

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE GIF-SUR-YVETTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2024
SALLE DU CONSEIL – HÔTEL DE VILLE

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 32 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt quatre
le vingt-cinq mars et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le douze mars deux mille vingt quatre
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. CARRASCO,
M. BOZEC, M. BAUDE, Mme BRIGNON Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ATTAF,
M. ROGER-ESTRADE, Mme PIERA, M. MILLET Mme KERNY- BONFAIT,
Mme QUINCAMPOIX, M. MILONNET, M. CHOLAY, Mme FOUCAULT, M. HULIN,
Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER,
Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR:

Mme LAGORCE à M. DOSSMANN
M. MORDEFROID à M. ROGER-ESTRADE
Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. FASS à M. HULIN

ABSENTS

Mme DA GRAÇA SOARES,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

Mme CASAL DIT ESTEBAN

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 05 février 2024

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur François Guy Trébulle, Maire de Verrières-Le-Buisson.

M. le Maire : Bienvenue pour cette séance du conseil municipal qui nous permettra de clore la première étape du « round financier » puisque nous aurons notamment le compte administratif et le budget.

Il nous faut désigner une secrétaire de séance, j'ai reçu la candidature de Karine Casal Dit Esteban, y a-t-il une autre candidature ? Il n'y en a pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas. **Karine Casal Dit Esteban est donc secrétaire de séance**, je la remercie.

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Merci. Bonsoir à tout le monde. Je vais faire l'appel.

(Appel des conseillers municipaux.)

Nous passons à l'ordre du jour avec **l'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 février dernier**. Y a-t-il des questions ? Des remarques ?

M. le Maire : S'il n'y a pas de remarques particulières, nous allons passer aux voix. Est-ce qu'il y a une demande de vote ? Il n'y en a pas. **Le procès-verbal est donc approuvé**, je vous remercie.

Le point 2 est relatif au compte administratif ; comme vous le savez les règles en vigueur m'interdisent de présider la délibération relative au compte administratif, nous allons donc passer la parole à Gérard Dossmann.

SERVICE FINANCES

1 - Budget principal - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023.

M. Gérard DOSSMANN : Dans le cadre des clôtures budgétaires de fin d'année, le comptable public de la collectivité établit son compte de gestion qui retrace l'ensemble des opérations constatées par lui en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Il a constaté pour l'année 2023 un écart entre le compte de gestion et le compte administratif qui se monte à 102.599 € et qui s'explique par l'affectation supplémentaire lors de la décision modificative du mois de septembre 2023 -à la demande du service de gestion comptable- d'une somme de 102.599 € sur la ligne 1068, qui correspond à une recette d'investissement.

Il aurait fallu également désinscrire à la ligne 002 une recette de fonctionnement de 102.599 €, d'où la différence et le report à nouveau qui apparaît pour un montant de 1.814.782 € alors que dans le compte administratif est de 1.917.381 €.

En accord avec le comptable public, la correction sera apportée et donc c'est le montant de 1.814.782 € qui sera repris à la ligne 002, il convient donc au conseil municipal de prendre acte de l'écart entre le compte de gestion et le

compte administratif et d'approuver le compte de gestion de la Ville pour l'année 2023 tel qu'annexé.

M. le Maire : Merci Gérard. Y a-t-il des demandes d'explications pour cette délibération technique ? Il n'y en a pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Je n'en vois pas. **La délibération est donc adoptée**, je vous remercie.

Voilà venu le temps où je vais devoir constater que la réglementation m'interdisant de présider cette délibération, la Présidence sera transmise à Karine Casal Dit Estéban, première maire adjointe présente ici.

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Merci Monsieur le Maire, nous devons alors désigner une nouvelle secrétaire de séance et j'ai reçu la candidature de Magali Libong. Est-ce qu'il y a une autre candidature ? Non. Merci beaucoup pour elle.

C'est de nouveau Gérard Dossmann qui va vous présenter l'approbation du compte administratif.

M. le Maire : Et juste pour rappel, je ne préside plus, je n'interviens pas pendant les débats et je me retirerai pendant le vote.

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Absolument.

2 - Approbation du compte administratif.

(Présentation faite avec support PowerPoint)

M. Gérard DOSSMANN : Les objectifs du budget 2023 tels qu'ils avaient été exposés l'année dernière étaient : la préservation d'un niveau de services très élevé à la destination de tous les Verriérois, vous noterez que dans le compte administratif plus de 50 % des dépenses, 53 % des dépenses de fonctionnement, sont consacrés au pôle des services, au pôle Services à la population, Solidarité et Culturels.

Il y avait également comme objectif les maîtrises des dépenses de fonctionnement, et nous avons également procédé à un recours exceptionnel au levier fiscal visant à compenser à court terme les effets de l'inflation, l'augmentation des coûts de l'énergie, les différentes augmentations des agents, et surtout à maintenir sur le long terme les équilibres financiers de la Ville et préserver notre capacité à investir.

Le compte administratif que je vais vous présenter permet de constater une capacité d'autofinancement de plus de 12 %, donc au-delà du seuil critique de 10 %, ce qui d'ailleurs correspond aux simulations que nous vous avons présentées au moment du vote du budget ; et une capacité de désendettement de l'ordre de 6 années, donc également en-dessous du seuil critique de 12 années, qui correspondait également à la simulation que l'on avait présentée au moment du vote du budget.

Le solde budgétaire de l'exercice 2023 : une section d'investissement qui est sur l'exercice en déficit de - 477.000 €, une section de fonctionnement bénéficiaire de 2.108.000 €, nous avons donc au total des deux sections un résultat de l'exercice de 1.631.324 €.

Les résultats de clôture de l'exercice : vous constaterez sur le tableau qui est classique chaque année qu'on arrive à un solde libre d'affectation pour 2023 de 2.480.470 €, qui sera donc inscrit au niveau du budget de fonctionnement.

Au niveau du fonctionnement : Vous avez les grands postes au niveau des **recettes** tout d'abord :

Les impôts et taxes pour lesquels on avait inscrit au budget primitif et lors de la décision modificative un montant de 20.963.000 €. On a un réalisé à 21.271.000 €.

L'autre poste important, ce sont les produits des services et du domaine : nous avons voté 1.330.000 € et on a un réalisé de 1.406.000 €, donc légèrement également en excédent.

Les dotations et les participations : nous avons voté 1.925.000 € et on arrive à 2.056.740 €.

Les produits de gestion courante : on arrive globalement au même niveau.

Nous sommes donc proches de ce que nous avons budgété puisqu'on arrive à une moyenne de près de 102 % au niveau des recettes réelles par rapport au budget initialement voté avec la DM.

La répartition : La grosse partie de notre budget c'est 83 % d'impôts et taxes, les produits des services à 6 %, et les dotations la participation à 8 %.

Les principales recettes :

- Les impôts fonciers qui avaient été augmentés de 10 % pour le taux communal, on estimait une recette de 2,4 M€ par rapport à 2022,
- La taxe sur la consommation finale et l'électricité : 512.000 €,
- Les droits de mutation que l'on avait estimés à 1,3 M€, ils s'avèrent être à 991.000 €, et donc une chute d'environ - 400.000 €.
- L'attribution de compensation de la CPS qui reste constante à 2,3 M€,
- Les dotations et les participations dont la DGF qui sont toujours en diminution, légère mais cela reste en diminution.
- La subvention de la caisse d'allocations familiales à 965.000 €.
- La dotation de solidarité communautaire qui est à 83.000 €, qui correspond à un dynamisme économique, et puis à la partie également de logements et au potentiel financier de la Ville.
- Et puis la subvention pour l'abaissement de l'âge scolaire à trois ans pour 74.000 €.

Une vue rapide sur l'évolution des dotations : L'attribution de la DGF est toujours en diminution (- 3,9 %) ; la CAF est augmentée mais c'est une rentrée très variable, cela dépend totalement des années et régulièrement on a des versements avec retard ou des rattrapages, donc il faut être assez prudents pour la CAF.

Au total au niveau des évolutions des dotations, on est légèrement en dessous de 0,1 %.

Au niveau des services, qu'est-ce que cela a donné ? J'ai remis dans ce tableau les têtes de chapitres de l'exécution budgétaire des recettes réelles de cet exercice avec :

- Le pôle des services à la population qui regroupe l'Enfance, la Petite Enfance et la Jeunesse, les Sports et Associations, qui apporte des recettes à hauteur de 2.983.000 €, légèrement au-dessus de ce que l'on avait estimé.
- Les affaires culturelles, on est légèrement en dessous.
- La Direction Générale des services n'a pas bougé.

- Le pôle Ressources est en baisse par rapport à l'estimation puisqu'on passe de 23 M€ à 25 M€.

- Et tout ce qui est technique, le pôle Patrimoine Transition et Grands Projets à 1,4 M€ alors qu'on avait estimé cela en BP et DM et que l'on avait déjà baissé la partie « fluides » à 1.427.000 €.

Donc des recettes correspondant à un montant 25.523.000 €.

Vous avez sur cette diapo *la répartition* :

- Le pôle familles à 52 %,

- Le pôle patrimoine et les services techniques : des recettes qui sont à 32 %.

- Le scolaire : l'augmentation est essentiellement due à l'absence de signification de la subvention de 74.000 € pour l'admission des enfants de 3 ans en maternelle alors que l'année d'avant on avait eu double versement de la subvention en 2021 et 2022, c'est-à-dire 530.000 €, d'où les différences que vous pouvez voir.

- La restauration : c'est essentiellement API, notre prestataire pour 2023.

- La Jeunesse : on a constaté une plus grosse fréquentation du périscolaire et du centre de loisirs.

- La Petite Enfance : Bien qu'une vingtaine de places en crèche n'aient pas pu être offertes et des passages au centre de loisirs du fait de la fermeture de la Vaudonnière, le système mis en place à la suite des études a permis de rattraper environ 50.000 € du fait de la gestion des crèches.

- Pour les affaires culturelles, on est sensiblement au même niveau. Il y a une augmentation des entrées au niveau du cinéma de 16 % et une augmentation au niveau des spectacles.

N'oubliez pas que l'on n'a pas eu la subvention du Département pour Hors Scène.

Les recettes réelles : voilà l'évolution avec la réalisation 2022 ; vous avez le montant voté en bleu et la réalisation 2023 en vert, ce qui correspond au tableau. Le pôle Services à la population a légèrement augmenté. Pour la Petite Enfance on est à peu près au niveau de 2022. Et pour le Scolaire, on est un peu en-dessous de 2022.

La répartition : C'est la Petite Enfance qui présente le plus de recettes, 53 %, suivie par la Jeunesse, ce sont des recettes qui correspondent aux crèches et au périscolaire.

Pour les autres pôles, la Direction Générale des Services est sensiblement au même niveau. Le pôle Ressources comporte les Finances, vous avez naturellement dedans le résultat des impôts dont la taxe foncière, c'est le gros poste, et les 305.000 € correspondent pour l'essentiel aux remboursements des tickets restaurant et aux remboursements des arrêts maladie pour les non-titulaires.

Pour les services techniques, il n'y a pas spécialement de recettes mis à part l'urbanisme et le logement, les droits de mutation, qui, comme je vous ai dit tout à l'heure ont baissé de 400.000 € environ.

Pour les dépenses : les gros postes de dépenses sont :

- Les charges de personnel : vous constaterez que pour une estimation au budget de 14 M€, on termine l'année à 170.000 €, donc très en-dessous des estimations, c'est

très faible par rapport aux 14 millions. Il suffisait que l'on recrute deux ou trois personnes pour qu'on n'y arrive pas.

- Pour les charges à caractère général : c'est tout le fonctionnement de la mairie. Ce réalisé prend en compte l'effet du plan de sobriété, l'effet du coût, on a eu à peu près 500.000 € de moins de dépenses au niveau des fluides que ce qui avait été envisagé.

- Les autres charges de gestion : cela concerne essentiellement les subventions au CCAS, les subventions aux associations, l'informatique, et les indemnités des élus.

- Au niveau des charges financières : ce sont les intérêts de l'emprunt.

J'ai refait le tableau simplement pour sortir les charges et dépenses réelles : même commentaire que tout à l'heure : On est à 96 % de l'estimation par rapport aux montants votés lors du BP. Voilà la situation générale. On est légèrement en-dessous, cela correspond à la baisse de 6 % que je vous avais signalé.

La répartition : Ce sont les charges de personnel qui représentent 70 %, suivies par les charges à caractère général, donc tout le fonctionnement de tous les équipements de la mairie, puis les autres charges de gestion courante, c'est-à-dire tout ce qui concerne les associations, les subventions et l'informatique pour l'essentiel.

Alors à nouveau comme tout à l'heure, le détail par pôles :

- Le pôle Services à la population : l'augmentation des dépenses résulte essentiellement de l'augmentation du coût de l'entretien des locaux pour 60.000 €, liée notamment à l'ouverture d'une douzième classe sur l'école HEO.

- Pour le pôle des activités culturelles : on verra cela en détail tout à l'heure, c'est une diminution au niveau des dépenses.

- Le pôle Ressources pour 22,269 M€ ; au niveau des dépenses on retrouve la même évolution que pour la présentation par chapitre, c'est une diminution du pôle Ressources qui regroupe notamment le personnel RH et le pôle Patrimoine où un certain nombre de dépenses qui étaient liées à l'Environnement n'ont pas pu se réaliser avant la fin de l'année.

Donc la répartition :

- Concernant le pôle Ressources : c'est toujours l'essentiel des dépenses.

- Au niveau Scolaire, c'est une augmentation qui est liée principalement à l'entretien, à l'augmentation de l'entretien des locaux notamment du fait de l'ouverture de la douzième classe pour 60.000 € ; et une évolution au niveau des classes transplantées liée à la réponse à l'appel d'offres qui était inférieure au montant estimé.

- La Restauration correspond pour l'essentiel à API qui représente 86 % de ce montant de dépenses.

- Les dépenses de la Jeunesse ont augmenté de 24.000 € par rapport à celles de l'exercice précédent. Cela est notamment dû aux frais de trajets et aux prestations de services dans le cadre de « Verrières Été Grandeur Nature ».

- La Petite Enfance : les dépenses de la Petite Enfance ont baissé par rapport à l'exercice 2022 principalement du fait de la baisse des frais de nettoyage, la surface du Vert Buisson étant plus petite.

- Pour les Sports et Vie associative : on est à peu près au niveau de ce que nous avons voté, BP + DM.

- Pour les Affaires Culturelles : on a à ce niveau-là une diminution légère des dépenses, on a les frais de nettoyage pour à peu près 100.000 €, les locations mobilières, l'achat de spectacles à raison de 70.000 € ; les collections pour la Médiathèque et la Maison Vaillant.

La répartition des principaux postes : d'abord le scolaire pour 39 % ; le sport pour 30 %, et après la restauration à 14 %.

Les autres pôles :

- La communication est restée constante
- Le total de la Direction Générale des Services est sensiblement au même niveau.
- Pour le pôle ressources, on est sensiblement à ce que l'on avait estimé.
- Les ressources humaines, qui englobent non seulement les RH qui sont au chapitre 12 mais également toutes les dépenses pour les prestations de services pour les formations et qui englobent également les indemnités des élus : 14.184.000 €.
- Vient ensuite l'informatique qui concerne principalement le passage en SAS, et puis les premières étapes de mise en place de la cybersécurité avec un antispam, des pare-feux, et un service augmenté pour les agents, notamment des lignes téléphoniques directes pour permettre des interconnexions et le travail pour les agents.

L'évolution de la masse salariale : on est à 62,11 % par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

La répartition de la masse salariale par pôle : c'est important parce qu'il y a des services qui ont peut-être des dépenses de fonctionnement relativement faibles mais qui emploient un grand nombre de personnel.

- Le Pôle Services à la population : c'est en gros 50 % de la masse salariale de la Ville, exactement 56 %, et dans ces 56 % il y a à peu près un tiers - un tiers - un tiers consacrés respectivement à la Petite Enfance, à la Jeunesse, et aux Affaires Scolaires et Restauration.

La répartition : c'est à peu près la même chose que l'année passée, cela n'a pas changé, et quand on inclut dans les dépenses de fonctionnement des différents pôles la masse salariale, le pôle Services à la population est nettement le plus important par rapport à tous les autres pôles. Cela donne une idée de l'importance des RH pour tout ce qui concerne les services au public.

Pour la partie technique :

Au niveau des bâtiments : on avait un réalisé électricité de 502.000 € en 2022, en 2023 on arrive à peu près à 600.000 €. Et pour le gaz, en 2022 : 260.000 €, on arrive en 2023 à 604.000 €, c'est une augmentation qui n'a pas été aussi importante que notre estimé. C'est à peu près 500.000 € de moins que ce que l'on avait estimé initialement en partant des prix de l'électricité et du gaz qui nous avaient été fournis par le SIGEIF et le SIPPEREC. Je vous rappelle qu'on nous avait annoncé pour le gaz X multiplié par 4,5 et pour l'électricité X multiplié par 2 à 2,5. Donc finalement le plan de sobriété et puis la variation de l'électricité du fait qu'on a eu une année moins consommatrice en énergie nous ont permis de limiter cet élément important.

L'environnement : tous les autres postes correspondent plus ou moins à ce que l'on avait estimé.

Le réalisé : par rapport au vote BP et DM, on est en diminution au niveau des bâtiments.

La répartition : ce sont les bâtiments qui comportent le plus de dépenses : 58 %, suivis par la Voirie et l'Environnement et enfin les Ateliers Municipaux.

Au niveau investissements :

- **Les recettes** : On a donc 8,1 M€ de recettes avec l'emprunt, on avait pris un emprunt de 4 M€ auprès de la Caisse des Dépôts qui ne nous a pas été versé avant la fin de l'année mais qui entretemps est arrivé, c'est pour ça qu'il y a un report. Donc 3,6 M€ d'emprunt ; le FCTVA ; 3 M€, qui comprend la TVA des travaux d'il y a deux ans, qui ne concernent pas encore Malraux, cela concerne simplement le restaurant et le boulevard Foch ; la taxe d'aménagement qui avait été plus faible que ce que nous avons pensé ; et pour 912.000 € de subventions, soit un budget de recettes réelles de 8,100 M€.

Ce qui se représente ainsi : Pour l'essentiel il y a l'emprunt, le FCTVA, le virement de la section de fonctionnement, les subventions, et l'excédent de fonctionnement capitalisé qui portent donc les recettes pour l'investissement.

Les subventions : La première colonne avec les crédits votés, ce sont toutes les subventions qui ont toutes été notifiées. Dans la seconde colonne, les réalisations, celles qui ont été versées. Et dans la troisième colonne les reports, ce sont les sommes qui restent encore à être versées. Elles sont acquises mais pour le moment, elles n'ont pas été versées parce que soit les travaux ne sont pas terminés, soit il y a du retard. Vous retrouvez les 912.000 € de réalisation de subventions pour le budget 2023 ; et il reste 5.295.000 € de subventions à percevoir.

- Pour les dépenses d'investissement :

Il y a toujours le remboursement du capital de la dette pour 2 M€ ;

Les immobilisations incorporelles qui correspondent à tout ce qui est frais d'études et de logiciels ;

Les subventions d'équipements versées, il s'agit là d'une subvention que nous versons à la CPS pour l'assainissement des eaux pluviales pour 103.000 €, tout n'a pas été versé, la CPS n'a pas tout sollicité.

Les immobilisations corporelles, correspondant aux nouveaux équipements, nouveaux investissements.

Et vous avez également toute une série d'investissements, souvent des opérations qui sont des opérations pluriannuelles sur 12 M€ d'investissements votés, on a réalisé 4,4 M€. Dans ces opérations, vous avez des queues de dépenses avec le restaurant scolaire David Régnier - Paul Fort et Malraux : on a réalisé 3,1 M€ de dépenses ; les pistes cyclables, pour le moment il y a 30.000 € ; il y a également une queue de dépenses au niveau de Pierre Brossolette, Bois Lorient également, la Maison Médicale, c'est là qu'elle apparaît : 685.000 € ont été dépensés pour la Maison Médicale. Et une fin des versements pour l'allée de la Belle Feuille.

Plan sobriété : on avait inscrit 2 M€, on en a dépensé 470.000 €, cela correspond pour l'essentiel aux pompes à chaleur. Et pour le Gymnase de la Vallée à la Dame qui n'avait pas démarré, on engage les premières dépenses. Pour les mobilités douces, donc le VIF, rien n'a démarré en 2023.

La répartition : 57 % des investissements sont dans des opérations pluriannuelles. Les principaux investissements, vous les avez dans les bâtiments pour en gros 4,4 M€, la voirie pour 1 M€, Sports et Vie associative pour 224.000 €, et l'Informatique.

La Maison Médicale : 625.000 € ; le plan de sobriété : 380.000 €, on avait inscrit évidemment les 1,3 M€ qui seront en report puisque le remplacement des Leds a été reporté pour des contraintes techniques, les travaux ont démarré et normalement vont se terminer courant juillet. Il y a l'entretien des voiries, les analyseurs d'eau, les entretiens des bureaux ; et pour la vie associative et le sport, toute une série de réfections de réseaux, de remplacement de lampes dans les salles de gymnases, l'arrosage, la réfection des cours de tennis, la réfection au niveau de la salle de gymnastique et des vestiaires, notamment de la Vallée à la Dame.

Pour l'informatique, on a deux postes : l'acquisition de matériels, notamment des serveurs des équipements centraux ; et puis pour les ETI dans les écoles le renouvellement des TNI, nous avons été je crois l'une des premières Villes à utiliser ce système, il commence à être fatigué, il faut les remplacer. Et puis il y a l'acquisition de logiciels. Il y a un certain nombre d'obligations réglementaires et notamment sécuritaires, notamment les anti-virus, les anti-spams, les coffres-forts de mots de passe, et je crois certains éléments personnels, qui ne peuvent pas rentrer dans le SAS et donc doivent être localisés sur des serveurs internes indépendants du SAS.

Les reports : vous avez le détail des reports. La plus grande partie est au niveau des opérations, et puis les études pour 393.000 €, et divers travaux sur la Ville pour 1.463.000 €.

En conclusion je rappellerai simplement l'évolution des dotations et des prélèvements : vous avez présenté tout à l'heure les dotations, je vous mets également là-dedans les prélèvements : le SPIC, le SRIF, et la loi SRU, les deux derniers n'étaient pas présents l'an passé au moment du vote du budget et vous constaterez que les prélèvements sont à peu près équivalents au montant de la DGF... C'est 749.000 € de prélèvements du fait de l'État et 786.000 € pour la DGF.

L'équilibre général de ce budget : si l'on compare les recettes réalisées en 2022 : 23,450 M€, aux recettes réalisées en 2023, avec l'effet de l'augmentation des impôts en réel et la prise en compte de la baisse considérable des droits de mutation, on arrive à une augmentation des recettes de 2.064.000 €, soit 8,8 %.

Les dépenses 2022 comparées aux dépenses réalisées en 2023 : vous arrivez à un montant de 1,9 M€, c'est-à-dire pas loin de 100.000 € de différence entre les recettes du fait de l'augmentation notamment des impôts et les dépenses qui ont été réalisées, donc cet élément-là justifie pleinement notre augmentation des impôts puisque finalement au niveau de l'équilibre général, on arrive en gros à 100.000 € près à l'équilibre. Et j'avais également dit qu'au niveau des indicateurs de gestion, on avait visé au moment du vote du budget 2023 une épargne brute d'environ 12,5 %, on atterrit à 12,7 %, ce qui est à peu près du même niveau que l'épargne brute en 2022, c'est-à-dire 3,1 M€ contre 3,2 M€. Et cela montre que l'augmentation était nécessaire pour réaliser les dépenses puisqu'il y a 100.000 € de différence entre le réalisé et le BP

Les indicateurs de gestion : 3,2 M€ d'épargne nette, soit un taux de 12,74 %. Comme on vous l'a indiqué régulièrement, ce taux d'épargne brute doit être normalement au-dessus de 10 %, donc on est corrects sans être non plus au sommet.

Nous avons une capacité de désendettement de 6,19 années, donc nettement sous le seuil d'alerte de la capacité de désendettement qui est de 12 années.

Également une indication sur l'évolution des coûts d'équipements des investissements : vous voyez qu'entre 2019 et 2023, on est sensiblement au même niveau, aux alentours de 7 M€ d'investissements.

Voilà pour les éléments du compte administratif. L'affectation des résultats fera l'objet de la prochaine délibération.

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Merci beaucoup Gérard pour cette présentation très complète. Qui veut prendre la parole ? Michel Yahiel.

M. Michel YAHIEL : Comme disait Churchill : « c'est le début du commencement. » Je vais essayer de ne pas être trop long. Pour animer un petit peu notre soirée, je vous propose du rap parce que je me suis aperçu que les trois séries de remarques que j'avais à faire correspondaient au sigle RAP.

R : les Reports, alors on reporte, c'est le sport habituel que nous ne dénonçons pas car il n'y a pas à le dénoncer mais que nous constatons, année après année, c'est aussi ce que l'on appelle les « restes à réaliser » qui, si on veut les réaliser, nécessitent des reports de crédits qui arrivent à atteindre, à quelques dizaines de milliers d'euros près cette fois, le seuil des 10 millions qui n'a aucune valeur financière en soi mais qui représente quand même un certain stock important et quand même à peu près la moitié des dépenses que nous inscrivons en équipements. Donc de budget en budget, de compte administratif en compte administratif, on voit ce chiffre prospérer et je trouve, nous trouvons, que cela va quand même finir à un moment donné par soulever un certain nombre de questions sur la mécanique générale du budget, non pas sa sincérité qui n'est pas en cause, mais j'allais dire le sens qu'on peut lui accorder d'une certaine manière.

En sigle A, c'est on Attend. Alors là je ne vais pas refaire l'exercice pédagogique habituel sur pourquoi attend-on le compte administratif pour voter le budget de l'année N alors qu'on n'avait pas encore le compte administratif N - 1 ? Je pense qu'on pourrait faire autrement puisque beaucoup de communes font autrement et que la nôtre le faisait aussi précédemment, mais pour être constructif, je dirai que ce qui nous manque probablement à tous, enfin en tout cas de ce côté de la table mais je pense que cela peut être partagé, on a les documents comptables, on a le compte administratif qui est la photographie, c'est comme dans une entreprise, il y a le compte de résultat, il y a le budget prévisionnel qui comme son nom l'indique est prévisionnel, ce qui nous manque, ce sont des chroniques qui permettent de rapprocher les chiffres. On se l'était dit déjà l'année dernière, il faudrait cela dans une présentation qui n'est pas juridique, qui est fonctionnelle et qui vise à comprendre un peu de quoi on parle, avec le budget de l'année N, le compte administratif de l'année N, et le budget prévisionnel de l'année N + 1. Comme cela, on aurait en même temps en lecture l'exécution du budget, et là pour le coup, le fait de produire le CA aurait un sens, et en même temps cela nous permettrait d'adosser la réflexion sur l'année suivante avec quelque chose qui soit peut-être un peu plus facile à comprendre, parce que dans les présentations officielles, et vous n'y êtes pour rien c'est comme cela, chacun des comptes, chacun des budgets, a sa nomenclature. Il ne s'agit pas de changer la nomenclature, mais, et ce n'est pas très compliqué à faire, d'attraper au moins les chiffres synthétiques et montrer quelle est la chronique budgétaire et quelle est la chronique de l'exécution. En général un budget de l'année N, on va quand même essayer de le caler par rapport à ce que l'on

sait de l'exécution de l'année N - 1. Donc on a besoin, je trouve, nous trouvons, au moins des chiffres des trois séries, au moins sur les aléas principaux.

- Et puis le dernier point, je pousse le bouchon pour attraper la lettre P, je me suis dit : « On Prospère » parce que finalement on a des difficultés comme beaucoup de communes, ce que nous disait le cabinet comptable la fois dernière comme les fois précédentes, c'est qu'en dépit des tourmentes que nous traversons comme les autres, nous allons plutôt bien, et on s'en félicite, encore une fois ce n'est pas une critique, on irait mal, on serait solidaire, on va bien, on est solidaire. Mais c'est vrai qu'aller bien, cela peut permettre aussi d'une part d'éviter de trop se plaindre d'un certain nombre de prélèvements, même si les prélèvements de l'État nous heurtent tous à différents égards, mais comme dit l'autre, c'est comme la solidarité, effectivement, « si les riches ne prêtent pas aux pauvres il n'y a pas plus de solidarité » donc malheureusement ou heureusement pour nous tous, nous sommes plutôt de ce point de vue du bon côté de la barrière.

Mais cela explique aussi... comment dirais-je... ce que je disais au début, c'est-à-dire le fait qu'à partir du moment où nous avons des ressources, où notre désendettement est satisfaisant, c'est ce que vous disiez à la fin, on est loin des seuils d'alerte, c'est vrai que l'on a une relative souplesse et on peut se demander pourquoi on est toujours dans ces mécaniques de reports, vous voyez ? Si l'on se dote d'un budget que l'on sait exécuter avec des moyens qui ne nous mettent pas trop en danger, on peut à la fois éviter d'emprunter quand on n'en a pas besoin et tâcher d'être un tout petit peu plus vertueux sur l'exécution des travaux, en tout cas c'est ce que nous pensons. Vous verrez, et il y a de ce point de vue-là des données très intéressantes comme dans le compte administratif, dans le détail du compte administratif, vous allez à la page 4 et vous voyez comment Verrières-le-Buisson se situe dans la strate des communes de même taille et de même potentiel fiscal sur un certain nombre de critères. Il y a un chiffre qui retient l'attention, qui n'est pas ni scandaleux ni critiquable mais enfin qui montre bien que ce que l'on dit est fondé, puisque les recettes totales de la commune, -je ne parle même pas des recettes fiscales, c'est la totalité des recettes et des recettes fiscales- ont souvent une dynamique plus forte que les autres, elles ont atteint 1.700 € l'année dernière par habitant contre 1.300 pour les communes de même strate. Alors ce n'est pas 50 % d'écart mais si vous regardez bien, ce n'est pas non plus totalement négligeable. Voilà. C'était tout ce que je souhaitais dire à ce stade pour ne pas encore une fois alourdir le débat. Mais c'est vrai que la récurrence du commentaire que nous pouvons faire, selon les enseignements que l'on voudra en tirer, peut s'assimiler, enfin peut révéler soit que nous radotons, sérieusement ce qui pour mon cas et mon âge avancé n'est peut-être pas totalement impossible, soit, et je le crois, qu'il y a peut-être un sujet qui mériterait un jour d'être traité. Merci.

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Merci beaucoup Michel. Gérard, est-ce que tu veux répondre ?

M. Gérard DOSSMANN : Oui, au niveau des reports, effectivement cela se fait depuis que nous avons lancé Malraux, on avait mis dans cette opération toutes les subventions, ce sont quand même des subventions de l'ordre de 5 millions pour un projet de l'ordre de 8 à 9 millions d'euros, et effectivement ce projet avance, mais il avance à sa vitesse puisque les travaux, c'est pour deux ans. Et je dirais, et vous verrez au budget tout à l'heure, que ce que nous proposons, c'est justement d'essayer de vider ces reports, notamment parce que Malraux sera terminé, la Maison Médicale, elle, est terminée, mais il y a encore des éléments qui n'ont pas été réglés au 31 décembre, il y a le plan sobriété, on a été retardés parce qu'il y a eu des problèmes

techniques, puisque les lampes ont été installées, les industriels ne les ont plus en stock, et donc il fallut les fabriquer, et puis il y a des puces maintenant là-dedans, c'est de l'électronique, donc dans le contexte actuel on a pris du retard, mais ça avance à bonne vitesse puisque je pense qu'à la mi-juillet, ce sera terminé.

Au niveau du Gymnase de la Vallée à la Dame, on avait également pensé démarrer. Les travaux démarreront au mois de juin, à la mi-juin, donc pour tous ces différents postes qui prennent des retards, j'espère pour l'essentiel que ces reports auront disparu, avec les subventions correspondantes qui auront été finalement consommées puisque la Vallée à la Dame correspond à 5,3 millions d'euros de subventions en stock aussi.

Pour l'attente, je dirais qu'effectivement il y a un certain nombre d'années, enfin avant, on votait le budget au mois de mars, il y a un certain nombre d'années on votait le budget en décembre, et notamment vous aviez fait des objections à l'époque sur le fait de ne pas prendre en compte un CA que nous ne connaissions pas dans le budget de l'année à venir, vous aviez dit que ce n'était pas une bonne solution. Donc on préfère maintenant travailler avec la connaissance du CA, ce qui nous donne un repaire pour savoir où l'on va. Voilà pour l'essentiel.

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Merci Gérard. Et juste pour le R du RAP, effectivement, pour reprendre ce que disait Gérard, c'est vraiment contextuel, on va dépenser cette année beaucoup, et c'est aussi pour cela qu'il n'y a pas eu de nouveaux emprunts. On n'a pas levé de nouveaux emprunts parce qu'effectivement on compte bien pouvoir utiliser les subventions et faire avancer un certain nombre de projets.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Caroline et Vincent juste après.

Mme Caroline FOUCAULT : Merci aux services pour tout ce travail, c'est un énorme travail qui est de plus en plus complet, donc merci à vous.

Juste une remarque par rapport aux ratios dont parlait notre cher collègue Michel : on remarque que pour les dépenses réelles de fonctionnement pour la population, par rapport à la moyenne nationale de notre strate, l'augmentation sur Verrières est multipliée par 6 par rapport à la strate. Pour les produits d'imposition directe à la population, Verrières a multiplié par 10 par rapport à la strate les augmentations. Les dépenses d'équipement brutes des populations, pareil, l'augmentation est une multiplication par 6 par rapport à la strate ! Donc on gagne partout, je peux dire qu'on est les meilleurs ! Dans l'encours de la dette par rapport à la recette de fonctionnement, on arrive à 90,39 % d'augmentation alors que la moyenne nationale de la strate est quand même à 60 %. Donc c'est vrai, on a de la chance, Verrières est riche...

Juste une remarque : pour l'énergie et les fluides, j'ai repris la notice explicative de l'année dernière où vous annonciez une hausse inédite de 1 M€ pour le coût des fluides. Aujourd'hui, vous en êtes à 500.000 ; je ne suis pas d'accord avec vous, il faut retirer aussi la taxe de consommation finale d'électricité qui concerne les fluides et qui a eu une augmentation cette année de 178.439 €. Donc en réalité, c'est 307.561 € pour le carburant, pour l'énergie et le combustible, c'est une augmentation qui fait qu'on arrive à 307.500.

Moi je veux bien tous les chiffres, ce n'est pas vous, je sais, ce n'est pas vous mais c'est quand même triste et dommage d'en arriver là !

Dans le CA, moi ce qui m'a un peu choquée, c'est qu'il n'y a plus de cotisations liées à l'apprentissage en 2023, j'espère qu'on les retrouvera en 2024, et je ne sais pas pourquoi on n'en a plus.

Au niveau des associations, on s'aperçoit qu'en cinq ans on est à - 70.000 €. Ça, c'est pour les dépenses de fonctionnement. Au niveau des recettes de fonctionnement, une bonne nouvelle, au niveau du cimetière, il y a deux fois moins de morts à Verrières ... ça c'est chouette, je trouve parce qu'on a eu des années assez difficiles, cela veut dire qu'il y a moins de gens qui se font enterrer à Verrières.

Il y a un sujet aussi, c'est la redevance d'occupation du domaine public. Entre 2022 et 2023, dans le réalisé, on est à -138.000 €, ce qui est une somme.

Au niveau des impôts locaux, au jeu de l'assiette fiscale, les Verriérois en recettes donnaient 1 M€ entre 2018 et 2021 en plus ; en 2022 ils ont donné 500.000 € ; et puis là, avec le jeu de l'assiette et l'augmentation de la majoration, on est à 2,332 M€, c'est fou ! C'est fou !

Hélas les droits de mutation chutent et c'est vrai que cela fait très, très longtemps qu'on n'était pas arrivés à ces taux-là, il faudrait peut-être se poser des questions.

Et j'ai un problème par rapport à ce que tu nous as présenté au tableau : le plan de sobriété de 1,6 M€ et quelque. Pour moi on avait voté 2 M€. Donc je ne sais pas où sont les 400.000 €, mais ce n'est rien du tout 400.000 € !

Je voulais aussi remercier pour les fameuses opérations d'équipements mais j'ai un souci, je ne comprends pas tout pour Malraux. On a des crédits ouverts à 7,870 M€, et puis on a des subventions, je n'arrive pas à comprendre si elles ont toutes été données ou en partie, ce n'est pas très clair. Et je voudrais savoir si dans cette fiche-là, il est prévu tout ce qui sera aménagements intérieurs ou si ce n'est que les travaux de bâtiment, électricité, tout ça... on n'arrive pas à le voir et à le savoir puisqu'on ne nous donne que des enveloppes.

Pour les pistes cyclables, là aussi, je ne comprends pas. On a ouvert en 2021 un crédit pour les pistes cyclables de 1 M€, on en aurait dépensé 760.000 €, est-ce que on n'a pas reçu de subventions alors que je croyais que pour Foch on les avait reçues ? Ce n'est pas très clair en fait. Pour la voirie Pierre de Brossolette, c'est sans subvention, ok.

La Maison Médicale : on serait à 2,046 M€, moins les subventions qui n'ont pas été versées par la Région, ou elle n'en a versé qu'une partie, on serait à 1,9 M€. On arriverait à 1,280 M€, c'est ce que vous disiez. Est-ce que ça en restera là ou est-ce que ça continuera ?

Pour la Belle Feuille, je ne comprends pas trop non plus parce qu'il y avait 120.000 € en 2022, il y en a 365.000 € en 2023. Cela a été pareil avec le BP, voilà.

Donc pour le plan de sobriété, j'ai bien 2 M€, et il reste 470 ; c'est ça que tu nous as présenté tout à l'heure. Eh bien écoute : cumul des réalisations : 470.000 €, ces travaux ont été faits, donc il reste 1,6 M€.

Pareil pour les mobilités douces : on a 800.000 €, on nous a dit que c'était le vélo, ok, on va faire principalement la super piste cyclable pour les Jeux Olympiques qui arrivera après les Jeux Olympiques !

Le Gymnase de la Vallée à la Dame, c'est pareil, c'est assez compliqué parce qu'on n'aurait dépensé que 21.000 €... pourquoi pas ?

Après, j'ai d'autres questions par rapport aux associations : je suis très embêtée et là, je ne sais pas si c'est une erreur du service ou autre chose, je ne comprends pas : Page 135 c'est engagement hors bilan, engagement donné, reçu, liste des concours attribués à des tiers. J'ai quand même le nom de trois personnes et je ne sais pas ce que c'est ! Excusez-moi mais on n'est pas obligés de savoir ?

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Finis et on va répondre au fur et à mesure à tes questions.

Mme Caroline FOUCAULT : On ne peut pas savoir si on ne nous dit pas et comme on ne nous dit pas grand-chose...

Donc voilà. Et puis enfin juste une remarque : en 2019 il y avait 918.000 € de réalisé pour les associations, donnés aux associations ; en 2020 : 1,11 M€. En 2021 : 999.615 €. En 2022, on est à 908.798 € et là excusez-moi mais l'interlocuteur tout à l'heure a fait quelques boulettes et on ne lui a rien dit. Ce qui fait qu'entre 2019 et 2022, on a 50.000 € pour les associations qui n'existent plus dans le CA. 50.000 €, en cinq ans !

Donc moi, j'ai vraiment un vrai problème et par rapport au personnel, je voulais juste dire que si l'on n'avait pas eu cette augmentation, cet argent supplémentaire de 1,2 M€ de la part des Verriérois, on serait à 69 % de la part du personnel dans les dépenses de fonctionnement. Ce qui est énorme ! Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire. Merci.

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Merci beaucoup Caroline. Gérard, est-ce que tu veux répondre ? On note tes questions et on apportera les réponses parce qu'il y a eu la commission des Finances, tu n'es pas sans savoir que c'est là où l'on peut aller beaucoup plus dans le détail, on pourrait reprendre ligne par ligne mais ça va être vraiment difficile. Donc tout a été bien noté et de toute façon tu auras effectivement la réponse qui sera d'ailleurs transmise à tout le monde, à l'ensemble des questions.

Mme Caroline FOUCAULT : Pour la commission des Finances, on ne nous a pas donné les chiffres dont on avait besoin. Donc je suis désolée mais cette commission est une farce, comme tous les ans... C'est assez insupportable !

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Ah oui ?

Mme Caroline FOUCAULT : Dans cette commission Monsieur Dossmann parle, parle, n'écoute pas, on pose trois à quatre questions, il ne sait pas, on nous répond cinq jours après et là en conseil municipal, c'est pareil !

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : En tout cas tu auras bien effectivement toutes les réponses à tes questions. Vincent, tu voulais prendre la parole ?

M. Vincent HULIN : Oui, merci. Alors j'avais une remarque mais du coup, avec les différentes réponses, j'ai différentes remarques à faire et j'avais deux points supplémentaires sur ce sujet du calendrier entre compte administratif et budget prévisionnel ... En fait à chaque fois que l'on évoque la question, la réponse c'est : « oui mais quand on faisait le contraire, vous nous critiquiez ! ». Si c'est ça le règlement, vous pouvez vous défendre et revenir au coup d'avant. Il n'y a pas de problème parce que c'est toujours le seul argument que l'on nous oppose et en fait il n'y a pas de question. Par ailleurs nous, on n'a pas complètement ce souvenir-là et il est possible que l'on se trompe, mais encore une fois comme c'est le seul argument, n'hésitez surtout pas à revenir en arrière, s'il n'y a vraiment que cette raison-là. Nous, on est preneurs.

Pour ce qui est des reports, comme le disait Michel Yahiel, c'est de la mécanique comptable, c'est de la mécanique de la réalité des choses. Il y a des choses qui étaient prévues, d'autres qui ne l'étaient pas, merci beaucoup Gérard pour le discours où effectivement tu reprenais les différents reports pour les justifier, en fait, on attendait ce discours. On avait un peu l'impression que ce n'était pas seulement conjoncturel. Peut-être que là, ce qui provient de toi, c'est qu'on arrive quand même à deux tiers des dépenses d'investissements qui n'ont pas été réalisées, Mais cela fait quand même plusieurs années qu'il y a des reports importants. Et Malraux n'est pas responsable de la totalité de ces reports, si l'on regarde, Il y a 10 millions de reports et Malraux, c'est 4,7 M€. Donc c'est plus de la moitié ailleurs, il y a énormément de choses.

La moindre des choses, et c'est en lien avec ma première remarque sur la première phrase de ce budget qui dit : « On maintient un haut niveau de services », bon, à la limite on n'est jamais mieux servi que par soi-même mais très franchement, vous pourriez aussi être tout à fait transparents et honnêtes sur les choses que vous avez faites et celles que vous n'avez pas faites, or il a fallu attendre la question de Michel sur les reports pour y avoir droit.

Par ailleurs, je rappelle qu'il y a quelques conseils, on a discuté de l'éducateur sportif qui partait à la retraite, qui n'était pas remplacé... On a parlé en commission technique de ce qui s'est passé à la Vallée à la Dame, de la piste de Desnos, du haut niveau de services sur le sport, sur les équipements sportifs, ce n'est pas 240.000 € dans l'année ! On parle des pistes cyclables, effectivement il y avait les gros travaux qui étaient prévus, on y reviendra aussi tout à l'heure, mais en fait, en gros ce qui a été dépensé en 2023, c'est 29.000 € ! Au coût du mètre de la piste cyclable, cela représente 65 mètres. 65 mètres, cela ne permet pas d'aller en vélo d'ici au boulevard du Maréchal Foch !

Alors je ne veux pas laisser penser que rien ne va, que rien n'a été fait, parce que c'est faux. Et puis parce que là aussi, il faut rendre hommage aux services qui travaillent, avec par ailleurs des postes qui ne sont pas remplis et qui travaillent dans des conditions compliquées. Je dis juste que présenter un budget avec deux tiers de reports, avec un certain nombre de choix d'économies dans un moment compliqué en disant : on a maintenu un haut niveau de services, sans entrer plus dans le détail, cela ne me paraît pas particulièrement transparent. Voilà. Donc un peu de transparence dans tout cela, soyons un peu honnêtes sur ce qui a été fait, sur ce qui a été moins bien fait, ce qui était prévu, les raisons, et avançons de manière un peu plus transparente là-dessus. La durée de la présentation permettait de le faire.

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Merci beaucoup Vincent. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Oui, David.

M. David CHASTAGNER : J'ai des toutes petites questions : Sur Sports et Vie Associative, on est dans les recettes, il y avait 15.000 € pour les réservations des salles communales, est-ce que cela correspond vraiment à des réservations de salles ou bien est-ce que cela comprend... Tu n'as pas le droit de parler, François Guy, j'ai entendu, j'ai vu tes lèvres bouger ... (rires)... et j'ai même entendu un murmure. C'est difficile de ne pas parler ! Alors est-ce que ce sont les locations de salles ou est-ce que cela inclut aussi la location du terrain de squash ?

M. Gérard DOSSMANN : Ce sont les locations de salles.

M. David CHASTAGNER : D'accord. Je n'ai pas retrouvé mais effectivement ce n'est pas forcément évident de s'y retrouver, du coup il n'y a plus de loyer pour le squash ?

M. Gérard DOSSMANN : Si, il y a un loyer mais qui dépend je crois du logement, c'est eux qui gèrent les contrats, tous les baux, au niveau des baux.

M. David CHASTAGNER : Donc sur ce sujet, on continue à faire payer à cette association l'utilisation, la location ?

M. Gérard DOSSMANN : Oui, c'était prévu au moment de sa sélection.

M. David CHASTAGNER : Ah, c'était prévu ?

M. Gérard DOSSMANN : C'était prévu, à l'époque il y avait un contrat avec eux...

M. David CHASTAGNER : Non mais on parle des années... on parle du siècle dernier là ?

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Tu as d'autres questions ?

M. David CHASTAGNER : Oui. Là on est sur les dépenses de fonctionnement, sur l'entretien des terrains : on avait 14 K€ en 2022 et on a plus que doublé en 2023, c'est lié à quoi ?

M. Gérard DOSSMANN : C'est lié au fait que l'on a pris une société pour entretenir, notamment le terrain d'honneur.

M. David CHASTAGNER : Mais du coup, pourquoi on dépense, enfin si ça coûtait moins cher avant, pourquoi est-ce que l'on change de système pour que cela coûte plus cher ?

M. Gérard DOSSMANN : Parce que les utilisateurs étaient insatisfaits, on a eu des remontées régulièrement de mécontentements, je crois que l'on peut en parler...

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : On est dans le compte administratif, on n'est pas dans une discussion de commission, donc si vous avez des questions sur le compte administratif.

M. David CHASTAGNER : On a le droit de poser des questions sur le contenu de ce qui nous est présenté...

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Oui, sur le compte administratif effectivement.

M. David CHASTAGNER : Enfin, on est... je ne me goure pas, on est bien sur la numéro 2. Donc je ne suis pas hors sujet ?

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Non.

M. David CHASTAGNER : D'accord. J'ai cru à un moment donné que j'étais hors sujet encore.

M. Gérard DOSSMANN : C'est le coût de l'entretien du terrain d'honneur. C'est la même société qui entretient le terrain d'honneur.

M. David CHASTAGNER : Moi je trouve cela surprenant qu'on prenne une solution qui coûte plus cher, mais enfin bref, admettons. On doit avoir de l'argent à...

M. Gérard DOSSMANN : Ce n'est pas un gazon normal

M. David CHASTAGNER : Alors, je pense que cela nous avait été présenté par le cabinet, qu'est-ce qu'elle devient, l'épargne nette ? Parce que page 18, on nous explique que l'épargne brute revient au chiffre qui est marqué sur le slide à 3.253.000 €, ensuite il y a le remboursement de la dette de 2 millions en 2023, l'épargne nette s'élève donc à 1.253.000 €, que devient cette épargne nette ?

M. Gérard DOSSMANN : C'est l'autofinancement.

M. David CHASTAGNER : D'accord. Donc si l'on était dans une société privée, ce qui n'est pas le cas, ce serait du bénéfice pur qui va à l'autofinancement pour de l'investissement ?

M. Gérard DOSSMANN : Oui, qui va à l'autofinancement pour les investissements, l'ensemble des 3,2 M€ va à l'investissement, sur les 3,2 M€ il y a 2 M€ qui sont pris par le remboursement de l'emprunt du capital qui est une dépense au niveau investissements, et le reste va aux investissements et à tout le reste.

M. David CHASTAGNER : Ok. Après, dans le tableau, page 19 en section d'investissement, les recettes d'investissement, je n'ai pas pu m'expliquer qu'il y avait la colonne crédits votés en 2023, la réalisation 2023, et les reports 2023. Autant quand la réalisation en 2023 est inférieure aux crédits, je comprends qu'il y ait un chiffre dans la colonne reports, autant j'ai du mal à comprendre quand la réalisation est supérieure aux crédits, ce qui est le cas notamment pour la Restauration de David Régnier. Qu'est-ce que cela veut dire d'un point de vue comptable que la réalisation est supérieure aux crédits ? C'est du détail, c'est juste pour comprendre comment ça marche.

M. Gérard DOSSMANN : C'était les crédits qui étaient inscrits, les 153.000 € et en réalité cela nous a coûté 154.000 €.

M. David CHASTAGNER : Non, ce sont des recettes. Ce n'est pas les dépenses, c'est les recettes.

M. Gérard DOSSMANN : Alors c'est la subvention.

M. David CHASTAGNER : Donc ça veut dire qu'on a une plus grosse subvention...

M. Gérard DOSSMANN : Cela veut dire que l'on a eu un complément...

M. David CHASTAGNER : De subvention ?

M. Gérard DOSSMANN : Oui, 1.000 € de complément de subvention.

M. David CHASTAGNER : D'accord, c'était tout, merci.

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Merci beaucoup David. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, alors je vais demander à Monsieur le Maire de bien vouloir sortir pour que l'on puisse procéder au vote.

(M. le Maire sort de la salle du conseil)

(Il est procédé à un vote à main levée : le compte administratif est adopté à l'unanimité.)

(M. le Maire revient dans la salle du conseil)

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : La présidence de la séance revient de nouveau à Monsieur le Maire.

M. le Maire : Je remercie Karine Casal Dit Esteban.

3 - Budget principal avec affectation du résultat de l'exercice 2023.

(Présentation faite sur support Powerpoint)

M. Gérard DOSSMANN : D'une part les excédents de fonctionnement capitalisés, les

recettes de fonctionnement et les recettes d'investissement.

Au niveau investissement, vous avez les recettes d'investissement qui sont de 2.323.000 € qui restent en investissement, chapitre 001 ; vous avez le solde libre d'affectation que l'on a vu au départ de 2.400.000 € et qui reste, ce sont des recettes de fonctionnement au chapitre 002. Et vous avez l'excédent de fonctionnement capitalisé qui passe donc à l'investissement, au compte 1068.

Cette affectation du capital prend également en compte l'erreur qui avait été notée par le comptable public. Il convient donc de voter l'affectation des résultats de la commune pour l'exercice 2023.

M. le Maire : Merci beaucoup cher collègue, y a-t-il une demande d'explications sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas. **La délibération est donc adoptée**, je vous remercie.

4 - Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2024.

M. Gérard DOSSMANN : On vous propose de fixer les taux d'impôts locaux pour l'année 2024 comme suit :

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, on vous propose de ne pas bouger le taux de la taxe foncière qui reste donc au même niveau que l'année dernière, à 47,72 %. Il n'y aura que l'effet de l'augmentation des bases locatives de 3,9 % décidée par l'État.

Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, on propose de rester au même niveau, c'est la situation des terrains entre la destruction des maisons et la reconstruction des maisons pendant un ou deux ou trois ans, il y a cette situation de propriétés non bâties que l'on vous propose de ne pas bouger. C'est 50.000 € à peu près de recettes.

Et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : Vous le savez sans doute, depuis que l'État a décidé de supprimer la taxe d'habitation, les taux étaient gelés depuis 2017, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires comme les autres avait été gelée. Nous vous proposons cette année de l'augmenter de 15,70 % à 20,61 %, ce qui correspond à une recette supplémentaire de 48.000 €. Le montant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires se situant aux environs de 310.000 €.

Je vous propose donc de fixer les taux d'impôts locaux selon les indications que je viens de vous donner et de charger Monsieur le Maire et Madame la Trésorière, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire : La commission des Finances a donné un avis ?

M. Gérard DOSSMANN : La commission des Finances a donné un avis favorable.

M. le Maire : Merci Gérard, y a-t-il des demandes d'explications ? Oui, Caroline Foucault.

Mme Caroline FOUCAULT : En commission, j'ai voté Pour, mais après, j'ai étudié le futur budget que vous nous proposez, avec le réalisé, puisque la présentation, la notice explicative du prochain dossier est faite en majorité avec le budget primitif 2023 par rapport au budget 2024, et pas sur le réalisé, et finalement je voterai Contre. On ne taxe pas les Verriérois, cela suffit ! Sachez quand même que Verrières, au niveau de la taxe foncière, a une taxe sur le foncier bâti plus élevée que Sceaux, Paris, Saint-

Germain-en-Laye, Cannes, Bièvre, Palaiseau, Antony, Neuilly-sur-Seine, Châtenay, Massy, je peux vous dire à Châtenay : on est à 26,93 alors que nous, nous sommes à 41,72. Voilà.

M. le Maire : Merci chère Caroline. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Vincent Hulin.

M. Vincent HULIN : En ce qui nous concerne, on va voter Pour, avec deux remarques : la première c'est, comme on l'avait déjà dit l'année dernière au moment de ces discussions sur les taux, que nous ne sommes pas contre des hausses de taux de taxes locales quand il y a des besoins, et on est dans un moment où c'est nécessaire, ce que l'on conteste, que l'on contestait l'année dernière et que l'on continue à contester, et il ne faut pas que pour autant on puisse donner l'impression qu'on est revenus en arrière sur ce sujet-là, c'est l'année dernière l'explosion de ce taux, le fait que c'était une augmentation bien trop importante alors qu'il aurait été plus raisonnable, plus prudent, plus honnête vis-à-vis des Verriérois de faire des augmentations raisonnables et éventuellement y revenir ; c'est ce qui est en train de se passer cette année et la démonstration va dans ce sens-là, c'est-à-dire qu'effectivement, politiquement on peut le comprendre, vous faites une grosse augmentation à mi-mandat pour ne plus y revenir ensuite et j'ai peut-être été inattentif mais il faut peut-être que les Verriérois aient bien en tête que leur taxe, la taxe foncière va augmenter malgré tout parce que les bases qui sont fixées par l'État augmentent aussi, donc cela veut dire que dans le budget de la commune, cela fera déjà des recettes en plus, et dans la poche des Verriérois ça fera de l'argent en moins.

Donc ce maintien de taux ne veut pas dire qu'il n'y aura pas plus d'impôts à payer. Alors nous, nous voterons Pour parce qu'effectivement on est pour les hausses d'impôts quand les besoins s'en font sentir et là c'est le cas, et parce que pour une fois, les hausses sont raisonnables sur les taxes d'habitation des résidences secondaires, mais encore une fois, il ne faut pas considérer que pour cela, on donne un blanc-seing à la hausse de l'année dernière, c'était bien trop important, et on continue à le penser.

M. le Maire : Et donc il y a un point de divergence entre nous, c'est bien qu'il en reste. Merci pour cette explication dont il a été pris bonne note. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Il y aura donc une mise aux voix j'imagine.
Qui s'oppose à cette délibération ? Caroline Foucault. Qui s'abstient ? Personne. Elle est donc adoptée, je vous remercie.

5 - Budget principal, adoption du budget primitif 2024.

M. Gérard DOSSMANN : Les grands axes du budget 2024, comme on l'a déjà rappelé au moment du vote du ROB, sont les suivants :

Le taux de la taxe foncière ne sera pas augmenté, n'est pas augmenté. Nous maintenons le haut niveau de services pour les Verriérois, il n'y a pas de suppression de services. On maintient un pilotage rigoureux des dépenses. On stabilise la dette, on n'aura pas recours à l'emprunt, ce qui entraîne automatiquement un désendettement de l'ordre de 20.000 € à peu près. Et on concentre nos efforts tant sur le plan financier qu'humain pour réaliser les chantiers déjà engagés, notamment tous ceux que vous avez notés en reports, et lancer des études pour de nouvelles réalisations.

Au niveau du fonctionnement, les recettes d'abord :

- Le poste le plus important, ce sont les impôts et les taxes à 21.832.000 €, en augmentation de 3,4 %,
- La base locative augmente de 3,9 % ;
- Vous avez ensuite les produits des services pour 1,2 M€,
- Les dotations et participations, c'est la DGF et essentiellement la CAF.

Pour un budget prévisionnel de 25.560.000 €.

Voilà pour la présentation et l'évolution d'une année sur l'autre, les impôts et taxes augmentent légèrement.

La répartition : 74 % d'impôts et taxes dans les recettes du budget de fonctionnement de la Ville. C'est l'essentiel, les autres postes étant relativement limités, ce qui justifie d'ailleurs par rapport à d'autres communes que nous soyons plus sensibles aux augmentations puisque pas mal de communes ont une attribution de compensation, je vois des communes qui ont 16 M€, d'autres qui ont 40 M€ d'attribution de compensation de la CPS, y compris des communes de notre niveau et légèrement au-dessus, alors que nous, nous dépendons principalement des impôts et des taxes.

Les recettes, les grandes lignes :

- la taxe foncière pour 18 M€, le taux de la Ville n'est pas modifié ;
- la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, on l'augmente de 15 %, ce qui fait une recette supplémentaire de 48.000 € ;
- l'affaiblissement de la compensation qui n'a pas bougé de la CPS pour 2,2 M€ ;
- les droits de mutation réduits à 900.000 €, on ne doit pas bouger cette année, on doit rester à ces environs puisqu'on n'est pas sûrs que la vente des logements redémarre ;
- la taxe sur la consommation finale d'électricité à 350.000 € ;
- la dotation de solidarité communautaire : 83.000 € ;
- les droits de place et la taxe sur les pylônes électriques ;
- Pour les dotations et participations, c'est la DGF que l'on a vue à la baisse et qui risque de baisser à 750.000 € ; et la Caisse d'Allocations Familiales, la CAF, pour laquelle on vise 20.000 €, c'est une estimation prudente parce qu'on a des difficultés à savoir exactement ce qui va nous être attribué, notamment du fait qu'il y a 20 places de moins en crèche.
- Et il y a la participation de la CPS au conservatoire.
- Pour les produits des Services, vous avez le cinéma : 150.000 € ; les prestations facturées aux familles de l'ordre de 1.000 €, c'est tous le périscolaire et la Petite Enfance ; et puis la redevance d'occupation du domaine public pour 40.000 €.
- Les autres produits de gestion courante : les loyers pour 380.000 €, vous avez là-dedans le loyer notamment du squash dont on parlait tout à l'heure. Et les recettes des inscriptions des insertions publicitaires.

Voilà en gros les principales recettes de la Ville.

Pour les recettes de fonctionnement prévisionnelle par Pôles : Là encore j'ai ressorti les différents pôles, les 5 pôles de la Ville :

- au niveau Services à la population : je donnerai les détails tout à l'heure des éléments en analysant les différents services au sein de ces différents pôles.

Un maintien des recettes du Pôle Culturel,

Une baisse du Pôle Patrimoine Transition, qui regroupe notamment les droits de mutation,

Le Pôle Ressources qui englobe essentiellement les impôts et la Direction Générale des Services,

Soit un budget des recettes de fonctionnement de 25,560 M€.

C'est donc une légère augmentation du Pôle Ressources liée aux impôts, et pour le reste c'est sensiblement au même niveau.

La répartition : C'est le Pôle Services à la population qui est à peu près à 50 % des recettes de fonctionnement et le Pôle Patrimoine Transition et Grands Projets, avec pour l'essentiel les droits de mutation.

Le détail de ces différents postes :

- Au niveau Jeunesse vous avez, je l'ai déjà mentionné tout à l'heure, le fait qu'il y a une fréquentation plus importante du périscolaire et de l'extra-scolaire, notamment chez les maternelles.

- Il y a un nouvel accompagnement de la CAF pour l'étude et la coordination des services Enfance, donc on a une augmentation des recettes qui est essentiellement justifiée par ces différents éléments.

- Pour la Petite Enfance, on propose une augmentation d'à peu près 100.000 €, c'est lié essentiellement malgré qu'il y ait moins d'enfants à la crèche à une meilleure gestion des places en 2024 qui devrait entraîner une augmentation de l'ordre de 100.000 €.

- Les Affaires scolaires et les classes transplantées : cela regroupe tout ce qui est écolage et classes transplantées.

- La Restauration : c'est la redevance du prestataire API retenu et qui a baissé. Elle passe en gros de 120.000 € à 60.000 €

- et pour les Sports et Vie associative, vous avez essentiellement comme recettes la subvention allouée par le Conseil Général, de l'ordre de 15.000 €, pour l'utilisation du gymnase de la Vallée à la Dame et puis les locations de salles. Donc à ce niveau, vous constatez une augmentation au niveau Jeunesse, légère au niveau Petite Enfance.

La répartition : la Petite Enfance au niveau recettes représente 50 %, le périscolaire et l'extra-scolaire 34 %. Ce sont les éléments essentiels des recettes de fonctionnement.

Pour les autres Pôles : pour l'Urbanisme vous avez une baisse de 350.000 € liée à la baisse prévisible des droits de mutation. Pour le reste ce sont les Finances, essentiellement au niveau des impôts, et puis vous avez les baisses d'un certain nombre dotations, dont la DGF dont je vous ai déjà parlé tout à l'heure.

Pour les dépenses : En gros, parmi les charges à caractère général, 400.000 € pour les différents besoins de l'ensemble des services, 13 M€ en charges de personnel dont je vous parlerai plus en détail tout à l'heure. Et le reste, ce sont les nouveaux prélèvements : SRU, FSRIF, et SPIC ; et puis l'hébergement du logiciel ici.

Donc les charges du personnel représentent 57 % des dépenses de fonctionnement, c'est la dépense la plus importante, suivie par les charges à caractère général qui sont de l'ordre de 7 M€.

Les dépenses de fonctionnement par grands Pôles, cela vous donne une idée générale des coûts des grandes unités de services de la Ville :

- 2 M€ pour le Pôle Services à la population ;
- Tout ce qui est technique, Patrimoine-transition-grands projets : 3,6 M€ ;
- Et puis le Pôle Ressources, c'est essentiellement le personnel.

La répartition des 24 M€ : Vous pouvez noter que c'est le Pôle Ressources avec le personnel qui naturellement a la plus grande part des dépenses, suivi par tout ce qui concerne les services techniques.

Pour ce qui est du Pôle Services à la population : Le service Jeunesse est en diminution parce qu'une partie des activités à destination des jeunes, en lien avec les Jeux Olympiques, ont été transférées aux « Sports et Vie Associative » pour être dans la logique puisque toutes les manifestations sportives en liaison avec les Jeux Olympiques seront gérées par le service des Sports.

La Petite Enfance, j'en ai déjà parlé.

Au niveau de la Restauration municipale, vous avez une augmentation sensible liée pour l'essentiel aux nouveaux tarifs des repas d'API puisque vous savez que cela fonctionne de la façon suivante : API nous facture à 5,68 € le repas, nous avons notre quotient, et donc pour tout ce qui est en-dessous des 5,68 €, c'est nous qui payons le complément à API ; pour tout ce qui est au-dessus des 5,68 €, c'est API qui nous paye. Et du fait du dépassement de 1 € en gros du tarif du repas, l'effet sur les finances est d'à peu près 120.000 € ; nous vous proposerons avant l'été de nouveaux tarifs notamment pour tout ce qui concerne la restauration et toutes les activités autour, mais pour le moment, on a demandé au Cabinet Klopfer de nous faire des simulations pour voir comment on allait pouvoir régler cela. Donc il y a une augmentation des tarifs et il y a peut-être également un effet sur la pente de la droite que l'on avait imaginée, c'est-à-dire qu'on touche peu aux quotients, au maximum et au minimum. C'est ce qui arrivera dans les prochains mois.

Pour les Activités Sportives, vous notez une augmentation pour les écoles élémentaires. Il y a aussi la reprise de l'ensemble de l'entretien des terrains de tennis, l'arrosage du terrain d'honneur du stade Desnos, l'externalisation de l'entretien du terrain d'honneur. Traçage et opérations mécaniques et entretien annuel de la piste de Bi-cross et externalisation des prestations ménage pour les équipements sportifs et associatifs en année pleine pour 176.000 €.

Pour les Affaires Culturelles, on espère une augmentation liée notamment à une fréquentation plus importante avec la réouverture de la médiathèque.

Au niveau répartition globale : nous avons la baisse du Pôle Jeunesse et Scolaire et classes transplantées, c'est essentiellement lié au nettoyage des linges, vous savez qu'avant on faisait nettoyer à l'extérieur tout le linge des écoles maternelles, on a installé des machines à laver dans toutes les écoles maternelles, c'est quand même un gain de l'ordre de 100.000 €.

La répartition de ces dépenses de fonctionnement :

Sports et Vie Associative : 31 %, même niveau que le scolaire et les classes transplantées ;

Pour la partie Technique, pour le Patrimoine et Transition et Grands Projets, on a donné le détail des parties : donc une partie des dépenses des fluides que l'on propose à 1.258.000 €, soit un écart par rapport au budget 2023 de 550.000 €, c'est l'essentiel.

Pour la voirie nous sommes au budget de fonctionnement, la TP nous a demandé de passer en fonctionnement des sommes qui étaient inscrites en investissement pour l'entretien notamment de la voirie, il s'agit notamment de toutes les petites réparations, les ornières, les bouchages de trous sur les routes, et puis toutes les petites réparations, il y a à peu près 150.000 € qui passent à la voirie, ou plutôt 180.000 €.

Et il y a également les éclairages de Noël, c'est-à-dire les illuminations de Noël qui étaient avant en investissements, or comme il s'agit de frais de dépenses d'installation des éclairages, ils sont passés au niveau du fonctionnement.

Le budget Urbanisme rassemble les frais administratifs des fonciers, les honoraires des conseils, on a également engagé à un moment donné des prestations de services pour l'instruction de dossiers et pour la réalisation de plans topographiques, c'est ce qui explique cette hausse qui est prévue.

Une vision globale de ce qui va se passer : c'est lié principalement à une diminution des fluides, en fait l'entretien des bâtiments augmente alors que les fluides baissent, la voirie augmente, donc un total global qui est relativement étale.

La répartition de tout cela : ce sont principalement les fluides qui constituent l'élément le plus important des dépenses des bâtiments, suivis par l'entretien des bâtiments eux-mêmes, la voirie, l'environnement et le cadre de vie qui sont à peu près équivalents au niveau des dépenses de fonctionnement.

Pour le Pôle Ressources vous avez toute la partie ressources humaines pour 14.777.000 €, cela recoupe non seulement les ressources humaines du chapitre 12 mais également tout ce qui concerne la formation, l'intervention de prestations de services pour le personnel, et également les indemnités des élus qui sont dans ce poste. Pour le reste, c'est relativement étale. Il y a simplement un élément au niveau du personnel puisque la question avait été posée : aujourd'hui au niveau personnel, nous avons 30 agents en catégorie A, 48 en catégorie B, 191 en catégorie C, c'est-à-dire 11 % des agents en catégorie A, 18 % des agents en catégorie B, et 75 % pour le reste, étant entendu que dans la catégorie A vous avez des agents qui ne sont pas des cadres, Vous avez des éducateurs de jeunes enfants au niveau des catégories A et des assistantes de puériculture qui sont passées en catégorie B, je crois, l'année dernière, qui sont dans la catégorie B et qui n'ont pas non plus un rôle d'encadrement. Donc en réalité le personnel d'encadrement est à 7,40 % en catégorie A et à 11,50 % en catégorie B, ce qui est largement en dessous des normes que le cabinet qui nous suit a estimées.

Concernant la répartition des dépenses du personnel, on est à peu près au même niveau que l'année dernière, il y a à peu près 50 % des dépenses RH qui vont au Pôle Services à la population, c'est-à-dire tout ce qui concerne la Petite Enfance, les Affaires Scolaires et la Jeunesse.

On retrouve à 53 % le Pôle Services à la population, on a également à peu près un tiers - un tiers – un tiers pour les différents éléments du Pôle Services à la population,

naturellement c'est tout ce qui concerne les enfants, les jeunes, le scolaire, qui nécessite beaucoup de RH et donc un service maximum.

L'état des dotations rapidement : elles sont en baisse, dont la DGF. La CAF est à 820.000 €. Au total c'est une baisse d'à peu près - 0,4 %.

Les prélèvements nous sont tombés dessus en fin d'année et sont maintenant au taux maximum, l'année dernière les frais avaient été de 50 %, ils valaient 240.000 €, là on passe à 368.000 € plus l'amende SRU de 180.000 € pour cette année. En gros les prélèvements annulent la DGF.

Les recettes de fonctionnement : au BP 2023 il y avait 24.645.000 € en recettes, cette année on a 25 M€ et quelque, soit une différence de 900.000 € d'augmentation des recettes.

Au niveau dépenses, c'est une augmentation de 1.365.000 € pour les raisons que je vous ai indiquées.

Les investissements : Dans les recettes, vous avez :

- Les subventions d'investissement que l'on estime aujourd'hui être supérieures à l'année dernière, c'est-à-dire à peu près 1,2 M€ de plus de subventions : c'est un soutien aux investissements de la voirie de la CPS qui est estimé à 400.000 €, un soutien à l'investissement communal également de 400.000 € qui est la nouvelle attribution, qui vient d'être votée à la CPS.
- Les subventions pour l'aménagement des équipements de Petite Enfance, versées par la CAF, que l'on estime à 150.000 €.
- La subvention du CNC pour l'achat d'un projecteur pour le cinéma.

Pour le moment aucune autre subvention ne nous a été notifiée et c'est donc pour cela qu'on s'est limités à ces sommes.

- Comme indiqué, nous n'envisageons pas d'emprunter, donc ce poste est nul, et vous avez un report de 426.000 € qui correspond à l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts qui n'avait pas été versé avant la fin de l'année et qui a été versé sur 2024, c'est pour cela qu'il figure en report.
- Le FCTVA est estimé à 1,3 M€, comme je vous l'ai indiqué, Malraux ne s'applique pas encore et le restaurant scolaire David Régnier, lui, est terminé, donc il reste le boulevard Foch qui nous ramènera un peu de FCTVA.
- Les taxes d'aménagement : l'année dernière on les avait estimées à 300.000 €, on a eu je crois moins de 100.000 € ; les taxes d'aménagement, ce sont toutes les taxes payées lorsque les gens font des travaux.
- Et la dotation aux amortissements, ce sont des recettes de 3,9 M€ pour financer les nouveaux investissements. Vous avez à côté les reports dont on a déjà parlé, qui vont être consommés, ou en grande partie consommés.

La répartition des recettes, avec les reports inclus : vous avez un gros report de subventions de 5,3 M€, la plus grosse partie actuellement ce sont les subventions aux investissements, 70 %. Et pour le reste, ce sont les dotations aux amortissements et le FCTVA qui financent.

Voilà les dépenses d'investissement. Vous avez :

- les subventions d'équipement, c'est ce que l'on verse à la CPS pour l'assainissement, la partie eaux pluviales,
- les immobilisations incorporelles, ce sont essentiellement des logiciels obligatoires et les frais d'études,
- les immobilisations corporelles, ce sont les nouveaux investissements et opérations pour une somme de 1,8 M€.
- À côté vous avez tout ce qui concerne les reports, les plus importants sont les opérations de travaux puisque ce sont des opérations qui s'étendent sur plusieurs années.

On arrive à 16,553 M€ avec l'ensemble des investissements et reports.

Les nouvelles dépenses : 4,063 M€. Vous avez là-dedans des immobilisations corporelles, ce sont les nouveaux investissements, les investissements qui passent dans les opérations et les immobilisations incorporelles donc les logiciels.

Si l'on prend avec les reports, donc si j'enlève d'une part les dépenses qui sont relatives au remboursement de l'emprunt, à savoir 2.481.000 €, et la subvention que l'on verse à la CPS pour l'assainissement, ce sont des investissements qui se montent, reports inclus, à 13.855.000 €. Et dans ces 13.855.000 €, vous avez 9,8 M€, ça correspond à 71 %.

Les principaux investissements d'opérations :

- Malraux, ce sont des investissements hors travaux, c'est-à-dire que cela comporte pour l'essentiel l'informatique, il faut équiper Malraux, la médiathèque, pour près de 200.000 € ; vous avez aussi tous les frais de déménagement, tous les frais d'aménagement, l'achat des collections de livres et de tout ce qui est média puisque s'agissant d'un investissement, on peut faire figurer notamment ces achats-là non plus au budget de fonctionnement mais au budget d'investissement et ils bénéficieront du FCTVA.
- Le gymnase de la Vallée à la Dame, il faut rajouter 420.000 € ;
- Pour les mobilités douces, notamment le VIF, il faut rajouter 360.000 € ;
- 450.000 € pour l'équipement Petite Enfance ;
- 100.000 € pour les études notamment pour le nouveau CTM.

Les dépenses d'investissements, reports inclus, se montent à 13 M€ dont 9.792.000 de reports.

L'évolution de la dette : l'annuité en 2024 passera à 2,6 M€, c'est le remboursement du capital 2,2 M€ et les intérêts qui sont en fonctionnement, qui sont plus élevés que les années précédentes.

Le plan de sobriété, le passage aux Leds de l'éclairage public pour 1,3 M€, on privilégie cette année la réalisation et l'achèvement des grands projets lancés dont le passage aux Leds qui devrait être réalisé totalement à la mi-juillet sur Verrières.

La mobilité douce sur le tronçon du VIF d'Île-de-France avec 800.000 € en reports et 360.000 € en nouvelle inscription.

Le Centre Malraux : il reste 4,7 M€ en reports et on inscrit 540.000 € de nouvelles inscriptions qui correspondent à ce que je vous ai indiqué tout à l'heure, c'est-à-dire l'informatique et tous les frais de déménagement et d'installation, et d'achat de

collections... Il y a également là-dedans le projecteur du cinéma qui est subventionné je crois à 80 % par le CNC.

Pour le Sport il y a la réfection de la toiture du gymnase de la Vallée à la Dame pour 830.000 € en reports auxquels il convient de rajouter 350.000 € pour des renforcements de structure. Et il y a la tribune du stade en réfection pour la sécurité et la poursuite du plan de déploiement de vidéoprotection. L'entretien et la modernisation de la Ville sont une autre partie des investissements. Il s'agit là de l'informatique, l'équipement et la cyber sécurité pour 200.000 €, le logement et l'étude en co-maîtrise d'ouvrage pour le site du CTM avec Versailles Habitat, et la réparation des voiries pour 350.000 €, étant entendu que 150.000 € sont passés au budget de fonctionnement.

Et puis le lancement d'études pour nous donner également le temps de monter les dossiers : il y a la Vallée à la Dame, les phases ultérieures de réhabilitation de la Vallée à la Dame, la poursuite du plan Vélo, et l'accès aux mobilités douces, les équipements d'accueil de la Petite Enfance, la désimperméabilisation des cours d'écoles, la rénovation des écoles HEO, et Clos Fleuri. Compte tenu de la fin des travaux que je vous ai annoncés tout à l'heure, on devrait pouvoir récupérer des capacités et notamment en subventions du Département et de la Région puisqu'on ne peut pas les demander plus de trois ans avant leur attribution, en effet il faut que les ouvrages qui sont subventionnés soient achevés.

Et les principaux investissements verts : il y a les reports, il y a l'éclairage qui est un report pour 1,3 M€, la réfection de la toiture du gymnase qui est un investissement vert puisqu'il y a les panneaux solaires et l'isolation, le tronçon des lignes Île-de-France pour 800.000 € en reports, et une partie du Centre Culturel Malraux. Pour les nouveaux investissements vous avez toujours les 350.000 € pour le gymnase de la Vallée à la Dame, le tronçon des lignes Île-de-France pour 360.000 €. Et puis en études : les désimperméabilisations des cours d'écoles et la rénovation thermique des écoles H2O et Clos Fleuri.

Et naturellement les reports dont on a déjà parlé tout à l'heure qui sont identiques à ceux que je vous ai présentés avant, c'est-à-dire les premiers postes : pour Malraux et la Maison Médicale c'est terminé ; pour le plan de sobriété, ce sont les Leds, le gymnase VAD, et les mobilités douces, c'est-à-dire le VIF, qui devraient se terminer sur 2024, ce qui devrait avoir pour effet de dégonfler les reports.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci beaucoup Gérard, on a déjà souligné le travail des services pour préparer ces éléments dans des conditions toujours assez délicates mais merci aussi beaucoup à toi pour le travail personnel et l'investissement que tu fais pour donner une intelligibilité partagée autour de ces enjeux. J'imagine qu'il y aura des questions ou des réactions, je vois Caroline Foucault dans les starting-blocks.

Mme Caroline FOUCAULT ; Tout à l'heure, pour le Compte Administratif, Gérard, tu mettais en avant le taux d'épargne brute en disant que c'était essentiel d'être au minimum à 10 %, et dans ce BP 2024, on est à 5,3 %. Donc question : qu'allons-nous devenir ? Parce qu'on a quand même fortement augmenté les impôts pour rester au-dessus de 10, et vous présentez un budget primitif 2024 où ce taux d'épargne brute est à 5,3 % ! Je suis bien embêtée ! Voilà, je ne sais pas... il faut peut-être qu'on augmente les impôts !

M. Gérard DOSSMANN : Le taux d'épargne brute se détermine au moment du CA puisque là on connaît le taux de réalisation. Vous avez pu noter que régulièrement, le

taux de réalisation notamment au niveau des dépenses se situe aux environs de 90 %, c'est d'ailleurs ce qu'avait présenté le cabinet Klopfer qui était parti sur cette approche-là pour rester au niveau du taux d'épargne brute aux environs de 12 %.

Mme Caroline FOUCAULT : Ce qui veut dire d'ailleurs que le BP 2024 n'a rien à voir avec le réalisé 2023 et que du coup, on attend que Madame la trésorière nous donne les chiffres

M. le Maire : Non, on est au niveau du BP, on n'est pas au niveau du compte administratif...

Mme Caroline FOUCAULT : Oui, mais on écoute bien Gérard, tous, religieusement, et quand il nous dit que quelque chose est très important, on le calcule de fait.

J'ai une autre question : Quand au niveau du BP 2024, on retire des recettes de 25,560 M€ les dépenses de 24,208 M€, cela fait un solde de 1.352.000 €, cela fait un peu tout ce que les Verriérois ont donné l'année dernière en plus. C'était juste une remarque.

Pour la recette du BP 2024, quand on regarde la recette du compte administratif 2023, on s'aperçoit que la hausse annoncée est de 3,7 %, est-ce qu'il n'y a pas un petit souci quand même au niveau des recettes ? Parce que par rapport au compte administratif, on est à - 1 %. Donc en recettes, vous avez « vachement » minimisé, comme tous les ans d'ailleurs, à chaque fois on me dit : « Ce n'est pas nouveau, ne t'inquiète pas, tout va bien... »

En tout cas moi, ce qui me gêne le plus, ce sont les dépenses. Parce que quand tu fais la différence entre le CA réalisé des dépenses de fonctionnement 2023 par rapport au budget 2024 que tu nous proposes, il y a 2.200.000 € de plus, ce qui fait à peu près 9,2 % d'augmentation de dépenses de fonctionnement sur la Ville en 2024. Cela me fait peur, cela me fait très peur !

M. le Maire : Je vais revenir sur l'affirmation précédente, sur ce que tu disais Caroline sur les excédents qui sont dégagés de la section de fonctionnement : heureusement que l'on prévoit des excédents pour pouvoir contribuer à la section d'investissement parce que sinon, la situation serait éminemment problématique, on ne pourrait pas financer de nouveaux investissements.

Mme Caroline FOUCAULT : On n'est pas obligés d'en avoir autant.

M. le Maire : On est absolument obligés d'avoir des excédents si l'on veut pouvoir faire de nouveaux investissements sans recourir à l'emprunt. On est absolument obligés. Donc oui, effectivement tu as tout à fait raison, cela correspond à une partie de l'augmentation des impôts mais une partie seulement de l'année dernière qui était absolument nécessaire pour financer ces nouveaux investissements qui sont la portion congrue puisque précisément, comme Gérard l'a très bien présenté, on est sur un niveau de nouveaux investissements à peine supérieur à 4 M€, c'est-à-dire très faible, et cela parce qu'on doit surtout prioriser la réalisation des reports ; et c'est précisément parce que nous avons bien entendu Michel Yahiel par anticipation que nous avons cherché à jouer notre air de RAP à nous, on réalise d'abord et puis après on verra, mais si on n'avait pas ces excédents, en réalité on serait dans l'incapacité de pouvoir financer ces nouveaux investissements. Donc tu as raison de le souligner Caroline, parce que c'est un point important, cette augmentation, elle était absolument nécessaire pour nous permettre de continuer d'avoir des projets.

Mme Caroline FOUCAULT : Tout à fait. Mais moi ce qui m'inquiète maintenant, c'est l'investissement parce que par rapport au compte rendu du conseil municipal de mars dernier où tu nous parlais de l'état des routes de Verrières et de la nécessité que nous aurions de déployer un plan de réfection des routes, et pas simplement le complément d'un certain nombre de défaillances, ce qui nécessiterait un programme pluriannuel, il n'y a rien aujourd'hui. Il n'y a même pas une proposition de travail en commun, il n'y a pas de proposition de travail en commun pour travailler sur les routes, il n'y a rien ! Il y a juste un truc sur la Vallée à la Dame, oui, on a un plan pluriannuel, certainement, enfin on suppose puisque c'est sur deux années, mais quand en commission on demande des informations, en dehors de l'étude que l'on a eue dernièrement, et j'en remercie le service, on n'a pas le plan pluriannuel de la Vallée à la Dame, on ne sait pas où l'on va. Et je ne vous parlerai pas de l'isolation des écoles...

M. le Maire : Absolument, absolument.

Mme Caroline FOUCAULT : Voilà. Et là, aucune information, aucun travail... (M. le Maire essaie de répondre) ... attends, je peux finir s'il te plaît ?

M. le Maire : Bien sûr, je t'en prie.

Mme Caroline FOUCAULT : Merci. Aucun travail en commission, aucun chiffre, aucune étude dans la liste que l'on a, rien du tout... Eh bien moi je dis que de toute façon les Verriérois vont payer, ils sont là pour ça ! Mais d'un autre côté, Monsieur le Maire, cela fait un an, un an !

M. le Maire : Je vais te répondre très facilement sur cet excédent de fonctionnement que tu soulignes, et c'est toute la présentation que Gérard a faite sur la construction du budget tel que nous l'avons envisagé, on ne tire pas des plans sur la comète, on n'envisage pas des dépenses qui devront être réalisées dans un horizon temporel non maîtrisé, on vous présente le budget 2024, et dans ce budget 2024 il y a effectivement quelques nouveaux investissements qui sont absolument nécessaires, il y a l'exécution des reports d'investissements qui nous apparaît comme à vous, puisque vous nous en avez fait très justement la remarque par la voix de Michel tout à l'heure et c'est un constat que nous partageons absolument ; c'est une nécessité de dégonfler les reports. Et il y a derrière aussi une interrogation sur la capacité à faire de nos services et de nos équipes, la capacité à accompagner ces réalisations que l'on ne peut pas sous-estimer, et oui, absolument, et je le redis, et c'est tout à fait assumé, ce budget ne nous permettra pas de répondre à un certain nombre de manques de la collectivité, de manques en termes d'investissements sur la réfection des voiries, des manques en termes d'investissements beaucoup plus rapides sur la rénovation d'un certain nombre de bâtiments, en termes de travail sur un certain nombre de dépenses, sur une accélération pour passer à réellement une commune qui sera plus résiliente, notamment sur les aspects climatiques, tout simplement parce qu'à date, nous n'en avons tout simplement pas les moyens.

Donc nous continuons à travailler le phasage de la Vallée à la Dame, aujourd'hui nous sommes en train d'essayer de pallier au plus urgent, c'était la grande salle, c'est parfaitement identifié, la salle de gymnastique est aussi bien évidemment identifiée, quelquefois nous avons même des urgences qui se rappellent intempestivement à nous et auxquelles nous essayons de pallier autant que nous le pouvons, cette année nous allons surtout réaliser ce qui a déjà été programmé, notamment le programme sur la Vallée à la Dame qui est tout à fait identifié comme prioritaire et on verra quelles sont les étapes suivantes et le phasage qu'il va falloir que nous mettions en place sur les années 25, 26, 27, 28, 29...

Mme Caroline FOUCAULT : D'accord. On sait qu'il y a une partie de l'investissement qui est passée en fonctionnement à la demande de la Trésorerie, est-ce que l'on pourrait avoir la liste et les objets de ces choses qui sont passées de l'investissement au fonctionnement ? Style l'éclairage de Noël, des choses comme cela, pour avoir un montant... Pour savoir combien ... ?

M. le Maire : Les montants ont déjà été partagés mais on pourra les repartager, je ne les ai pas ce soir en tête mais ils ont été partagés...

Mme Caroline FOUCAULT : Non, on a eu la liste des nouvelles choses...

M. le Maire : Il sera noté que seront communiqués pour information ces items qui sont passés de la section d'investissement à la section de fonctionnement au titre de la voirie et au titre de l'éclairage public qui sont les deux pôles qui ont été concernés par cet élément.

Mme Caroline FOUCAULT : Et puis j'ai une question par rapport à l'équipement de la Petite Enfance : on a appris que la Vaudonnière était en études pour être rouverte, la crèche de la Vaudonnière qui a été fermée très, très rapidement au mois d'août il y a deux ou trois ans ou je ne sais plus...

M. le Maire : Deux ans.

Mme Caroline FOUCAULT : On a appris par le personnel qu'il y avait eu une réunion où on leur avait dit que ce serait sur la base du volontariat qu'elles iraient travailler là-bas. Je voudrais savoir ce qu'il en est, parce qu'ouvrir une structure, investir des milliers, des centaines de milliers et peut-être 1 million.... Parce qu'une rénovation surtout avec un cuvelage, des choses un petit peu importantes surtout au niveau des aérations, cela va coûter cher à la Ville. Est-ce qu'on est certains d'avoir assez de personnel qui acceptera d'aller là-bas sans mettre en danger sa santé ?

M. le Maire : J'admire l'expertise dont tu fais preuve sur la technique de l'argumentaire que je n'ai pas ...

Mme Caroline FOUCAULT : Oui, peut-être que tu ne l'as pas...

M. le Maire : Que je n'ai pas quant à moi. Le fait est qu'on est sur un item Petite enfance. Aujourd'hui la réouverture de la Vaudonnière fait partie des scénarii qui sont envisagés, ce n'est pas le seul, c'est le plus probable à date et nous sommes en train de discuter avec les autorités pour s'assurer que cela ne pose pas de difficultés, et le moment venu, on rééchangera sur ce point-là, là nous sommes à la construction du budget, et dans cette construction du budget, nous nous dotons des moyens de pouvoir répondre aux besoins de la Petite Enfance à ce titre-là.

Mme Caroline FOUCAULT : Mais tout à fait, c'est pour ça que nous, en tant qu'opposition, on doit entendre le personnel qui est très inquiet par rapport à cela.

M. le Maire : Mais tout le monde doit l'entendre, tout le monde doit l'entendre, absolument, absolument !

Mme Caroline FOUCAULT : Tout à fait.

M. le Maire : Merci Caroline. Y a-t-il d'autres questions ? Vincent Hulin.

M. Vincent HULIN : J'avais d'abord des questions de précision mais plutôt que les chiffres en tant que tels, c'est la manière dont les choses ont été présentées qui me pose question. À un moment, sur la Petite Enfance, Gérard, tu évoquais une meilleure gestion des places. En commission Petite Enfance on a effectivement parlé d'une

« optimisation » du temps de travail des professionnels etc., qui aurait pu avoir tendance, on va dire, à faire baisser les dépenses ; or tu as parlé plutôt d'une hausse des recettes due à une meilleure gestion des places, et ça, sauf erreur on ne l'a pas été présenté en commission, alors qu'est-ce que tu voulais dire par-là ?

Mme Rozenn BOULER : On en reparlera à la notice explicative tout à l'heure sur la crèche si tu veux...

M. Vincent HULIN : Entre temps, on aura oublié ça...

Mme Rozenn BOULER : Mais c'est en relation, en fait les taux horaires étaient très larges sur la crèche et il n'y avait pas de facturation sur ces périodes-là, on a réduit les taux horaires et les parents sont facturés sur exactement ce qu'ils consomment, c'est-à-dire qu'avant c'était 7h30 mais ils ne pointaient qu'à 8h, et la largeur validée par la CAF était trop importante par rapport à ce que l'on avait en réalité. Donc aujourd'hui, on a plus de recettes de la CAF puisqu'on a un meilleur taux de facturation par rapport à l'amplitude horaire effectuée.

M. Vincent HULIN : D'accord, donc cette hausse des recettes, c'est une hausse de l'argent versé par la CAF mais pas une hausse de l'argent versé par les parents. D'accord, ça marche. Merci beaucoup.

J'avais aussi une question sur la redevance de la restauration API avec le nouveau marché ; dans l'explication, Gérard, tu ne parles pas de la redevance qu'API est censée verser à la Ville lorsqu'ils préparent dans la cuisine centrale de Verrières des repas pour les autres collectivités, c'est pourtant bien inclus là-dedans ? Ou bien c'est en plus ? et ça évoluera comment l'année prochaine ?

M. Gérard DOSSMANN : Depuis le fonctionnement du nouveau marché, c'est - 60.000 € de rentrées d'argent. Il y avait 120.000 l'année dernière

M. Vincent HULIN : Oui, ça tu l'as dit, mais 60.000 €...

M. Gérard DOSSMANN : C'est la redevance.

M. Vincent HULIN : C'est juste ça, donc cela veut dire qu'ils préparent moins de repas pour les collectivités extérieures et ça équivaut à - 60.000 € ?

M. Gérard DOSSMANN : Moins de repas à l'extérieur... et le minimum a également changé.

Mme Rozenn BOULER : Le calcul du taux a été modifié avec le nouveau cahier des charges du nouveau marché, et donc, de mémoire, on a une redevance fixe... Il y avait plusieurs critères qui étaient impartis sur cette redevance et donc aujourd'hui, avec moins de critères, on a un taux fixe et mais je n'ai pas le chiffre en tête. On pourra te le recommuniquer.

M. Vincent HULIN : D'accord. Et donc cette baisse est liée à cela, c'est lié à ces repas et juste à un calcul ? Il n'y a pas de baisse majeure du nombre de repas ?

Mme Rozenn BOULER : Non.

M. Gérard DOSSMANN : Non, c'est mécanique.

M. Vincent HULIN : D'accord. Ok.

J'avais aussi une question sur la nouvelle crèche parce qu'en commission Petite Enfance, on a eu un débat sur : « Que se passe-t-il à la Vaudonnière ? » On a eu ici même un débat pour dire que vous aviez prévu de construire une nouvelle crèche,

ensuite on n'a plus eu de nouvelles, vous avez répondu à nos questions que c'était en cours, là je comprends que ce n'est même plus en cours, que c'est abandonné, que donc il y a une réflexion à la Vaudonnière, c'est bien cela qui est prévu ? Qu'est-ce qui a prévalu à ces changements importants ?

M. le Maire : Non, effectivement nous avons délibéré sur la possibilité de déposer un permis de construire qui était pour tester en quelque sorte « la subventionnabilité » que nous pouvions avoir. Le fait est que les coûts -en continuant à travailler sur le dossier puisqu'on avait besoin de cette autorisation pour pouvoir effectivement opérationnaliser cette destination- les coûts qui ont été dégagés sont des coûts normaux, on ne nous a pas pris pour des Américains, mais les coûts qui ont été dégagés sont des coûts qui étaient très nettement au-dessus de nos possibilités financières, et donc l'investissement pour construire une nouvelle crèche ne nous est pas apparu raisonnable avec les taux d'accompagnement que l'on pouvait avoir sur le lieu que l'on avait identifié ou sur un autre d'ailleurs, et donc l'orientation principale est plutôt de travailler sur d'autres scénarios, sur des constructions existantes y compris avec la réhabilitation de la Vaudonnière, et c'est précisément le point qui est encore relativement en suspens. Il y aura un travail de commission parce que le résultat sera présenté en commission, je pense, assez vite maintenant mais pour le moment, on n'a pas de décision encore arrêtée sur les différentes options qui seront retenues. Le scénario qui tient la corde, c'est effectivement celui de la réhabilitation de la Vaudonnière parce que c'est le scénario qui paraît présenter toutes les garanties nécessaires avec les coûts les plus raisonnables, maintenant ce n'est peut-être pas aujourd'hui que l'on va vous présenter les possibilités techniques, avec ou sans cuvelage, avec ou sans rénovation du système de traitement de l'air mais en effet, il y a là des sujets qui sont à l'étude.

D'ailleurs merci de me donner l'occasion de revenir là-dessus parce que c'est vrai que l'on n'avait pas clos le dossier entrouvert ; aujourd'hui le projet d'une nouvelle crèche au Moulin de Grais est un projet qui n'est plus suivi et effectivement les réflexions s'orientent principalement vers la rénovation de la Vaudonnière, après il y a d'autres questions qui se posent notamment par rapport à la pérennité ou aux éventuelles évolutions de la Pouponnière, pour des problèmes de mises aux normes, enfin voilà, il y a un certain nombre de questions dans le champ de la Petite Enfance qui appelleront des réponses en 2024, ça c'est absolument sûr : il faudra que nous ayons arrêté nos réflexions et lancé des réalisations dans le courant de l'année 2024.

M. Vincent HULIN : Merci. Alors je suis content qu'on ait ces informations-là mais il y a quand même un problème, je pense, d'organisation, c'est-à-dire que si l'on ne pose pas ces questions-là de manière répétée en commission, et là ce soir sur la présentation du budget, on n'aurait pas ces informations.

M. le Maire : On a voté...

M. Vincent HULIN : Enfin on a voté Contre. Vous avez voté un permis de construire à l'époque et je ne me rappelle pas, -mais encore une fois ma mémoire est probablement défaillante - je ne me rappelle pas si vous aviez dit que c'était juste un test sur une éligibilité à des subventions ?

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Non.

M. Vincent HULIN : C'était quand même un tout petit peu plus solide que cela. D'ailleurs si ça avait été ça, je ne suis pas sûr que les riverains auraient réagi de cette manière-là ! Mais dont acte, Ok. On apprend cela, et puis ensuite pas de nouvelles.

On pose plein de questions, personne ne nous en parle, on arrive ici au vote du budget et donc c'est peut-être quand même le moment de nous expliquer ce que tu viens de nous dire ; cela aurait été le moment très spontanément de dire à tout le monde : « Eh bien voilà, il y a tel projet qui a été voté, qui était public, qui était connu, qui a suscité une forte émotion chez les riverains, voilà ce que l'on a décidé de faire, voilà les annonces, etc... » Enfin, je ne comprends pas qu'il faille que l'on pose ce genre de questions pour arriver à avoir ces informations-là, il y a quand même un problème de fond ! Que ce soit vis-à-vis des élus mais aussi vis-à-vis des citoyens, et donc encore une fois, si on ne pose pas les questions en commission et même plusieurs fois de suite, parce qu'on a eu une réponse la dernière fois mais c'était la quatrième ou la cinquième fois qu'on la posait, jusqu'ici, la seule réponse à laquelle on avait droit c'était : « c'est en cours », avec un regard vers le plafond ! Donc je veux dire qu'il y a quand même un problème de fond. Comment est-ce que sur des projets aussi importants, aussi visibles, sur lesquels vous vous engagez autant, il faut attendre que l'on pose ce genre de questions et pourquoi ce n'est pas présenté spontanément ?

Et je continue là-dessus, je ne sais pas ce que tu me répondras et ça m'intéresse d'ailleurs mais plus globalement, je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure sur le sujet des chiffres, sur le sujet des reports : alors c'est peut-être trop tard maintenant parce qu'il n'y a plus la présentation mais si on revient sur la diapositive, ce grand moment avec les tours sur les deux côtés, où il fallait tourner la tête pour voir les chiffres, c'est après les investissements verts, regardons bien ce qui est mis en avant en termes d'investissements : le plan de sobriété, je pense que vous l'avez valorisé peut-être dix fois, j'exagère peut-être, quatre fois, pour être sympathique, enfin tous les ans parce qu'il y a des reports. Et encore une fois on l'a dit tout à l'heure, c'est normal c'est la mécanique, vous avez expliqué qu'il y avait des problèmes de disponibilité des ampoules etc., donc vous n'y êtes pour rien et là-dessus, il n'y a pas de problème. Mais dans ces cas-là, tous les ans, redire que « Verrières investit pour votre avenir » avec un plan de sobriété, c'est toujours la même chose ! Sauf que d'une année sur l'autre, ça n'a pas été fait. Et si on regarde ce plan d'investissements Vert, si on regarde ce plan d'investissements sur l'année précédente, en fait la majorité des dépenses, ce sont des dépenses que vous avez déjà valorisées. Je comprends que chacun puisse faire de la communication politique, il n'y a pas de question, mais encore une fois, sur des sujets de budget, soyons un peu transparents. Expliquons la réalité des choses.

Et je termine si je puis me permettre sur un dernier sujet : les dépenses de fonctionnement en termes de sports. Regardons les chiffres froidement : le budget augmente de 190.000 €. Bonne nouvelle. Les Verriérois vont s'attendre à une hausse des services sur ce sujet-là et c'est plutôt bien puisqu'effectivement on en a besoin. Sauf que si l'on regarde ensuite derrière dans la justification de la hausse, sur ces 190.000 € d'augmentation, on en a 176.000 € parce qu'en fait la prestation de ménage dont on parlait tout à l'heure devient faite par un prestataire extérieur. On comprend effectivement que le personnel municipal ait autre chose à faire, qu'il n'ait plus le temps de faire ce ménage et que donc pour diverses raisons vous ayez décidé de passer par un marché. Pourquoi pas ? Mais sur cette augmentation, déjà il y en a 176.000 sur 190.000 qui sont juste cette prestation de ménage supplémentaire. D'accord ? Ce n'est pas un niveau de services supplémentaires. Et si on regarde après la suite, alors il n'y a pas les chiffres à chaque ligne de ce que vous décrivez dans la notice mais en fait en gros, les hausses un peu mécaniques que vous décrivez, ne sont pas des hausses de services, elles sont d'un chiffre qui est plus important que la hausse des

subventions des dépenses de fonctionnement. Cela veut donc dire qu'en fait, en pratique, il va y avoir une baisse de service sur ce sujet-là. Voilà.

Donc si vous faites la somme, vous êtes au-dessus de la hausse des dépenses de fonctionnement. Alors quand vous présentez ces chiffres, effectivement on a ce qu'il faut, il n'y a pas de question, pour ceux qui aiment ça, on en a un bon paquet, mais après, derrière, la réalité de ce qui est réellement fait, de ce que les Verriérois vont voir au quotidien, c'est ça qui est intéressant, c'est ça dont on discute, nous, en fait, quand on creuse, on se rend compte qu'on n'est pas au niveau de ce que vous annoncez et que les chiffres que vous donnez, vous les manipulez de la manière qui vous arrange, mais en pratique, ce n'est pas la réalité des choses.

M. le Maire : Alors je ne peux pas te laisser dire que nous « manipulons » les chiffres parce que nous ne les manipulons pas !

M. Vincent HULIN : Le terme était mal venu.

M. le Maire : Effectivement il y a un enjeu en termes de sincérité pour le coup, et tu as tout à fait raison de dire que nous avons annoncé à plusieurs reprises que nous lancions, que nous avons lancé, que nous avons lancé, que nous lancerions, et un jour j'espère bien que nous l'aurons lancé et intégralement réalisé, un plan de sobriété, voire que nous allions rentrer dans les phases successives de ce plan de sobriété, et je suis sûr que nous n'aurons pas de divergence sur la nécessité d'être toujours plus sobre et d'aller toujours dans le sens de ce que nous faisons, je crois que nous étions d'accord sur le passage aux Leds et que l'investissement en valait bien la peine.

J'observe que systématiquement Gérard a distingué, et il l'a refait aujourd'hui, entre ce qui est du report et ce qui est de la nouvelle réalisation, et sur le plan de sobriété, précisément il n'a pas présenté aujourd'hui de nouvelles réalisations. Pour les ampoules on n'a pas pu le faire et effectivement on a mis en report, mais c'est toujours le plan de sobriété que c'est nouveau, on a trouvé un nouvel argent pour faire des économies » non, effectivement on déroule le plan, sur un calendrier contraint, on aurait vraiment préféré laisser derrière nous pour pouvoir passer à autre chose, et on le redit, pour absolument mettre de l'eau à ton moulin, et nourrir cette Bièvre qui n'est pas un bras mort, eh bien oui, effectivement nous reportons, nous avons été contraints de reporter, et oui, effectivement nous réalisons, et oui, effectivement on vous reparlera dans le compte administratif 2024 du plan de sobriété en espérant bien vous dire qu'on a pu tout réaliser, qu'on a été intégralement facturés et qu'au final on n'aura pas de report pour cette étape du plan de sobriété, que l'on aura la possibilité de réfléchir à d'autres façons d'être sobres, c'est quelque chose je crois d'important.

Pour ce qui est du ménage, j'entends bien l'analyse que tu fais, nous sommes chacun dans notre rôle et tu tiens très bien le tien, je t'en félicite et je t'en remercie, mais tout de même, nous dire à la fois « vous présentez une augmentation des chiffres pour le Sport et la Vie Associative mais cette augmentation, elle n'est pas vraie parce que vous avez dit que c'étaient des frais de ménage qui expliquent l'augmentation », eh bien oui, tu as tout dit. Tu as absolument tout dit, oui, on vous a présenté le chiffre avec une augmentation, on l'a expliquée sur cet item des frais de ménage, on n'a pas « roulé des mécaniques » en disant « on a trouvé des millions et d'ailleurs on va les déverser et c'est magnifique », non ce n'est pas du tout le propos.

M. Vincent HULIN : Ce sont exactement les termes qui ont été utilisés...

M. le Maire : Quand Gérard veut rouler des mécaniques, je vous garantis que c'est plus impressionnant que cela ! Non, ce n'est pas vrai !

M. Vincent HULIN : Tu verras au compte rendu et tu pourras reprendre les phrases disant l'importance que la Ville donne aux hausses des dépenses de la jeunesse, des sports etc., tu retrouveras exactement ces phrases-là, au mot près.

Mme Caroline FOUCAULT : Et le nettoyage.

M. le Maire : Mais le nettoyage, cela participe de la Ville, n'insultez pas tous nos concitoyens qui sont dédiés au nettoyage !

M. Vincent HULIN : Ne détourne pas nos propos ! Ce sera dans le compte rendu ! Tu sais très bien, là pour le coup effectivement je n'ai pas l'impression de jouer un rôle mais toi, tu en joues un, et tu le sais très bien... Et tu as l'air d'en convenir. C'est bien noté sur les reports, j'attends donc la communication de la Ville nous expliquant que Verrières ne fait que reprendre un investissement. Parce que jusqu'ici, ce n'est pas à l'explication que vous aviez donnée.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interrogations ? David Chastagner.

M. David CHASTAGNER : Juste pour terminer la discussion, je pense que je vais reprendre tous les magazines municipaux de la Ville où vous mettez des beaux camemberts, des belles infographies et j'irai vérifier effectivement ce qui est mis en avant en termes d'investissements pour vérifier qu'il n'y a pas de la redite tous les ans. Ceci dit, j'avais une question sur l'indisponibilité de la Vallée à la Dame, est-ce que cela va avoir un impact sur les recettes de fonctionnement vis-à-vis de la redevance que l'on demande aux collègues ? C'est-à-dire qu'ils vont avoir le gymnase moins longtemps que ce qu'ils ont en temps normal, du coup est-ce qu'il y a un prorata sur leur redevance ?

M. le Maire : Alors la réponse est négative, c'est une redevance forfaitaire annuelle, elle n'est pas au prorata d'un usage ou au coût de fonctionnement de l'équipement, donc cela reste tout à fait stable, on a discuté beaucoup avec les professeurs de sports pour qu'ils minimisent au maximum les conséquences négatives juste pour cette grande salle, je rappelle que l'ensemble du reste de l'équipement restera accessible et que notamment la salle de gymnastique restera accessible pour les pratiques des collègues comme pour les pratiques associatives.

M. David CHASTAGNER : Ok. Merci. J'avais d'autres question.

M. le Maire : Alors pendant que tu cherches d'autres questions, je t'encourage effectivement à bien regarder les mensuels, ce qui te permettra par exemple de trouver dans le mensuel l'annonce des bourses Visa Jeunes lorsqu'elles sont distribuées et d'avoir même l'identité des bénéficiaires. Mais pardon, je t'en prie.

M. David CHASTAGNER : C'est vrai que dans le mensuel souvent on apprend plus de choses que ce que l'on apprend en commission, et c'est vrai qu'il est très intéressant ce mensuel, parce que les sujets, on les découvrait dans le mensuel et après on en était informés en commission. Tu as raison sur ce point-là, les mensuels sont très utiles.

M. le Maire : Ce mensuel est très apprécié et je reporterai la louange faite sur la totalité de son travail, nous n'en doutons pas.

M. David CHASTAGNER : J'avais une question sur les dépenses prévisionnelles. Il y a bien un petit paragraphe explicatif mais je n'ai pas tout compris pour être tout à fait honnête. Pourquoi sur la restauration municipale a-t-on une augmentation de 43 % ?

Je n'ai pas réussi à comprendre ce qui est expliqué après, je ne voyais pas le rapport entre le texte explicatif et les montants dans le tableau.

Et même question pour « Sports et Vie Associative ». Alors vous en avez en partie parlé et j'ai compris l'externalisation des services, mais encore une fois je reviens un peu sur ce que j'ai dit précédemment, je trouve ça merveilleux que l'on accepte, enfin qu'on prenne une solution qui coûte plus cher que celle que l'on avait avant en termes de service ! Parce que c'est ce qui est marqué dans la notice, quand vous dites : « l'augmentation des dépenses de services est liée à plusieurs facteurs... » ... bla-bla-bla et un certain nombre de choses « et c'est entre autres l'externalisation de l'entretien du terrain d'honneur, l'externalisation des prestations de ménage, etc. » Donc en fait on externalise pour que cela nous coûte plus cher !

M. le Maire : Non, on n'externalise pas pour que ça nous coûte plus cher. La réponse sur la restauration, c'est qu'on est toujours sur la problématique du marché API. Et à nouveau, ces questions-là on peut les aborder en commission.

Pour ce qui est de la question de l'externalisation, et typiquement de l'entretien du terrain d'honneur, en réalité, pardon lan tu compléteras le cas échéant, on n'est pas sur le même service. On avait un entretien par nos services dont ce n'est pas le métier, l'expertise, parce qu'il y a une expertise particulière pour entretenir des terrains de cette qualité qui ne sont pas juste un espace vert classique, et ça ne donnait pas pleinement satisfaction, on a désormais fait appel à une entreprise dont c'est le métier d'entretenir les terrains de foot en herbe naturelle, qui le fait dans des conditions qui à priori donnent bien plus satisfaction aux utilisateurs ; et donc oui, ça coûte plus cher mais parce que ce n'est précisément pas le même service et que l'on traite, alors je dirais sans jeu de mots avec tous « les honneurs » qui lui sont dus ce terrain d'honneur pour qu'il puisse remplir sa fonction qui n'est pas juste d'être un terrain de foot mais qui est d'être précisément un terrain qui présente des qualités footballistiques qui permettent un jeu dans des bonnes conditions, y compris lorsqu'il y a des compétitions. lan, je te laisse me compléter le cas échéant, mais je crois que c'est à peu près l'esprit de cette augmentation. Donc oui, cela coûte plus cher.

M. David CHASTAGNER : Mais du coup...

M. le Maire : Mais on l'assume, on le revendique même.

M. David CHASTAGNER : Eh bien c'est bien, très bien. C'est un choix. Et du coup, les travaux qui vont avoir lieu dans la partie tribune, c'est pour être à la hauteur de ce terrain d'honneur j'imagine, qu'est-ce qui va être fait comme travaux dans cette tribune ?

M. le Maire : Ce ne sera pas comme nous l'aurions aimé, je l'ai partagé déjà au moment du ROB mais je peux le redire sans aucune difficulté, ce qui va être fait, c'est simplement une reprise de l'entretien de la tribune pour empêcher les dégradations, empêcher que la structure béton ne se détériore, et s'assurer que l'ensemble des fers sont effectivement protégés. Ce n'est pas la couverture, et non ce n'est pas à l'échelle de la dimension que nous aimerions lui donner, mais là aussi il y a des arbitrages budgétaires, et oui, nous revendiquons cette possibilité de faire des arbitrages, donc on n'offrira pas à la tribune tout le lustre qu'elle pourrait avoir mais c'est une gestion au plus près de nos dépenses, de nos investissements, et pour un temps certainement long qui va être de nous focaliser beaucoup en termes d'investissements sur la réhabilitation du complexe sportif de la Vallée à la Dame, comme on l'a déjà partagé souvent, mais cela ne veut pas dire laisser tout partir à vau-l'eau.

M. David CHASTAGNER : Ok. Autre question : qu'est-ce qu'il y a derrière les 22 K€ pour l'organisation des événements Terre de Jeux 2024 ?

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Ian, tu veux bien répondre, en un mot ?

M. Ian TIXIER : Oui, en un mot puisqu'on en parlera après, mais si vous voulez voter en toute conscience, je vous informe des choses, on l'a évoqué en commission Jeunesse et Sports pour ceux qui étaient là : Nous aurons tout un tas de festivités au printemps avec les scolaires, mais pas que, avec toute la Ville.

M. David CHASTAGNER : Oui mais c'est une prestation, c'est un prestataire privé ? C'est de la location de matériel ?

M. Ian TIXIER : Ce sera un événement organisé, piloté par la Ville, en partenariat avec le TUVB principalement et peut-être une autre association, mais principalement avec le TUVB.

M. le Maire : Merci Ian. Y a-t-il d'autres questions ?

M. David CHASTAGNER : Oui, je n'ai pas fini. Je me posais juste la question suivante : dans l'approbation du compte administratif, on avait une ligne en informatique avec de l'investissement à hauteur de 75 K€ quasiment sur des serveurs informatiques, et là, au niveau de l'informatique, on parle de Cloud, donc d'avoir des services qui sont justement sur des plateformes virtualisées etc. ? J'ai du mal à comprendre, pour moi, quand on fait du cloud, enfin j'imagine que vous avez vu les sommes qui sont dépensées, c'est que vous avez des prestataires qui assurent la virtualisation, les services en ligne, etc., comment cela se fait que l'on ait 75 K€ de serveur pour nous au niveau de la mairie alors que normalement, cela semble être plutôt une activité qui est sous-traitée ? Parce que 75 K€ de serveur, c'est beaucoup, je travaille un petit peu dans l'informatique...

M. le Maire : J'imagine que c'est pour cela que c'était au compte administratif de l'an dernier et que là...

M. David CHASTAGNER : Non, là c'est dans les dépenses mais on a dépensé 76 K€ l'année dernière.

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : C'est pour Malraux.

M. Gérard DOSSMANN : Actuellement il y a une trentaine de logiciels qui sont au cloud. On a passé le dernier, Concerto, qui est le plus important pour les familles, qui a pris pas mal de temps avec pas mal également d'interventions extérieures pour pouvoir passer, en fonctionnement on était à 340.000 €. Au niveau investissements, on a investi, on a prévu d'une part une partie pour les tableaux, pour les NI, pour les NI pour les écoles, et après, un certain nombre de logiciels que l'on ne peut pas mettre sur le cloud pour des questions de sécurité et notamment un logiciel qui est prévu pour les cyberattaques, qui permet de détecter très rapidement les cyberattaques, il y a toute l'installation du logiciel qui est mise en œuvre pour cela.

M. David CHASTAGNER : Enfin moi je suis quand même surpris par le montant d'investissement sur les serveurs, mais bon, c'est comme ça.

Et enfin ma dernière question, c'est sur la Vallée à la Dame : tout à l'heure on en a parlé un petit peu mais moi, ce qui me chagrine sur ce sujet, et ce n'est pas la première fois que l'on vous en fait part, et j'ai l'impression que ça vous est égal, c'est qu'en 2021 on a eu pour 46.000 € d'études sur le gymnase de la Vallée à la Dame, en 2022 : 100.000 € d'études. Et là, on repart sur cette année pour je ne sais plus combien de

dizaines de milliers d'euros. Or on n'a toujours pas de plan pluriannuel sur ce sujet-là, on ne sait pas ce que vous voulez faire, vous avez dépensé plus de 300 K€ en études et on ne sait pas ce qui va être fait de ce gymnase. Il y a des choix qui sont faits de commencer par la toiture alors que l'on a un système de chauffage qui est catastrophique dans les salles d'arts martiaux, etc., je ne dis pas que le choix de faire la toiture en premier n'est pas justifié, c'est juste que cela fait des années que l'on vous demande de nous présenter ce plan, de nous présenter la stratégie vis-à-vis de ce bâtiment, et il n'y a toujours rien alors que l'on a dépensé près de 300 K€ d'études. Je ne comprends pas.

M. le Maire : Cher David, l'eau qui devrait tomber dehors tombe dedans, on se préoccupe donc de la toiture.

M. David CHASTAGNER : Non mais ce n'est pas du tout la question, tu ne réponds pas à ma question.

M. le Maire : Un peu, si.

M. David CHASTAGNER : On vous l'a signalé, cela fait des années qu'on vous signale qu'il y a des trous dans la toiture !

M. le Maire : Quand de l'eau tombe à l'intérieur des bâtiments, cela veut dire qu'il y a quelque chose, cela s'appelle une urgence. Et cette urgence, elle nous est imputable parce que nous aurions dû mieux entretenir certainement cette toiture, mais le fait est qu'aujourd'hui, nous payons certainement des années d'entretien insuffisant de la Vallée à la Dame et nous en assumons complètement la responsabilité. La première des priorités, c'est d'être hors d'eau.

Le chauffage que tu évoquais, c'est un problème qui n'est pas du tout pris à la légère puisque typiquement, aujourd'hui, je me suis laissé dire que la problématique du chauffage des salles d'arts martiaux ne devrait plus être un problème, cela a été en tout cas assez largement réglé.

L'argent que tu évoques, ce n'est pas que des études, ce sont aussi des prestations de la maîtrise d'ouvrage y compris pour la réalisation de la toiture, des prestations d'architectes qui coûtent tout à fait cher, ce sont des prestations d'ingénieurs bâtiments pour vérifier ce qu'il en est de la solidité des structures, et si les travaux, contrairement à ce qui avait été annoncé initialement, vont nécessiter un temps de fermeture, c'est parce qu'il faut faire un renforcement de structure, cela a demandé des études tout à fait complexes qui ont été réalisées pour pouvoir accueillir non pas seulement l'isolation de la toiture existante mais aussi l'implantation des panneaux photovoltaïques, installation qui était la condition de l'obtention de la subvention, donc de fait, oui, il nous faut avoir beaucoup d'études générales, beaucoup d'ingénierie, et ce sont ces études, cette ingénierie, cet accompagnement extérieur que nous ne pourrions pas réaliser nous-mêmes, qui nous ont notamment permis de nous positionner ; ce qui a fonctionné sur le Fonds Vert puisque nous avons été accompagnés pour cette évolution, pour cette étape, par l'État. Maintenant non, nous n'avons pas encore tout réalisé, nous avons des diagnostics de plus en plus, nous avons des études de plus en plus, on vous a communiqué le diagnostic qui avait été réalisé et qui pointe un certain nombre de points d'évolution, et oui, nous allons continuer à étudier jusqu'au moment où le dossier sera absolument prêt. Pour mémoire, j'ai peur de dire une bêtise mais la partie études en tous ordres du chantier de Malraux représentait presque 2 millions, en tout cas plus d'un million d'euros à Malraux, juste pour réaliser les études. Je le regrette, je préférerais que ce soit plus

simple, en fait c'est complexe et on a énormément d'éléments qui ne dépendent pas que de nous, donc on avance, j'entends une insatisfaction, à vrai dire je partage une grande part de cette insatisfaction, mais voilà. On fait ce que l'on peut. Et là en l'occurrence, je me réjouis beaucoup qu'en 2024 on réussisse à régler ces deux problématiques de la toiture, de l'isolation et de l'implantation de panneaux photovoltaïques sur la grande salle, et je le disais, il est d'ores et déjà écrit, même si on ne l'a pas écrit budgétairement que la couverture de la salle de gymnastique va être la prochaine étape parce que quand il pleut à l'intérieur des bâtiments, l'urgence est d'essayer de faire en sorte que l'on soit préservés de l'eau. C'est la première des urgences.

M. David CHASTAGNER : Je n'ai pas du tout critiqué le fait qu'on ait dépensé de l'argent dans les études, enfin de par mon activité je connais très bien les activités de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage, je sais que cela coûte de l'argent, juste pour rappel, le toit qui fuit, comme tu le signalais, cela fait un petit moment que cela dure, et quand en 2020, quand vous avez été élus, le toit fuyait déjà. On parle de reboucher le toit en 2024, effectivement l'urgence est peut-être là.

Mais moi ce que je demande, et cela a été évoqué aussi par Caroline, c'est avoir le plan pluriannuel, cela doit faire trois ans que l'on nous parle de ce plan pluriannuel ; dans le mot « plan », il y a la notion de planification, il y a la notion d'ordonnancement, il y a quelque chose derrière ? Ce n'est pas juste de savoir que cette année on va faire la toiture ! Il devrait y avoir quelque chose de construit derrière qui explique quelle est la stratégie, à un moment donné on l'a évoqué en commission, il s'est posé la question de savoir si on rasait, si l'on faisait un nouveau gymnase ou pas, donc il doit y avoir de la matière qui a permis d'arbitrer là-dessus, il doit y avoir des éléments, des dossiers, enfin je ne sais pas, quelque chose qui vous a guidés dans les choix que vous prenez aujourd'hui et qui font qu'en 2024 vous décidez, après quatre ans, de commencer par la toiture. Il doit y avoir des choses quelque part, vous ne faites pas ça comme ça, au doigt mouillé ! Et donc nous, ce que l'on voudrait, c'est avoir accès à ces éléments, que vous les partagiez, c'est juste cela que je dis.

Et je ne remets pas en cause le fait que vous ayez dépensé de l'argent pour les études, contrairement à ce que tu avais l'air de sous-entendre.

M. le Maire : C'était juste pour le montant. Merci beaucoup pour ces remarques. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres interrogations ?

M. David CHASTAGNER : D'accord. Encore une fois, j'ai l'impression de pisser dans un violon, moi !

M. le Maire : Agnès Quinquenel ?

Mme Agnès QUINQUENEL : Alors moi, je ne suis pas une financière mais je voudrais juste savoir pourquoi est-ce que l'on ne compare que le BP 2023 au BP 2024, qu'on ne tient pas compte du réalisé de 2023, du compte administratif et du coup pourquoi on attend le mois de mars pour boucler ce budget ?

M. le Maire : On a déjà répondu à cette question.

M. Gérard DOSSMANN : Oui. On construit le budget en partant du réalisé ou des estimations au mois de septembre, octobre, novembre avec les probabilités de réalisation, mais pour la présentation du budget, lorsque vous regardez la maquette qui est le document officiel de l'administration fiscale, on nous demande le budget de l'année N-1 et puis le budget de l'année N. Donc dans notre présentation pour le vote

du budget, c'est comme ça. Et pratiquement toutes les Villes de France et de Navarre procèdent comme ça. On ne va pas changer la maquette qui est le document officiel.

Mme Agnès QUINQUENEL : Donc je rebondis sur ce que disait Michel tout à l'heure : il pourrait être intéressant, surtout pour des néophytes comme moi, qu'on nous explique tout cela. Enfin moi, quand je fais un budget personnel, je sais ce que je veux investir, je comprends qu'au niveau des communes, il y a des règles administratives, mais il serait peut-être intéressant de comprendre pourquoi on a attendu si longtemps et comment vous en êtes arrivés là.

M. le Maire : Nous entendons l'interrogation. Merci Agnès. Nous allons passer on vote.

M. Gérard DOSSMANN : Je vais expliquer ce sur quoi on va voter ?

M. le Maire : Oui, vas-y.

M. Gérard DOSSMANN : Il convient de voter chapitre par chapitre le budget primitif, dont les recettes et les dépenses sont équilibrées au sein de chaque section. Vous avez les éléments sur la notice, c'est-à-dire :

- le total pour le fonctionnement au niveau des dépenses : 28.064.168 € ; au niveau des recettes par chapitre, également 28.064.168 €.

- Pour l'investissement au niveau dépenses : 16.553.041 €, au niveau recettes : 16.553.041 €.

On propose de voter ce budget et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder dans le cadre du règlement de la nouvelle nomenclature M 57 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion du crédit relatif aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Ce sont ces deux points sur lesquels il convient de se prononcer.

M. le Maire : Merci cher Gérard.

M. Gérard DOSSMANN : Vous avez, je réponds, dans les dépenses par chapitre, au chapitre 11, les dépenses générales, au chapitre 12, le personnel et au chapitre 14, les atténuations de produits. On pourra passer du chapitre 11 au chapitre 14 dans la limite de 7,5 %. On ne pourra pas toucher au chapitre 12.

M. le Maire : Sur les mouvements liés à la nouvelle nomenclature, il n'y a rien à cacher et les éléments vous seront transmis.

Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Oui. Qui s'oppose à l'adoption de ce budget ? Donc Réussir et Rassembler. Qui s'abstient ? Personne. **Le budget est donc adopté**, je vous remercie.

6 - Attribution d'une subvention au CCAS au titre de l'année 2024 :

M. Gérard DOSSMANN : Il s'agit dans cette délibération d'attribuer au CCAS la même subvention que l'année dernière, à savoir 300.000 €, donc à l'identique des années passées.

M. le Maire : Merci beaucoup Gérard. Y a-t-il une demande d'explication ou de prise de parole ? Non. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non. **La délibération est donc adoptée à l'unanimité**, je vous remercie.

7- Contribution obligatoire aux écoles de Notre-Dame de l'Assomption et de l'école Steiner Waldorf pour l'année 2024.

Mme Rozenn BOULER : Comme le disait également tout à l'heure Gérard, l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge d'entrée à trois ans pour l'école maternelle impose aux communes de participer aux frais de scolarité non seulement pour les élèves des classes élémentaires mais aussi maternelles, pour les écoles privées sous contrat, notamment Notre-Dame de l'Assomption et l'école Steiner Waldorf. La demande de ces établissements est fondée sur l'école de l'éducation à travers un forfait d'externat et le montant de la participation de la Ville doit être équivalent au montant du coût d'un élève en école publique. Ce coût a été voté au conseil municipal en juin 2021 et pour rappel il s'élève à 1.123 € pour un élève de maternelle et à 791 € pour un élève en élémentaire. Donc chaque école nous communique à chaque rentrée scolaire le nombre d'enfants qu'il faut comptabiliser : pour l'école Steiner Waldorf nous avons 36 élèves en élémentaire, soit une contribution de 28.476 € ; il n'y a pas de contribution pour les élèves en maternelle puisqu'ils ne sont pas sous contrat pour cette partie-là ; et pour Notre-Dame de l'Assomption, ce sont 55 élèves en maternelle, soit une contribution de 61.765 € ; et 104 élèves en élémentaire, soit une contribution de 82.264 €. Donc une contribution totale de 144.029 € pour l'école Notre-Dame de l'Assomption.

Nous devons attribuer les contributions aux frais de scolarité des élèves Verriérois au titre de l'année 2024 à l'école Steiner Waldorf pour un montant de 28.476 € et à l'école Notre-Dame de l'Assomption pour un montant de 144.029 €.

M. le Maire : Merci Rozenn. Y a-t-il une demande d'explication ou de prise de parole ? Oui, David Chastagner.

M. David CHASTAGNER : Pour être sûr de bien comprendre, en fait, ce qui est versé est proportionnel, c'est recalculé tous les ans et c'est proportionnel au nombre d'enfants ?

M. le Maire : Absolument, proportionnel au nombre d'enfants Verriérois scolarisés dans ces établissements.

Mme Emmanuelle CLÉVÉDÉ : Une question : tu parlais tout à l'heure du montant, tu disais qu'il a été calculé en 2021, il n'a pas été revu depuis ?

M. le Maire : Non, il n'a pas été revu, on le reverra, mais nous avons convenu qu'on le gardait pour trois ans, parce que c'est une usine à gaz littéralement à calculer, et nous avons convenu avec les écoles que ce calcul était fixé pour trois ans, modulo le fait que nous avons quand même des petits problèmes d'encadrement et de staff au service des Finances, c'est un très, très gros travail, mais on va tâcher de faire en sorte que dans le courant de 2024, on puisse recalculer ces frais d'écolage qui sont sur une base et discuter avec les parties prenantes. On a reconstitué le panier, donc ce sera plus facile à priori, on partait vraiment de rien, mais c'est tout à fait quelque chose qui est appelé à évoluer, dans un sens comme dans l'autre.

Et une idée a été rappelée par Rozenn : c'est que vraiment les enfants des écoles sous contrat doivent bénéficier d'un accompagnement à coût identique à celui que l'on fait pour les enfants du public, c'est le principe du contrat.

Mme Rozenn BOULER : Sinon ils seraient beaucoup plus nombreux que cela.

M. le Maire : Oui. Il y a aussi des Massicois, des Antoniens, des Ignysois, ... Voilà. A Steiner Waldorf aussi, bien sûr.

M. le Maire : Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non. **La délibération est adoptée à l'unanimité**, je vous remercie.

8 - Subvention de fonctionnement au groupe scolaire Sophie Barat au titre de l'année 2024

Mme Rozenn BOULER : Le groupe scolaire Sophie Barat sollicite comme chaque année une aide financière de fonctionnement dans le cadre de l'éducation et de l'enseignement pour les élèves de la commune qui sont scolarisés là-bas, et afin de répondre à cette demande, le conseil municipal propose la subvention forfaitaire de 30.000 € pour l'exercice de 2024. Par ailleurs, et pour information, la mise à disposition du stade Robert Desnos au groupe Sophie Barat est valorisée à hauteur de 45.000 € ; et également, à titre d'information, 79 élèves Verriérois sont inscrits à l'école Sophie Barat pour l'année 2023/24 ; ainsi que 213 collégiens et 128 lycéens. Donc nous devons décider d'attribuer une subvention forfaitaire d'un montant de 30.000 € au titre de l'année 2024 au groupe scolaire Sophie Barat, et dire que les crédits sont inscrits au budget.

M. le Maire : Merci Rozenn. Y a-t-il une demande d'explications ? Caroline Foucault.

Mme Caroline FOUCAULT : Je trouve que l'on donne plus qu'avant, et...

M. le Maire : Alors tout dépend où tu places le « avant » ...

Mme Caroline FOUCAULT : L'année dernière. Non, il y a deux ans.

M. le Maire : Alors oui, nous leur donnons plus qu'il y a deux ans, absolument.

Mme Caroline FOUCAULT : Je peux remonter aussi dans le temps...

M. le Maire : J'ai une demande de prise de parole de la part de Jean-Louis Carrasco.

M. Jean-Louis CARRASCO : Oui, je voulais compléter un petit peu les propos puisque j'assiste au conseil d'administration de Sophie Barat, en fait, quand ils vous présentent les comptes, on a quand même pas mal d'élèves élémentaires, collégiens, qui vont dans cette école, et lycéens, et quand ils vous présentent les comptes, le coût par élève et la subvention que donne Verrières, en fait, elle est très faible comparée aux autres communes. Je ne parle même pas de Châtenay, je parle du Plessis, et je parle des autres communes. Donc en fait, on pourra vous faire le calcul mais la subvention que donne Verrières par élève Verriérois pour cette école finalement est très sobre.

Après, ce que nous a dit à demi-mot le directeur de l'école, c'est que la motivation est peut-être moindre de prendre des Verriérois que des gens du Plessis, etc... voilà. Mais on a quand même pas mal d'élèves qui fréquentent cette école, voilà ce qui justifie un peu l'augmentation de cette subvention.

M. le Maire : Merci Jean-Louis, je rajouterai que Sophie Barat est un partenaire des Verriérois depuis sa création je crois, qui n'est séparée de Verrières que par une demi-rue, celle des Grillons qui chante mélodieusement aux oreilles de tout un chacun. Agnès Quinquenel.

Mme Agnès QUINQUENEL : Alors moi, je voterai Contre pour une bonne raison : c'est qu'on demande aux associations Verriéroises d'avoir des budgets qui ne débordent pas, d'avoir des services en moins, et là on vient donner, ils ont déjà 45.000 € pour l'équipement sportif et c'est un bon deal, je ne vois pas pourquoi on augmenterait une

subvention qui n'est pas obligatoire alors que l'on demande à nos associations de faire des efforts de leur côté.

M. le Maire : J'entends très bien et de toute façon toute motivation est bonne quel que soit le sens du vote exprimé, je m'inscris juste en correctif sur un élément à nouveau, : ce n'est pas une augmentation par rapport à l'année dernière, mais vous vous étiez opposés l'année dernière à l'augmentation, donc j'observe bien ce point, il n'y a pas de débat, il n'y a pas d'enjeu sur cette question-là ; en revanche pour ce qui est des subventions aux associations, ce sera un point, une délibération à venir et extrêmement vite, il n'y a pas de diminution par rapport aux montants de l'année dernière.

Mme Agnès QUINQUENEL : Il y a quand même des services en moins, il y a quand même des accès aux bus qui sont en moins, pour certaines associations comme à Gravières, il y a quand même des services en moins pour certaines, c'est des paiements de salles...

M. le Maire : On reprendra la délibération associative et la délibération, elle arrive très vite. David Chastagner ?

M. David CHASTAGNER : Je ne partage pas tout à fait cela, même si dans les chiffres effectivement affichés, 30.000 € c'est la même somme que l'année dernière, mais juste avant on vient de parler des écoles privées où on nous a expliqué que le montant qui est versé est proportionnel au nombre d'élèves, là en l'occurrence, sur l'école Sophie Barat, en 2024 on a 450 élèves au total, dont 79 en école élémentaire, ce qui correspond, si on fait le calcul... enfin c'est sur les écoles élémentaires qu'il faut faire le focus, en 2023, on en avait 92. Donc on avait plus d'élèves en 2023, on leur versait 30.000 €, cette année on a moins d'élèves et on leur verse toujours 30.000 €. Donc il y a bien une augmentation par rapport à la somme versée par élève.

A un moment donné, je me rappelle très bien d'une discussion sur le TUVB, enfin ce n'était pas une discussion, c'était une information que l'on nous donnait sur la baisse de subvention du TUVB qui était notamment justifiée par le fait qu'il y avait moins d'adhérents et que par conséquent il était normal qu'on donne moins ; donc au TUVB qui a moins d'adhérents on donne moins, si dans les écoles privées sur le territoire de Verrières il y a moins d'élèves, on devrait donner moins, or Sophie Barat a moins d'élèves mais on lui donne la même chose.

M. le Maire : C'est juste pas du tout le même calcul, il y en a un c'est un forfait, pour l'autre, c'est une pondération...

M. David CHASTAGNER : Ah, ce n'est pas le même calcul ! On ne devrait même pas leur donner puisque ce n'est pas une obligation. On fait le choix de leur donner, ça veut dire qu'on le valorise, ce chiffre-là, c'est pareil, ne tombe pas du ciel, vous le fixer comment ? C'est en discutant autour d'un verre que vous fixez le montant ? Non, il doit être basé sur quelque chose de factuel, quelque chose qui permet d'expliquer pourquoi une année on donne tant et l'année suivante on donne autre chose ! Rassurez-moi, ce n'est pas juste comme ça décidé en fonction d'où vient le vent... Il doit y avoir des éléments qui permettent de calculer le montant que vous donnez ? Aujourd'hui les seuls éléments dont on dispose, c'est le nombre d'élèves, d'accord ? Le nombre d'élèves baisse, et pourtant on maintient le même montant alors que sur tous les autres on donne moins, que ce soit le TUVB : moins d'adhérents on baisse, les autres écoles ont moins d'adhérents : on baisse, etc. Je me permets de souligner encore une fois le fait qui me choque, certes c'est dans les textes, c'est réglementaire,

etc., au collège qui est une école publique on demande une redevance pour la location des infrastructures au niveau de la Ville, d'accord, il paye le collège ? Ou alors c'est peut-être le Département ou je ne sais pas, mais enfin bref, il y a quelqu'un qui paye, et cette école-là, elle l'a gratos !

J'aimerais bien aussi que vous m'expliquiez la manière dont vous calculez la valorisation en fait, il y a 45 000 €...

M. le Maire : Il n'y a pas de sujet, la valorisation est pour le coup sur les utilisations des salles, on est tout à fait clairs, on pourrait aussi, c'est un exercice que l'on ne fait pas parce qu'on ne leur donne pas de subvention monétaire, on pourrait calculer la mise à disposition gratuite de l'utilisation du stade lui-même au profit du lycée public de Fustel de Coulanges, nous ne le faisons pas payer pour pouvoir utiliser le stade Robert Desnos...

M. David CHASTAGNER : Pourquoi ? Pourquoi vous faites ça ?

M. le Maire : Mais parce qu'en réalité, c'est un forfait qui est facturé, comme on est sur un forfait pour la Vallée à la Dame avec le Département, ou pour le collège qui fait partie d'un accord global selon des grilles absolument normées, ce sont les relations qu'on a avec le Département comme toutes les communes qui ont la chance d'avoir des collèges, et il me semble accessoirement, -je crois me souvenir mais je n'en ai pas la mémoire parfaite, donc je m'expose à me faire contredire- que le terrain a coûté très cher au Département au moment où il s'est agi de construire un collège sur notre territoire communal ; on est dans des relations qui n'ont pas toutes la même nature, c'est parfois une mise à disposition gratuite. Cela devrait se valoriser des millions d'euros, et déjà à l'époque, cela aurait dû se valoriser des millions de francs. On est sur d'autres types de relation, donc on ne peut pas comparer. Et l'exercice de transparence que l'on fait en vous disant « oui, on met à disposition le stade et ça coûte 45.000 € », cela nous paraît de l'ordre de l'information saine, les 30.000 €, à nouveau j'y reviens, c'est un forfait et c'est une subvention pour le fonctionnement du groupe scolaire Sophie Barat ; il n'y a pas que les maternelles et élémentaires, il n'y a pas de maternelles d'ailleurs, il n'y a que des élémentaires, mais il y a aussi les collégiens et les lycéens, c'est dans le cadre d'un accord global, mais je comprends que l'on puisse être en désaccord.

Maintenant voilà, la question est : on a cette subvention qui a été pendant des années de 20 et quelques mille euros, 23 ou 24.000 €, elle a été augmentée effectivement l'année dernière, on vous proposera peut-être, peut-être pas, je ne sais pas à ce stade, de la réaugmenter ou de la diminuer, donc cette question reste évidemment une question ouverte et légitime d'emploi des fonds publics. Après, chacun peut voter en son âme et conscience sur le sujet. J'imagine qu'il va y avoir une demande de mise aux voix ? C'est bien logique et tout à fait normal. Nous passons donc au vote : Qui s'oppose à cette subvention ? Réunir et Rassembler. Qui s'abstient ? Personne. **La subvention est donc adoptée**, je vous remercie.

9 - Subvention aux copropriétés pour l'entretien des voies privées ouvertes à la circulation générale.

M. Gérard DOSSMANN : Comme tous les ans, nous vous proposons d'attribuer une subvention aux copropriétés listées en annexe. Le conseil municipal en 2010 a adopté le principe d'une contribution aux dépenses d'entretien des voies privées lorsqu'elles sont ouvertes à la circulation générale et a approuvé les termes d'une convention type

qui comprend certaines obligations, notamment au niveau de l'éclairage, avoir un éclairage qui réponde aux besoins de la transition écologique. À l'époque ils avaient tous des boules, et donc tout cela a été transformé.

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Des boules d'éclairage.

M. Gérard DOSSMANN : Oui, des boules d'éclairage. Je propose donc d'attribuer une subvention aux copropriétés suivant les indications notées et ce crédit sera inscrit au budget.

M. le Maire : Merci Gérard. Y a-t-il des demandes d'explications ou d'informations ? Oui, Rozenn Bouler ne prendra pas part au vote.

Mme Caroline FOUCAULT : Monsieur le Maire, je peux vous dire qu'il y a des rues où l'on n'y voit vraiment rien !

M. le Maire : Vincent Hulin ?

M. Vincent HULIN : Non mais c'est très bien, je découvre cette demande notamment sur l'éclairage et c'est parfait. Donc à part ceux qui ne vont pas prendre part au vote, nous on soutiendra ça parce qu'on comprend d'où ça vient, c'est calculé, il y a des justificatifs, tout cela est dûment justifié et ce n'est pas un forfait que l'on décide juste parce qu'on en a envie ou quoi, donc nous soutiendrons.

M. le Maire : Très bien, merci. Je précise que toutes ne sont pas sollicitées. Qui ne prend pas part au vote ? Andrée Theisen, David Chastagner, Rozenn Bouler, Gérard Dossmann, Anne Kerny. Pour les autres, qui s'oppose ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. **C'est donc adopté**, je vous remercie.

SERVICE SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

10 - Sports et Vie Associative : Subventions pour le fonctionnement de moins de 10.000 € aux associations au titre de l'année 2024.

M. Jean-Louis DELORT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour votre information un dossier de subvention a été envoyé début septembre à chaque association avec demande de réponse pour la mi-octobre. J'ai reçu plus de 30 associations sur sept samedis cet automne. Le budget pour 2024 aux associations de moins de 10.000 € est un budget constant pour un total de 53.150 €. J'ai fait un travail d'écoute et de compréhension de chaque association reçue, à chacune j'ai fait part des difficultés budgétaires actuelles et à venir afin d'expliquer le maintien ou non des subventions. Nous avons baissé le montant de la subvention de 480 € pour l'association les Artistes de Verrières parce que nous avons donné l'an dernier une subvention exceptionnelle pour la conception et la mise en place de kakémonos ; une augmentation de 500 € pour l'association sportive Jean Moulin fait suite au travail d'engagement auprès de nos collégiens. Je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions, la commission des Finances réunie le 20 mars 2024 a émis un avis favorable, le conseil municipal doit décider de l'attribution aux associations des subventions qui sont déterminées pour l'année 2024, et dire que les crédits sont inscrits au budget 2024.

M. le Maire : Merci cher Jean-Louis. Je vois une demande de prise de parole de Caroline Foucault.

Mme Caroline FOUCAULT : Juste une rectification au CA 2023 que l'on a reçu : l'Envol des Prés-Hauts a eu : 9.200 € et non pas 5.000 €, page 135. Merci.

M. le Maire : Il s'agissait du reliquat Covid.

Mme Caroline FOUCAULT : Eh bien oui mais là, c'est marqué 9.200 sur le CA....

M. le Maire : Oui, ce n'est pas la subvention de fonctionnement, c'était le reliquat Covid.

Mme Caroline FOUCAULT : Ok.

M. le Maire : Ce n'était pas une subvention, c'était le montant alloué pour accompagner les commerçants Verriérois face aux difficultés liées au Covid, ceux qui s'étaient manifestés notamment par la distribution de chèques et par un certain nombre d'opérations.

Mme Caroline FOUCAULT : Je retire donc ma question. Par contre, j'ai le tableau du conseil municipal de 2022 et quand tu dis que cela n'allait pas, non, le total était à 63.650 € alors qu'aujourd'hui on est à 53.150 €. En deux ans, on a perdu 10.500 €. Sauf qu'il y a quatre associations qui ont eu de l'argent après coup, certainement comme vous l'aviez dit parce qu'elles n'avaient pas déposé leur dossier en temps et en heure, ce sont la MAO de Verrières, le Théâtre du Grenier, et le Team Trail Explorer. Par contre, il y a encore 8.190 € qui manquent parce qu'il n'y a plus les Amas Verts, il n'y a plus l'Amicale des Pompiers, il n'y a plus Ensemble Handicap, il n'y a plus les Amis du Musée, il n'y a plus la Philatélie Unic Club, et il n'y a plus le Strapontin qui est mort. Le Strapontin est mort. Et en fait du coup, par rapport au total de la notice explicative de synthèse de 2022, il y a une différence de 8.190 €. Ce qui n'est rien, ce qui n'est rien du tout, je suis d'accord M. le Maire, mais quand même, parce que quand on prend le CA 2023, et tous les CA de 2019 à 2023, eh bien il y a une différence de 48.998 €. Cela veut dire que l'on donne 50.000 € de moins sur cette ligne.

M. le Maire : Alors je voudrais répondre simplement chère Caroline et souligner qu'il y a au moins une des associations que tu mentionnes qui reçoit encore, qui est Ensemble Handicap qui est devenue l'Adapei, qui a rejoint l'Adapei 91, et qui est présente effectivement sur Verrières.

Mme Caroline FOUCAULT : D'accord

M. le Maire : Qui est présente sur la liste qui vous a été présentée...

Mme Caroline FOUCAULT : Mais excusez-moi Monsieur le Maire, là vous n'avez pas augmenté leur subvention ?

M. le Maire : Caroline, je ne crois pas avoir interrompu ton intervention, j'apporte donc des éléments de réponse et s'ils appellent une demande supplémentaire, j'essaierai d'y répondre dans la mesure du possible... Toujours est-il que comparer 22 et 24 me paraît intéressant et effectivement on pourrait même remonter un peu plus loin en arrière ; le fait est qu'il y a un certain nombre d'associations qui n'ont pas demandé de subvention, qui en avaient demandé en 2022 et qui n'ont donc pas transmis d'éléments ; ce qu'a évoqué Jean-Louis, ce n'est pas une enveloppe versée qui aurait été sanctuarisée pour la Vie Associative, c'est la manière de répondre à chacune des associations, et en l'occurrence, nous sommes globalement sur une approche très stationnaire par rapport à ce qui avait été versé l'an dernier.

Mme Caroline FOUCAULT : C'est sûr qu'en faisant d'année en année, on ne voit pas ce qui se passe dans le temps !

M. le Maire : On me souffle dans l'oreillette qu'il n'y a pas eu de demande cette année au titre du feu d'artifice qui a changé de grille d'affectation. Voilà, c'est cela qui n'apparaît plus dans les éléments, mais progressivement, tu retrouveras les sommes...

Mme Caroline FOUCAULT : Mais je n'en ai pas parlé parce que vous en avez déjà parlé la dernière fois.

M. le Maire : Et donc cela n'apparaît pas dans le total. Alors qu'en 22, ça apparaissait dans le total. Voilà, j'essaye de te rassurer, chère Caroline.

Mme Caroline FOUCAULT : Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire : Et j'en suis heureux.

Mme Caroline FOUCAULT : Mais bon, quand même, 50.000 €, cela fait beaucoup ! Cela fait beaucoup à la fin.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Vincent Hulin.

M. Vincent HULIN : Tu viens de dire que la justification d'un certain nombre de chiffres d'associations qui ne sont plus dans le tableau vient du fait que certaines d'entre elles ne demandent plus de subvention. Donc on réitère la demande que l'on a chaque année qui est en fait, pour pouvoir juger, et pour que l'on puisse tous se positionner correctement pour les subventions octroyées et comparer, d'avoir les subventions demandées. Puisqu'évidemment ce n'est pas la même chose entre 500 € de subvention si c'était bien ce qui avait été demandé et le double ou le triple. Donc bien entendu c'est une information qui manque, et comme chaque année, on demande à ce que ça puisse être partagé. Et comme chaque année nous n'aurons pas de réponse sur cette question bien entendu !

J'avais ensuite deux autres remarques : Agnès a commencé à en parler, on voit des stagnations et des maintiens de subventions qui sont en fait des baisses parce qu'en pratique il a été décidé il y a peu que les véhicules municipaux qui étaient mis à disposition d'un certain nombre d'associations ne le seraient plus ; de plus les associations ont de plus en plus de difficultés à accéder à certaines salles municipales, avant elles pouvaient avoir accès et on en a déjà discuté longuement. Enfin, et c'est écrit : pendant les vacances, on risque d'en reparler encore un petit peu, l'accès de certaines associations au Domaine de Gravières désormais n'est plus possible, or pareil, c'est un service auquel elles avaient besoin ; et je rajoute à cela ce que Caroline a évoqué, c'est-à-dire le fait que les baisses de subventions ont été récurrentes tous les ans, et ce sont de forts montants, alors on arrête peut-être de baisser les subventions aux associations, cela a existé, ne nous dis pas que les années précédentes les subventions n'ont pas baissé globalement, le montant a baissé puisque vous avez demandé de faire des efforts et vous le disiez d'ailleurs comme cela, et donc cette année, on maintient, enfin la baisse s'arrête après des années de baisse.

Bref, on a diminué fortement les services, on a diminué fortement les soutiens aux associations sur un bon nombre de sujets, et donc évidemment, ce maintien au final fait qu'on ne compense pas cette baisse ; alors on soutient encore les activités associatives mais pour toutes ces raisons-là, on s'abstiendra sur ces montants, non pas parce qu'on ne veut pas que ces associations n'aient pas de subventions, le risque

est quand même assez faible que ces subventions ne soient pas votées, je pense qu'on peut tous et toutes se le dire, mais par contre de notre côté, on juge qu'après ces multiples baisses et cette disparition d'un certain nombre de services, on estime que ce n'est pas correct de juste mettre en avant le fait que ce soit un maintien et que ce soit un effort de votre part. Les années précédentes démontrent que ce n'est pas le cas.

M. le Maire : J'observe que nous avons quelques points de désaccord, et c'est heureux, cela fait vivre la démocratie. Je voudrais tout de même répondre sur un point, c'est le seul qui me paraît déterminant : Il y a quelque chose qui est totalement exact : c'est que nous prêtons très largement les véhicules communaux aux associations dans une politique d'accompagnement qui nous a coûté extrêmement cher aussi bien en réparations, en nettoyage, en prime d'assurance, et le dernier épisode qui a été le point de trop a été que quasiment dans le même week-end, à la fin de 2023, un véhicule communal qui avait été prêté à une association a été rendu dans un état inutilisable, ce qui fait que tout le lundi matin a dû être consacré à nettoyer ledit véhicule qui n'a pas pu servir pour les services municipaux, indépendamment de toutes les difficultés qu'il y avait eu dans l'organisation du loueur, je ne sais plus si c'était Hertz ou ADA ou Europcar, il y a eu une vraie mobilisation des services pour cette mise à disposition et un des deux véhicules a été inutilisable pendant une demi-journée ou une journée après le week-end. Quant à l'autre véhicule, c'est encore mieux, il a été accidenté le même week-end. Et cela n'a été qu'un épisode parmi beaucoup d'autres dans lesquels, en réalité, cette pratique qui était une pratique éminemment vertueuse et utile est devenue une pratique dysfonctionnelle pour les services communaux.

Donc oui, effectivement, à l'exception d'une association qui, elle, est tout à fait identifiée, et je l'assume parfaitement, c'est le Secours Populaire, qui a un besoin vital dans son activité d'un véhicule, notamment de par sa récurrence, et que nous continuons à accompagner toutes les semaines des trajets visant à aller faire le réassort en vue des distributions hebdomadaires, mis à part le Secours Populaire, nous ne mettons plus les véhicules de la commune à disposition de personne, associations ou particuliers, en espérant simplement que les véhicules puissent servir à ceux qui en ont vocation, c'est-à-dire le transport et le fait d'exercer le service municipal, et oui, c'est dommage, et en même temps voilà, il y a un moment où il faut savoir prendre ses responsabilités.

M. Vincent HULIN : Je pense que tu te méprends sur ma remarque, ce que tu décris justifie effectivement probablement ce choix, et cela semble être une bonne gestion, mais ma remarque n'était pas celle-là, ma remarque était que pour un certain nombre d'associations, en cours d'année, elles ont un surcoût qui est représenté par ces prêts de véhicules et que cela ne se traduira pas par une hausse de subvention quelconque pour celles qui en avait besoin.

M. le Maire : Bien sûr.

M. Vincent HULIN : Donc dans ces cas-là, c'est cela que l'on met en avant, dans ces cas-là, le maintien que vous valorisez est en fait une baisse, parce que du coup il y a un service qui va leur coûter plus cher sur lequel il n'y a pas de contribution avec une subvention derrière.

M. le Maire : Ou bien il y a d'autres solutions qui seront expérimentées que celle-là de prêt, de mise à disposition autrement, par d'autres que nous, il y a aussi d'autres éléments. Mais on est quand même en train de vivre sur le plan financier un

changement d'étape qu'il est important d'assumer vraiment. Tout à l'heure j'ai entendu le mot « prospère », ce n'est pas vrai, le mot prospère n'est pas exact, Verrières n'est pas une Ville prospère, nous sommes obligés de faire en permanence des choix, des arbitrages, nous ne pouvons pas réaliser ce que les services nous demandent de réaliser parce que nous n'avons pas les marges financières que nous avons auparavant, et donc oui, on essaye de gérer le mieux possible ; oui, on réussit à avoir une augmentation des dépenses, -c'était le cas l'année dernière et ce sera je l'espère encore le cas cette année- qui soit inférieure à l'inflation, ce qui veut dire que l'on fait des efforts en permanence sur tout pour avoir la meilleure gestion possible des fonds publics, et donc oui effectivement cela se traduit aussi sur les associations mais on essaye de faire en sorte que ce soit le moins possible. Précisément on a répondu aux demandes financières, on a cette stabilisation des allocations qui sont proposées dans le tableau, mais par ailleurs, les salles ont été évoquées, on n'a pas une diminution du nombre de salles mises à disposition, même si le plan de sobriété fait quand même une diminution globale du nombre de jours à disposition mais c'est le plan de sobriété et cela s'explique absolument parfaitement. En tout cas, on l'assume tout à fait parfaitement, je ne vais pas reprendre chacun des éléments, et j'ai bien compris le sens d'une abstention, nous allons passer au vote.

M. Vincent HULIN : Une dernière question sur un élément que l'on n'a pas estimé évidemment, on pourrait difficilement se passer des subventions aux associations sans évoquer cette question parce que c'est une information qui circule beaucoup dans Verrières : Quid de V2I dont on sait toutes et tous ici qu'il y a une fermeture de l'association ? Et quid par ailleurs des activités et des événements que cette association engageait, au-delà de la salariée de l'association en tant que telle ?

M. le Maire : Alors ce n'est pas du tout cette délibération-là. Ce serait à la limite la délibération suivante puisque ce ne sont pas les subventions de moins de 10.000 €.

M. Vincent HULIN : Je pose la question. Quand tu le veux, on l'évoque, du moment qu'il y a une réponse, tout me va.

M. le Maire : Je veux bien répondre, oui je vais répondre maintenant, mais il faudrait quand même que l'on vote sur les subventions de moins de 10.000 € et V2I était nettement au-dessus de 10.000 puisqu'ils étaient à 45 de mémoire, ou 43.

Le fait est que V2I a souhaité, enfin a manifesté son souhait de dissolution pour tout un tas de raisons. Donc l'activité de V2I ne sera pas pérennisée en elle-même en tant qu'activité associative aujourd'hui. Maintenant, il y avait plusieurs activités exercées par V2I dont une activité d'informations sur un certain nombre de circuits, d'éléments d'informations, etc., ce sera dans un premier temps, en tout cas pour un temps, assuré à l'accueil de la mairie, on va récupérer un certain nombre d'éléments.

Il y avait aussi une activité d'organisation de diverses fêtes extrêmement importantes pour la Vie Verriéroise, qui sera aussi dans la mesure du possible reprise par la collectivité en attendant que l'on ait trouvé une solution qui soit une solution peut-être plus durable, en tout cas dans un premier temps c'est la collectivité qui reprendra cette organisation.

Et d'ailleurs je te remercie beaucoup parce que cette question me permet de souligner que d'ores et déjà le marché aux puces des enfants, enfin la brocante des enfants, qui sera rebaptisée « Vide ta chambre », si je ne m'abuse, aura lieu en juin d'après les échos que j'ai eus, sur un format extrêmement proche de celui qui préexistait ; quant à la « foire gourmande, rencontre des saveurs » qui n'a pas fonctionné les deux

dernières années, elle ne sera pas renouvelée, elle n'aura pas lieu en juin. « Les Automnales » et « le marché de Noël » seront organisés par les services de la Ville dans l'intervalle, et nous construirons ensemble le calendrier des manifestations sur la Ville qui seront travaillées avec les services de la Ville. Il n'y aura pas de rupture en soi, il faudra que l'on retrouve un format qui permette d'associer un certain nombre de talents et de bonnes volontés à cette organisation, au-delà des équipes de la Ville.

M. Vincent HULIN : Merci pour cette première partie de la réponse à la question mais en fait, la publication de V2I pour dire qu'ils fermaient se terminait par « pour toute information contacter la mairie de Verrières le Buisson », alors je repose la question à laquelle tu n'as pas répondu : la mairie de Verrières le Buisson peut-elle nous expliquer les raisons de la fermeture de cette association ?

M. le Maire : C'est un choix de l'assemblée générale, du bureau d'abord, puis de l'assemblée générale de l'association.

M. Vincent HULIN : Pourquoi dire de s'adresser à la mairie pour toute information ?

M. le Maire : Pour toute information sur le syndicat d'initiative.

M. Vincent HULIN : Ce n'est pas ce qu'il y avait, en fait vous n'avez pas connaissance du pourquoi, sur leur volonté, en fait il n'y a pas d'explication ?

M. le Maire : Il n'y a pas de parole officielle de la municipalité sur cette situation, si ce n'est pour avoir salué l'engagement et le dévouement que cette association a apportés à la collectivité pendant ses années d'existence. Elle avait pris la suite de l'Office de Tourisme et quelque chose succédera à cette situation, quelque chose que nous aurons à construire pour Verrières. Ce point étant abordé, je vais passer au vote de la délibération numéro 10 sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations de moins de 10.000 €. Qui s'oppose à cette délibération ? Personne. Qui s'abstient ? Réussir et Rassembler. Il n'y a pas d'autre abstention. **La délibération est donc adoptée**, je vous remercie.

11 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Familles au titre de l'année 2024.

M. le Maire : l'Association des Familles a 80 ans cette année, elle les fêtera le 27 avril à 14h à l'Espace Bernard Mantiene, elle portait des canotiers à la fête des bénévoles la semaine dernière, ils demandent une subvention de 13.000 €, en très légère augmentation cette année, et la proposition qui vous est faite est donc d'allouer 13.000 € à l'Association des Familles, ce qui évidemment est sans aucune commune mesure avec le service rendu depuis 80 ans et encore cette année par l'Association des Familles ; ça leur sert simplement à couvrir les frais de personnel, l'ensemble de leurs autres frais étant couverts par les adhésions des familles.

Et j'en profite pour saluer, comme pour beaucoup d'autres associations mais ici tout particulièrement, le remarquable engagement des bénévoles, à commencer par celui de nos collègues qui vont demander à ne pas prendre part au vote rituellement, et à l'époux de notre autre collègue qui, elle, peut prendre part au vote parce que quand même ce n'est pas disqualifiant d'avoir un mari engagé. Y a-t-il une demande d'explication ? Oui, Vincent.

M. Vincent HULIN : Il est coutume d'avoir des subventions pour des années exceptionnelles, des années d'anniversaire des associations, là cela n'a pas l'air d'être le cas, pourquoi ?

M. le Maire : Parce qu'il n'y a pas eu de demande.

Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non. Henri-Roger Estrade ne prendra pas part au vote, ni Jean-Louis Delort. **La délibération est donc adoptée à l'unanimité**, je vous remercie.

12 - Attribution d'une subvention au Trait d'Union de Verrières le Buisson au titre de l'année 2024.

M. Ian TIXIER : Je ne sais pas s'il est nécessaire de vous présenter le TUVB, je pense que de près ou de loin, nous avons tous connaissance ici -et même tous les Verriérois- de ce que représente le TUVB. Simplement permettez-moi de partager quelques moments forts que l'association organise au cœur de ses sections tout au long de l'année, démontrant l'engagement et le dynamisme des bénévoles et de l'association, notamment à travers ses 150 bénévoles ; on peut nommer et rappeler le gala de danse à l'EBM, les rencontres départementales de gymnastique et d'escalade à la Vallée à la Dame, le tournoi du club de football au stade Desnos, le handball chaque week-end avec ses compétitions, le Tennis Open chaque année, et évidemment aussi la Buissonnière, le duathlon et le téléthon à l'occasion de la manifestation de fin d'année. Évidemment, remercions tous les bénévoles pour faire vivre au plus haut point leurs sports sur notre Ville et nourrir ainsi à travers la pratique sportive cet état d'esprit de convivialité si caractéristique à notre Ville.

Le Trait d'Union est aussi pleinement partenaire de la Ville pour répondre au point qu'on a abordé tout à l'heure, à savoir la participation à l'occasion de différentes manifestations, et cette année nous aurons la deuxième édition de l'Estivale qui prendra une dimension sportive particulière avec cette année olympique et notamment le village Terre de Jeux XXL regroupant plus de 30 disciplines sportives différentes, édition à laquelle prendra part bien évidemment le TUVB. Il y aura également une marche olympique ouverte à toutes et tous qui aura lieu le 22 juin après-midi à l'ouverture de ce grand moment.

Il y a également la Semaine Olympique et Paralympique dans les écoles qui se déroulera du 29 mars au 5 avril, ou bien encore les Olympiades Scolaires qui se dérouleront du 17 au 21 juin au stade Robert Desnos. Enfin, afin d'aider le Trait d'Union dans son rayonnement à la pratique de l'éducation sportive et physique sur le territoire, et dans le cadre de notre convention d'objectifs et de moyens, nous vous proposons l'attribution d'une subvention au titre de 2024 d'un montant de 225.000 €, identique à celui de l'année passée. Par ailleurs il est important de préciser aussi que l'association bénéficie par ricochet des investissements, on en a parlé avec Gérard tout à l'heure, réalisés par la Ville au profit du sport. Nous pouvons en citer quelques-uns, nous les avons cités tout à l'heure : la fosse pour la gymnastique ainsi qu'un trampoline, la mise aux normes de murs d'escalade à la Vallée à la Dame, l'arrosage automatique sur le terrain d'honneur Michel Maurice qui, il faut le rappeler, nous permettra de faire des économies d'eau très importantes ; mais aussi l'aire de fitness au stade Desnos, la rénovation de l'ensemble des vestiaires et sanitaires du stade de Justices, tout cela au profit du TUVB. Et puis en 2024 nous aurons évidemment un focus important sur la Vallée à la Dame. Il est bon de rappeler également la mise à disposition gracieuse des structures sportives, de l'ensemble des structures sportives, nos deux gymnases, nos deux stades, mais aussi des Molières et du Moulin de Grais.

Fort de tous ces éléments, le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 225.000 € à l'association du Trait d'Union de Verrières le Buisson au titre de l'année 2024.

M. le Maire : Merci cher Ian. Y a-t-il des demandes d'explications ?

M. Vincent HULIN : Merci de cette présentation qui démontre effectivement que l'activité du TUVB en 2024 est très intense, au-delà du fait qu'il y a encore plus d'adhérents, etc. On a déjà eu, et je m'en voudrais de ne pas le faire, des échanges sur l'état de la piste de Desnos, ce serait bien de le mettre assez rapidement aussi dans les investissements parce qu'il est très sympathique de s'entraîner au saut d'obstacles mais dès qu'il pleut, ce n'est pas particulièrement l'objectif de l'athlétisme. Je le dis comme ça, au passage, ce serait bien d'y penser.

En ce qui nous concerne, vu, et d'ailleurs vous le faites vous-mêmes, la description de toutes ces activités et du fait que le TUVB fait énormément de choses en 2024, nous voterons cette délibération mais j'ajoute, et on ne va pas refaire le débat sur la mise à disposition des véhicules, tout cela a été tout à fait justifié, j'ajoute qu'à quelques semaines de l'organisation d'un week-end pour le TUVB triathlon, week-end qui d'habitude se déroulait à Gravières qui aujourd'hui n'est donc plus disponible, il va y avoir un surcoût en termes de location de véhicules, avant cela s'organisait avec les véhicules de la mairie, pour les raisons que tu as expliquées François-Guy, ce n'est plus possible, et ça aussi ça va représenter un coût. Et donc dans les semaines qui viennent, il va y avoir un surcoût important qui par ailleurs n'était pas prévu au budget.

Pour toutes ces raisons, parce que les activités du TUVB augmentent, parce qu'il y a ces surcoûts, parce qu'il y a ces sujets-là, etc., il nous semble que le maintien de la subvention équivaut en fait presque à une baisse, et donc on voudrait déposer un amendement à cette délibération que je tiens à votre disposition si vous le souhaitez, qui propose une subvention de 250.000 € au lieu d'une subvention de 225.000 €, pour prendre en compte ces surcoûts et pour prendre en compte cette hausse de l'activité de l'association. Et donc on soumet à l'assemblée cet amendement sur cette délibération.

M. le Maire : Bien. Merci Vincent pour cet amendement qui ne sera pas soutenu, avec deux éléments que je voudrais rajouter : Le premier, c'est que tu parles d'une section du TUVB, nous, nous parlons d'une subvention au TU globalement, ce n'est pas une subvention à chacune des sections ou un montant « sectionnalisé », je ne sais pas comment est-ce qu'il faudrait le dire, c'est pour le club omnisports qui a son organisation, ses règles de mutualisation, et si nous discutons ensemble sur l'ensemble de l'emploi des fonds et la visibilité de la subvention, c'est globalement, en aucun cas il ne s'agit d'avoir cette approche unitaire section par section. Et donc il y a des sujets d'équilibre, de modification des conditions de fonctionnement, il y a la salle évoquée sur Gravières, il y a d'autres situations dans lesquelles des enjeux évoluent, on est sur une vision qui est globale.

L'autre élément, et merci de me donner l'occasion de le souligner, il y a la partie subventions et il y a d'autres accompagnements, notamment un accompagnement qui est extrêmement important puisque nous avons arrêté de concert avec la Direction du TU la réalisation d'un audit organisationnel, financier, qui est entièrement financé par la municipalité à hauteur de 30.000 € et dont les résultats vont être très prochainement communiqués puisque nous avons des rendez-vous en avril pour avoir la restitution de cet audit qui n'a pas pu être faite auparavant pour des raisons de clôture des comptes du TU. Cette restitution va être faite, elle nous apportera un certain nombre

d'enseignements, il n'est pas du tout impossible qu'on ait à en tirer des conséquences ; en tout cas aujourd'hui notre position est de maintenir la subvention telle qu'elle est, et cela a été partagé avec la Direction du TU, on continue à avancer dans ce chemin qui est construit ensemble. Nous aimerions pouvoir en donner beaucoup plus mais ce n'est pas le cas aujourd'hui, ce ne paraît pas raisonnable, en tout cas ce n'est pas définitif.

Et par ailleurs je rajouterai que dans ce qui n'apparaît pas en termes de subvention pour le TU mais qui pourtant finalement bénéficie bien au TU, il faudrait aussi mentionner le chèque Sports que nous avons mis en place l'année dernière et qui a bénéficié à 40 jeunes Verriérois qui ont bénéficié de cet accompagnement pour pouvoir avoir cette dynamique d'accompagnement sportif, ce qui fait partie des éléments de la réponse.

Je présenterai au vote ta délibération amendée mais voilà les raisons pour lesquelles elle ne sera pas soutenue de notre côté. David, tu souhaites rajouter quelque chose sur l'amendement ?

M. David CHASTAGNER : Non, j'aime bien la manière dont vous présentez les choses, notamment la manière dont vous valorisez la gratuité des installations, on en avait déjà parlé l'année dernière avec Ian, juste pour rappeler que c'est une obligation je crois, il me semble que c'était cela qu'on s'était dit, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas faire payer au TUVB la location des infrastructures sportives...

M. Ian TIXIER : Ah si, on pourrait.

M. le Maire : C'est-à-dire qu'il faudrait les faire payer à tous.

M. David CHASTAGNER : A tous, c'est-à-dire ?

M. le Maire : C'est-à-dire que l'on doit traiter tous les usagers dans les mêmes conditions. D'ailleurs je souhaite qu'on arrive à valoriser effectivement peut-être l'année prochaine idéalement la mise à disposition des installations, comme on l'a fait sur le stade pour Sophie Barat, on devrait pouvoir valoriser pour les mêmes raisons les centaines, et probablement plus, de milliers d'euros que représente la mise à disposition des infrastructures sportives de la Ville à l'association TUVB. Les textes d'ailleurs effectivement nous font obligation de valoriser les subventions en nature, c'est juste tellement compliqué aujourd'hui qu'on a commencé à le faire seulement pour Sophie Barat, c'était le truc qui était le plus simple parce qu'on a là des grilles de calculs qui nous ont été proposées et qui ont l'air de fonctionner, mais il faudrait le faire pour les cours de tennis, pour l'ensemble de Desnos, pour l'ensemble de la Vallée à la Dame, pour l'ensemble de Mermoz, et pour l'ensemble des interventions dans lesquelles la Ville vient en soutien du TU, c'est un chiffrage qu'il faudra forcément que l'on fasse effectivement.

Donc oui tu as raison, il faudrait qu'on le valorise utilement, j'ai bon espoir quand même qu'on réussisse l'année prochaine et si c'est possible, après on a toujours nos problèmes de RH, c'est le même service, donc c'est un peu compliqué. Mais j'aimerais beaucoup que l'on réussisse effectivement à franchir cette étape, cela fait très longtemps que l'on y réfléchit mais c'est un peu compliqué.

M. Gérard DOSSMANN : Le point a été valorisé même au budget du TU il y a une dizaine d'années, à hauteur de 900.000 €.

M. David CHASTAGNER : Je comprends l'aspect valorisation, mais donc tu dis que la mairie pourrait faire payer...

M. le Maire : Absolument. La mairie pourrait faire payer si elle le faisait pour tous les usagers. Mais on ne veut pas le faire, ce n'est absolument pas la question.

M. David CHASTAGNER : Sachant que c'est déjà dans nos impôts, ce serait quand même...

M. le Maire : Mais non, ce ne sont pas les mêmes ! Il y a une différence entre les impôts et les usagers, mais ce n'est pas le propos. D'ailleurs il y a des adhérents du TUVB qui ne sont pas Verriérois et qui donc ne payent pas d'impôts sur nos équipements. Mais ce n'est pas le propos. On pourrait le faire légalement si on faisait payer tout le monde, si on décidait que toute heure de gymnase ou de salle est payable, on pourrait tout à fait le faire ! Ce n'est pas du tout notre volonté, on ne va pas du tout le faire, mais ce serait juridiquement possible. Mais ce n'est pas notre intention du tout.

M. David CHASTAGNER : Et du coup, juste pour terminer là-dessus, pourquoi le Squash ? Eux, ils payent ? Ils devraient pouvoir profiter du même traitement que les autres ?

M. le Maire : Parce que c'était la convention avec le Squash au départ, alors oui, du siècle précédent, évidemment.

M. David CHASTAGNER : Vous avez signé des conventions ?

M. le Maire : La convention signée avec le Squash était parfaitement claire, je ne sais pas où en est le processus de signature d'ailleurs...

M. Gérard DOSSMANN : Je peux dire un mot sur la convention du Squash...

M. le Maire : Non, pardon. Je veux juste rappeler qu'on est sur la subvention du TU, pas sur le Squash.

M. Jean-Louis DELORT : Oui. Avec Monsieur le Maire, on a réuni les représentants du Squash, la convention qui existait avant comprenait un loyer qu'ils payaient. Dans la convention qui est en train d'être finalisée, il y a un loyer qui va être inscrit mais qui ne sera payé que s'ils ne font pas certaines actions pour la Ville. Ils ont mis en place le squash pour les femmes, ils ont mis en place le squash pour les enfants, au collège, dans les écoles, la compensation de cela fait qu'ils n'auront pas de loyer à payer.

M. David CHASTAGNER : D'accord.

M. Jean-Louis DELORT : C'est un accord avec le Président du Squash.

Mme Caroline FOUCAULT : Concernant les tennis, d'après ce que j'ai compris, depuis 2023, maintenant c'est la Ville qui nettoie les tennis, c'est ça ?

M. le Maire : Alors le Tennis a absolument rejoint le TU, ce n'est plus une association à part mais une section du TU, et c'est effectivement la Ville qui entretient les cours de tennis.

Mme Caroline FOUCAULT : Parce qu'avant il y avait un gardien qui était payé par les Tennis...

M. le Maire : Absolument, tout à fait.

Mme Caroline FOUCAULT : Et donc en contrepartie, le Tennis fait quoi ? Il y a des contreparties ?

M. le Maire : Eh bien le Tennis, c'est le TU.

Mme Caroline FOUCAULT : Il est dans le TU...

M. le Maire : Le Tennis, c'est le TU. Les bénéfices du Tennis sont dans les bénéfices du TU.

Mme Caroline FOUCAULT : Donc eux, ils ont une moins-value parce qu'ils n'ont plus de gardien qui nettoie, et c'est nous qui le faisons.

M. le Maire : Je ne sais pas si l'on peut dire qu'ils ont une moins-value, mais en tout cas il y a une évolution dans les prestations et à nouveau rien n'est gravé dans le marbre, mais dans l'état actuel, oui.

Mme Caroline FOUCAULT : Donc dans l'augmentation de la sous-traitance, il y a le Tennis.

M. le Maire : Absolument.

Mme Caroline FOUCAULT : Ok. Merci.

M. le Maire : Mais c'est dans la convention avec le TU.

Mme Caroline FOUCAULT : Moi j'ai une idée ! Vous sous-traitez aussi et faites le calcul pour savoir qui coûte quoi au niveau des associations, faites comme pour tout le reste, comme pour le ménage et tout ça, vous sous-traitez !

M. le Maire : Merci Caroline pour cette suggestion. Vincent.

M. Vincent HULIN : Juste pour ne pas laisser planer le moindre doute : évidemment que le propos ne consistait pas à demander à ce que l'utilisation des salles municipales soit payante...

M. le Maire : Il n'y avait pas la moindre ambiguïté.

M. Vincent HULIN : Non, bien sûr, on est en toute confiance... mais relative, hein ? Evidemment ce n'était pas le propos, il est tout à fait judicieux que la Ville puisse les mettre à disposition ; et je note tout ce que tu expliquais sur le fait que les recettes du tennis qui est une section sont aussi les recettes du TU, c'est la même chose pour les dépenses d'une section qui sont donc les dépenses du TU et on en revient à ce que l'on disait sur Gravières si on ne l'utilise pas, etc., merci de cette démonstration. Mettons au vote cet amendement.

M. le Maire : Très bien, vous avez tous entendu l'amendement présenté par Vincent, qui vote pour cet amendement ? Réussir et Rassembler. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Toute la majorité. Au PV : **l'amendement est donc rejeté**. Je vous remercie.

Nous allons désormais passer à la mise au vote de la subvention qui est proposée dans le cadre de cette délibération numéro 12 de notre conseil municipal. Qui s'oppose à cette adoption ? Personne. Qui s'abstient ? Réussir et Rassembler. **La résolution est donc adoptée**, je vous remercie.

M. Vincent HULIN : Vous aurez compris qu'évidemment ce n'est pas contre la subvention que l'on n'a pas voté, mais parce que nous aurions espéré qu'il y ait plus. Les Verriérois jugeront.

M. le Maire : Mais bien sûr ! Nous l'avons tout à fait compris.

DIRECTION GENERALE

13 - Désignation du référent déontologue des élus.

M. le Maire : Vous avez tous lu la note de synthèse, la loi 3 DS du 21 février 2022 impose la mise en place, ce qui est très bien, d'un déontologue susceptible d'être saisi par les élus ; il y a un formulaire de contact qui devra accuser réception et qui étudiera les éléments qui sont produits. Ce n'est pas simplement cosmétique, il y a un certain nombre d'hypothèses dans lesquelles effectivement il est important pour un élu qui a besoin d'être accompagné, face à un renforcement des exigences déontologiques, de pouvoir s'adresser à un déontologue, à l'image de ce qui se passe notamment dans les assemblées parlementaires, qu'il lui soit possible d'avoir des réponses à ses questions dans le registre déontologique.

La tarification forfaitaire annuelle est fixée par le CIG qui sera notre partenaire en la matière, elle sera de 320 € pour la strate dans laquelle se trouve la Ville de Verrières. Il nous est donc demandé de désigner le référent déontologue des élus mis en place par le CIG Grande Couronne et de dire que la Ville adhère à ce dispositif de déontologue pour une durée de trois ans et renouvelable par reconduction expresse, et de fixer les modalités de leur saisine, etc.

Y a-t-il des demandes d'explications ? Michel.

M. Michel YAHIEL : C'est moins une demande d'explication qu'une demande d'information en définitive : qui est l'heureux élu ou heureuse élue déontologue, et comment est composée, non pas sur le plan patronymique mais en tout cas sociologiquement j'allais dire, la commission du CIG qui, si j'ai bien compris, serait compétente, elle, sur la partie fonctionnement de la collectivité ?

M. le Maire : Si j'ai bien tout suivi, notre référent en la matière sera un membre du collège du CIG, tel que le CIG l'aura composé. Je dois t'avouer que je n'ai pas la composition du collège ni les référents déontologues des élus, ils sont sans doute différents du collège des référents déontologues des agents, mais je gage que la question sera posée au CIG extrêmement rapidement et que la réponse sera communiquée à l'ensemble des membres de notre assemblée.

M. Michel YAHIEL : Merci.

M. le Maire : C'est le fonctionnement du CIG en fait, ils ont un pool et c'est le pool qui exerce ces fonctions-là, c'est à l'échelle de tout le CIG Grande Couronne.

M. Michel YAHIEL : Oui, je sais, connaissant un peu ces sujets, je dois dire qu'il est difficile d'être Contre. C'est une démarche vertueuse, enfin on a quand même un peu les yeux bandés quand on se prononce sur des choix qui sont des choix de personnalités.

M. le Maire : Alors il y avait une alternative qui était que nous, nous arrêtions nous-mêmes, que nous choissions nous-mêmes un référent déontologue. Ceci dit, le CIG qui nous accompagne sur un grand nombre de questions de cet ordre-là fait des choses que nous jugeons de bonne qualité et propose aussi cette espèce de neutralité de la structure de référence qui a quelque chose d'assez intéressant, je crois. Il y a pas mal de déontologues, de personnes physiques, individuelles, j'en connais un certain nombre qui ont très, très bien assumé leur rôle. La solution proposée par le CIG nous paraît être assez logique.

C'est par ailleurs le CIG aussi qui nous accompagne sur le traitement des alertes telles qu'elles peuvent être lancées dans un certain nombre de nos procédures.

M. Vincent HULIN : Effectivement, quand vous aurez la précision sur les noms, et puis par ailleurs la procédure éventuelle pour tout élu qui pourrait se former, on sera preneurs.

M. le Maire : Absolument...

M. Vincent HULIN : Comment le saisir ? dans quelles conditions ? Ce serait intéressant ...

M. le Maire : Absolument. La question sera posée au CIG et la réponse, dès qu'elle sera reçue, sera partagée par les canaux habituels à l'ensemble des membres de ce conseil. Ceci étant précisé, y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas. **La délibération est donc adoptée à l'unanimité**, je vous remercie.

14 - Création d'une amende relative au dépôt sauvage de déchets sur la voie publique.

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Malheureusement la ville de Verrières est impactée par des dépôts sauvages et le code de l'Environnement qui a été modifié par la loi du 10 février 2020 permet la création d'une amende pour les personnes qui font des dépôts sauvages ou plus à 15.000 €. Donc on vous propose de décider la création de l'amende pour tout dépôt sauvage de déchets trouvés sur le territoire de la commune tel que prévu à l'article L 541-3 du code de l'Environnement et de fixer un montant unique d'amende à l'encontre du producteur ou détenteur initial de ces déchets allant à 5.000 €.

M. le Maire : Merci Karine. On aurait pu l'appeler « l'amende de Janvry » parce que la Ville de Janvry s'illustre par une amende un peu supérieure, elle est à 15.000 € et elle est menée avec une forme de rigueur extrêmement efficace, quand elle peut s'appliquer. En l'occurrence pour Verrières, nous vous proposons ce montant de 5.000 €.

M. Michel YAHIEL : J'aurais une question juridique et une observation opérationnelle. La question juridique c'est qu'après la disposition législative qui existe, j'ai comme le sentiment Monsieur le Maire que la loi se suffit à elle-même. Autrement dit, après je ne vais pas rallonger nos débats déjà substantiels, est-ce qu'on a besoin d'une délibération ?

M. le Maire : Alors la réponse est très claire...

M. Michel YAHIEL : C'est une délibération du conseil municipal pour mettre en œuvre ?

M. le Maire : Oui. La réponse est oui. Le détenteur du pouvoir de police compétente, c'est le Maire qui peut ordonner le paiement d'une amende au plus égale à 15.000 € et mettre en demeure d'effectuer les opérations. Il faut que le quantum de l'amende soit fixé...

M. Michel YAHIEL : Non mais, pardon, le libellé est un peu obscur parce que l'objet, c'est le quantum, ce n'est pas le pouvoir ou la compétence vis-à-vis de la loi pour la mettre en œuvre.

M. le Maire : Oui alors j'entends. J'entends ta remarque sur le côté création ...

M. Michel YAHIEL : Il faut faire un peu gaffe.

M. le Maire : On verra éventuellement à corriger le mot « création » si les membres de ce conseil en sont d'accord.

M. Michel YAHIEL : la deuxième partie de ma question concernait les aspects opérationnels et le montant, on peut comprendre que l'on ne se mette pas au plafond de 15.000 €...

M. le Maire : Ça m'a tenté !

M. Michel YAHIEL : Mais nous aussi, ça nous tente. Par contre, on est bien loin à 5.000. Donc voilà, je ne sais pas si le bon compromis serait ou non plutôt 10.000 mais il nous semble qu'aller plutôt vers le haut de la fourchette que aussi bas, ce serait un bon signal ? Parce que quand on lit ce genre de délibération un peu à distance, on peut avoir le sentiment qu'en définitive c'est un coup d'épée dans l'eau. Si vraiment la vertu nous guidait, on taperait fort sur des comportements qui sont, on va se le dire, le plus souvent totalement inadmissibles. Ce n'est pas le petit sac balancé à un feu rouge, vaguement, par inadvertance. C'est vraiment la grosse cochonnerie. Donc il vaut mieux cogner. Voilà.

M. le Maire : Oui alors on a aussi adopté, vous vous en souvenez certainement, je ne sais plus dans quelle délibération, au mois de décembre, des tarifs d'enlèvement des déchets sauvages qui viennent se cumuler avec cette amende, puisque par hypothèse l'amende ici c'est une sanction de nature pénale qui est indépendante de la notion de tarif, on essaye de se doter de l'arsenal. Accessoirement je disais que moi, ça m'aurait assez tenté dans un premier mouvement d'être plus radical, pour rappeler un peu de mesure et pour tout un tas de raisons, il y a un aspect aussi pratique, d'opérationnalisation, il y a un aspect forfaitaire qui est que dès que l'on va décider d'agir, pour le coup l'amende sera au montant fixé de 5.000 € et là,, Janvry l'avait montré dans un certain nombre de cas, il y a aussi une dimension dissuasive qui consiste à dire : l'amende existe, et quand certains sont pris ou identifiés, le message du Maire peut aussi être de dire : Vous venez nettoyer ce que vous avez laissé ou je prendrai l'amende et je vous facturerais l'amende. Et cela fonctionne dans un certain nombre d'hypothèses et de communes. La menace de l'exécution fait que le contrevenant vient, récupère ses objets abandonnés, et puis il va les mettre à la décharge.

En effet il n'y a pas vraiment de doctrine entre les différentes communes puisqu'on a des montants qui sont en fait relativement variables, qui vont de 1.500 à 15.000 € effectivement.

M. le Maire : Oui l'astreinte permet, si les déchets ne sont pas enlevés, effectivement de monter jusqu'au montant, mais si je me permets, l'astreinte n'a pas rigoureusement la même nature que l'amende.

M. Vincent HULIN : Merci de tes explications, cela aurait plutôt tendance à me convaincre encore plus de monter à 15.000 ! Parce que si le sujet, c'est de dire : venez retirer les déchets sinon vous aurez l'amende, plus elle est élevée et plus l'effet est fort. Donc, non seulement je ne vois pas la justification de ne mettre que 5 000, mais en plus, tu es en train de me convaincre qu'il faudrait plutôt dire 15.000. Je ne vois vraiment pas de raison d'y aller doucement sur ce genre de comportement.

M. le Maire : Je ne suis pas opposé à ce que nous ayons un bref moment d'échange...

M. Vincent HULIN : Alors nous proposons un amendement... (rires)

M. le Maire : J'ai proposé l'amendement mais je t'en prie, on peut aussi le proposer conjointement.

(Réactions et brouhaha)

M. Vincent HULIN : Alors nous proposons collectivement un amendement pour la somme de 15.000 €, voilà, mettons-nous d'accord. Faisons cela de manière consensuelle si on en est d'accord. Mais après, chacun vote...

M. le Maire : C'est pour le coup quelque chose sur lequel on peut vraiment s'interroger. Mais je crois que David Chastagner voulait prendre la parole avant.

M. David CHASTAGNER : Oui, en fait j'aurais voulu savoir en pratique comment on fait pour... disons « choper » les contrevenants ?

M. le Maire : Eh bien il faut qu'en plus d'être contrevenants, ils soient un peu... Je ne qualifierais pas parce que...

M. David CHASTAGNER : Oui, d'accord... je m'étais un peu posé la question il y a quelques années, il y a des systèmes de pièges photographiques ou ce genre de systèmes qui permettent... Parce que là, typiquement, après cela a peut-être été enlevé mais je suis allé courir dans la forêt il n'y a pas très longtemps, sur la route de la scierie, il y avait un énorme... Enfin voilà, quelqu'un avait posé tous ses gravats, etc., j'ai regardé rapidement dedans, il n'y avait pas de lettre, il n'y avait pas d'adresse, il n'y avait rien du tout, donc si on n'a pas de moyen pour identifier ces contrevenants, on aura beau mettre toutes les amendes que l'on veut, si on ne sait pas les identifier, on ne pourra pas...

M. le Maire : Je vais laisser Karine Casal Dit Esteban répondre.

Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN : Sur les deux derniers que l'on a récupérés, on avait des factures à l'intérieur, ils ne sont pas toujours très malins, du coup on a été chercher les personnes ; et sur le dernier cas ils avaient été filmés par la vidéoprotection de la Ville. Donc on va les chercher.

M. le Maire : Merci Karine. Alors, nous avons un amendement conjoint proposant de remplacer, dans la délibération qui vous est proposée, le montant unique d'une amende à l'encontre des contrevenants ou des producteurs laissant leurs déchets sur la voie publique à 15.000 €, je vais commencer par soumettre cet amendement conjoint au vote. Qui vote pour cet amendement ? **Unanimité**. Très bien. Je vous remercie.

La délibération est donc adoptée telle qu'amendée à l'unanimité, et nous pouvons donc passer à la délibération suivante. Merci.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

15 - Ressources Humaines : création et suppression de postes.

M. Jean-Louis DELORT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les collectivités doivent délibérer pour la création de leurs emplois qui ne peuvent être supprimés qu'après avis du Comité Social Territorial. Notre conseil doit fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu des différents mouvements de personnel passés et à venir, départs, mutations, différents bouleversements, il

convient de créer ou supprimer les grades correspondant aux emplois à pourvoir. Nous proposons au conseil municipal de créer :

- Un grade d'ingénieur principal territorial de catégorie A à temps complet pour permettre le recrutement d'un agent sur un emploi de chargé d'opérations et un emploi de directeur adjoint du service technique.

- Deux grades d'agents de maîtrise territoriale de catégorie C à temps complet pour permettre la nomination à la suite de leur réussite au concours de deux agents déjà en poste donnant toute satisfaction.

Le Comité Social Territorial, en séance du vendredi 22 mars a donné un avis favorable à la suppression de deux grades pour les motifs suivants :

a) Suite à avancement :

- un poste d'administrateur principal de première classe,
- un poste de technicien principal de deuxième classe,
- un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale,
- un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe,
- un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe,

b) suite à mutation :

- un poste d'ingénieur,
- un poste d'agent de maîtrise principal,
- deux postes d'agent administratif principal de première classe,
- deux postes d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure.

c) Suite à recrutement et sur un autre grade, poste créé en doublon dans l'attente du candidat :

- deux postes de technicien,
- un poste d'animateur.

d) Suite à un départ en retraite :

- un poste d'éducateur de jeunes enfants,
- un poste d'agent de maîtrise principal,
- un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe.

e) Suite à indisponibilité :

- un poste d'éducateur de jeunes enfants,
- un poste de rédacteur principal de première classe,
- un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale.

Le conseil municipal doit décider de la création des postes précités, dire que les agents statutaires seront rémunérés sur la base de la grille indiciaire correspondant à leur grade, dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours, décider de la suppression des postes cités ci-dessus.

M. le Maire : Merci beaucoup cher Jean-Louis. Délibération habituelle en la matière, des questions ?

M. Michel YAHIEL : Une remarque habituelle : on ne crée pas un grade, on crée un emploi qui correspond à un grade X ou Y, ...

M. Jean-Louis DELORT : Pardon, oui, j'ai oublié de le rectifier.

M. Michel YAHIEL : Mais ce n'est pas grave.

M. Jean-Louis DELORT : Si, je l'ai fait la dernière fois, j'ai oublié cette fois-ci, pardon.

M. le Maire : Merci Michel pour cette précision. Ceci étant dit, y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas. **La délibération est adoptée**, je vous remercie.

16 - Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

M. le Maire : Vous connaissez cette délibération, elle est imposée par la loi ; l'ensemble des montants qui sont portés à votre connaissance ont été par ailleurs délibérés par les diverses structures concernées par ceux-ci, vous avez tous les éléments pour prendre acte du fait que vous avez été informés de ces éléments.

Y a-t-il des questions ? Non. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non. **L'acte est donc pris**, je vous remercie.

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE, AFFAIRES JURIDIQUES - ASSURANCES

17 - Passations d'avenants aux marchés publics relatifs à la réhabilitation et à l'agrandissement du Centre culturel André Malraux.

M. Gérard DOSSMANN : Il s'agit d'une série d'avenants aux marchés publics pour la réhabilitation du Centre Culturel André Malraux, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 mars et donc je vais vous passer tous les avenants :

- Le lot 2 gros-œuvre : un avenant de 11.203 € qui porte essentiellement sur la plateforme pour le local groupe froid et différents aménagements des bureaux.
- Le lot numéro 3 : charpente métallique, qui porte essentiellement sur des modifications de structure à l'intérieur des locaux, pour un montant de 5.541 €.
- Le lot 9 : menuiseries intérieures, vous avez une moins-value de 9.200 € parce qu'on a modifié du mobilier des aménagements intérieurs.
- Lot numéro 16 : électricité, on a un avenant numéro 3 qui porte sur 13.693 € et sur des travaux complémentaires pour la Médiathèque, notamment l'éclairage, la terrasse intérieure et extérieure, des onduleurs etc.
- Le lot numéro 15 au niveau plomberie - sanitaires, il y a des modifications pour le local entretien, cet avenant n'avait pas à être soumis à la CAO puisque c'est inférieur à 5 %.

Pour tous ces avenants, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable pour tous les avenants.

M. le Maire : Merci cher Gérard. Y a-t-il une demande d'explications ? Oui, Vincent.

M. Vincent HULIN : Ce n'est pas une demande d'explications mais juste une explication de vote : on votera Pour ces avenants aux différents contrats parce qu'il faut que tout cela avance et se termine. On fait remarquer qu'à chaque conseil municipal, on a des avenants, donc du coup ce serait utile à un moment ou un autre d'avoir une présentation un peu globale des surcoûts, de ce que cela a représenté concrètement en pratique sur le terrain, quelle est la réalité des choses, etc., parce que l'on voit tous et toutes effectivement cette augmentation, à chaque fois il y a des justifications ponctuelles mais ce serait bien d'avoir une vision plus globale de ces augmentations et des raisons techniques derrière, ce serait utile à tout le monde.

M. le Maire : Oui, tout à fait. Après il faudrait réussir à voir quand est-ce que la machine va arrêter de s'emballer pour que l'on puisse effectivement en tirer le bilan. Oui, il faudra le faire, absolument, de la même manière que certains ont exprimé le souhait de pouvoir visiter les lieux, et cela a été parfaitement entendu. Ce n'est pas encore tout à fait réalisable dans une visite un peu nombreuse, mais nous proposerons aux membres du conseil municipal une visite du chantier dès que les conditions de sécurité le permettront, parce que cela change quand même considérablement les choses. J'ai eu ce privilège d'aller sur place et de voir les choses qui avancent. Donc j'espère bien que les beaux jours s'installant, on pourra envisager cette visite. Et donc oui, c'est bien entendu pour le bilan global de l'opération Malraux.

Ceci étant précisé, y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas. **La délibération est donc adoptée**, je vous remercie.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

18 - Acquisition de parcelles appartenant à la SNCF, jouxtant le Centre Technique Municipal actuel.

M. le Maire : Cette délibération numéro 18 sera à articuler avec la délibération numéro 20, et il y a la 19 entre les deux. Il s'agit ici de m'autoriser à acquérir au nom de la collectivité quelques parcelles qui appartiennent à la SNCF et qui viennent s'ajouter à la parcelle de l'actuel Centre Technique Municipal sur lequel, vous le savez car on l'a déjà partagé, ce sera l'objet de la délibération numéro 20, nous avons le projet de réaliser une opération avec Versailles Habitat.

En allant sur place et en réfléchissant aux possibles évolutions de cette parcelle, il est apparu qu'il y avait des parcelles délaissées de la SNCF, d'ailleurs très peu entretenues pour certaines d'entre elles, appartenant donc à la SNCF et que nous pourrions, que nous pouvions avantageusement envisager d'acquérir pour modifier un peu la structure de la parcelle et rendre plus faciles certaines évolutions que celle-ci sera amenée à avoir dans son avenir. Donc il ne s'agit pas encore de se prononcer sur l'avenir de ladite parcelle mais bien de l'agrandir.

Nous avons saisi la SNCF, alors j'ai tendance à trouver que le temps municipal est parfois exagérément long, eh bien là, finalement, ce n'est pas si mal puisque cela a permis à la SNCF de prendre son temps, de nous donner son accord sur le principe,

de nous donner son évaluation et donc de nous faire cette proposition pour un prix défiant à peu près toute concurrence sauf peut-être les parcelles des Rinsolles, à savoir une cession de 710 mètres carrés pour le prix de 16.300 €. Voilà pour cette première délibération numéro 18. Vous avez le schéma de présentation dans la notice explicative.

Y a-t-il des demandes d'explications supplémentaires ? Il n'y en a pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non. **La délibération est donc adoptée à l'unanimité**, je vous remercie.

19 - Prescriptions relatives à la procédure de déclaration du projet numéro 1 emportant une mise en compatibilité du PLU sur la parcelle cadastrée A 277, au 6, rue Marius Hue au stade à Robert Desnos.

M. le Maire : Merci beaucoup. Je tiens à préciser que ces deux délibérations, comme pour la précédente, Christine Lagorce aurait beaucoup aimé les présenter, elle les a beaucoup travaillées, et nous la saluons dans l'aéroport dans lequel elle se trouve en ce moment.

Il s'agit pour les deux délibérations, la 19 comme la 20, non pas encore d'arrêter la déclaration de projet mais de lancer la procédure de déclaration de projet, d'approuver les modalités de concertation, ce qui est tout à fait essentiel, et de pouvoir lancer effectivement cette procédure de déclaration de projet.

La délibération numéro 19 porte sur la réalisation du futur nouveau Centre Technique Municipal, sur les parcelles qui se trouvent entre les terrains de tennis du stade Robert Desnos et les parcelles relatives délaissées du terrain urbain qui se trouve à l'extérieur de l'enceinte des anciens tennis, ce projet dont je vous rappelle qu'il a fait partie de ceux qui ont permis à la Ville de sortir du constat de carence dans la production de logements sociaux.

Cette proposition visera à illustrer, et j'en reparlerai dans un instant avec l'autre qui est exactement dans la même philosophie, le projet de mixité fonctionnelle et sociale que nous souhaitons développer sur un certain nombre de projets, en effet au lieu d'avoir un Centre Technique Municipal sec, nous aurons un centre technique municipal conçu dès l'origine comme permettant d'accomplir pleinement cette fonction de Centre Technique Municipal, sous le regard vigilant et scrupuleux de Madame la Directrice des Services Techniques qui se trouve derrière moi à cet instant, et permettant aussi, c'est d'ailleurs conçu comme ça dès l'origine, de tenir compte de l'origine des champs de contraintes bien réels induits par cet usage, et donc d'avoir une résidence étudiante et une résidence jeunes actifs relevant toutes deux de la catégorie des logements sociaux et toutes deux mises en place dans le cadre du partenariat avec Versailles Habitat qui nous accompagne sur les deux projets dont il est question ici ; ce qui permettra d'envisager, d'après les premiers éléments d'analyse que nous avons menés, la réalisation d'environ 160 logements sociaux sur ces parcelles.

Nous avons déjà adopté une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Versailles Habitat pour permettre de lancer toutes les phases amont. De plus, ont d'ores et déjà été sélectionnées trois équipes architectes d'entreprises qui vont permettre de présenter bientôt des projets. Il nous faut mettre en ordre de marche les dispositions d'urbanisme applicables à ces parcelles, avec ici un dessin de la contrainte urbanistique qui sera tout à fait précise pour rendre possible ce qui sera décidé, et c'est bien l'objet de cette première déclaration de projet.

Sur le fond, nous avons donc une procédure idoine ; les modalités de concertation seront présentes dans la notice, il s'agira bien de mettre à disposition du public un registre en accueil de la mairie, de publier un article dédié au sujet, de réaliser une réunion publique présentant les grands principes de ce projet, tout ceci donnant lieu à des informations en amont, et puis à l'issue de la concertation, d'en tirer un bilan, de le rendre public, d'indiquer les réponses apportées et aussi les observations tirées de la concertation ; et une réunion sera également organisée avec les services de l'État compétents en la matière. Puis une enquête publique pourra se dérouler, étant prévu que cette enquête publique sera à priori commune avec le deuxième projet, celui de la délibération suivante, permettant au commissaire-enquêteur de déposer son rapport sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte de l'ensemble de ces éléments.

Vous avez toutes les informations complémentaires dans la notice. Y a-t-il des demandes d'explications ? Oui, Vincent Hulin.

M. Vincent HULIN : Je serai rapide. Comme tu l'as effectivement fait remarquer, là on est en train de voter la méthode et la modification, alors pour ce qui est de la méthode, nous on est tout à fait évidemment d'accord pour la voter, on verra pour le projet, mais bien entendu ce n'est pas un blanc-seing sur le projet, tu l'as dit, je le répète, et donc on verra cela dans la suite.

Sur la méthode de l'enquête publique, des réunions, etc., je pense qu'on gagnerait tous à aller au-delà des nécessités de la loi car ces projets sont majeurs pour la Ville, ils devraient faire vraiment l'objet de réelles concertations et d'énormément de réunions, et peut-être même – on peut rêver- si jamais l'enquêteur a un avis un peu précis, qu'on puisse le dire et en discuter sur tous les points, on aimerait cela, en votant pour cette délibération et pour la suivante, c'est aussi cela que l'on porte.

M. le Maire : Merci Vincent. Je l'entends, je soulignerai juste que cela a été évoqué tout de même dans une réunion publique que nous avons tenue il y a maintenant quelques mois, sur les projets urbains, cela a déjà été un peu partagé, y compris partagé par l'Etat, mais encore une fois tu as tout à fait raison d'insister sur ce point, il ne s'agit pas d'un blanc-seing pour quelque projet que ce soit, mais bien d'une procédure ; accessoirement cela nous engage quand même dans cette dynamique qui nous permettra de répondre notamment à nos contraintes en la matière.

Merci beaucoup ? Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non. **La délibération est donc adoptée**, je vous remercie.

20 - Prescriptions relatives à la procédure de déclaration de projet numéro 2 emportant une mise en compatibilité du PLU le long de l'avenue de la République.

M. le Maire : Il y a là quelque chose qui a déjà été partagé en commission mais sur lequel je suis content de revenir. Je passerai sur les modalités de la concertation, ce sont les mêmes que celles que nous avons évoquées précédemment et que vous retrouverez dans la notice qui vous a été communiquée. En revanche, ce qu'il est assez intéressant à souligner, c'est qu'il y a en fait une opération qui a pris une ampleur qui n'était pas celle à laquelle on pensait initialement puisqu'initialement, le projet consistait à ne se prononcer que sur le terrain de l'actuel CTM agrandi des terrains de la SNCF venant s'agréger à lui, c'était dans la délibération ante-précédente que nous

avons évoquée. L'objectif étant, une fois que l'on avait sorti le Centre Technique Municipal, de faire évoluer la parcelle.

C'est une parcelle qui est extrêmement bien située, juste à côté du Parc de la Noisette, sur la Coulée Verte, à proximité immédiate d'Antony et de la voie Georges Pompidou, et il y avait beaucoup d'intérêt à requalifier cette parcelle pour y permettre de développer cette doctrine de la mixité fonctionnelle et sociale, avec à la fois des activités et puis un habitat que nous pensions au départ exclusivement social, en tout cas mixé avec différents types de logements, ce qui reste tout à fait dans le projet ; notamment avoir du logement intergénérationnel pour contribuer à renforcer la réponse donnée à la question de l'accompagnement des seniors dans une démarche d'évolution du parcours résidentiel, et aussi, -et cela est tout à fait essentiel- à une dimension d'habitat inclusif pour continuer à accueillir des personnes en situation de handicap sur la Ville. Et cela probablement, mais ce n'est pas encore écrit, avec des partenaires qui sont déjà présents sur la Ville et avec lesquels nous avons de très beaux partenariats, et peut-être la possibilité d'avoir d'autres logements sociaux dédiés. Autant la résidence intergénérationnelle et le logement inclusif c'est tout à fait acquis, en revanche il y a des enjeux financiers qui ont un petit peu évolué et qui font que globalement il y aura aussi, et après tout ce n'est pas plus mal puisque cela nourrira la dimension de mixité sociale, il y aura aussi des logements en accession puisque le portage financier de l'opération fait que l'on sera nécessairement amenés à avoir un peu plus d'accessions que l'on ne pensait au départ. Nous pensions pouvoir faire une réalisation comme sur le futur nouveau CTM intégralement sociale, en fait ce ne sera pas le cas, il y aura nécessairement une partie d'accession, cela va être à dessiner pour pouvoir réussir à remplir l'équation financière qui est l'équation fondamentale.

Donc ces deux délibérations sont relatives sur cette dimension-là à une seule opération puisque l'une servira à financer l'autre, en effet le nouveau Centre Technique Municipal à créer va coûter cher, il faut que nous dégagions les recettes nécessaires tout en servant un projet qui soit un projet essentiellement social encore une fois sur ces actifs qu'il s'agit de faire évoluer. Donc ça, c'est pour l'évolution, donc mixité sociale : habitat à l'accession, habitat social à minima de 50 %, on espère avoir un peu plus puisqu'avec les règles que nous nous sommes fixées, nous espérons avoir un peu plus. Mais il faudra que l'on ait des échanges. Et puis une mixité fonctionnelle.

L'autre dimension qui pour le coup n'était pas anticipée, en tout cas pas comme la première pilotée par la collectivité, c'est que nous avons appris que des projets se développaient sur une parcelle qui se trouve dans la continuité de l'Avenue de la République, une parcelle privée, celle sur laquelle se trouvent l'hôtel et le centre d'activités qui est à côté, des discussions ont eu lieu entre les propriétaires de cette parcelle et l'opérateur, et la question s'est posée de savoir s'il était opportun ou pas de permettre une évolution de cette parcelle. A cela la proposition est de réfléchir à la construction d'une réponse positive pour une évolution qui soit dans la continuité précisément de l'évolution que nous portons sur le CTM ; avec donc un projet qui portera les mêmes exigences de mixité fonctionnelle, à la fois de l'accueil d'activités économiques et puis de la mixité sociale pour permettre la réalisation de logements qui seront pour une partie en accession et pour l'autre partie à minima de 50 % de logements sociaux, ce qui contribuera là aussi, par l'excédent que cela produira par rapport aux 25 % que chacun connaît, à la réponse de la collectivité à une situation de carence sur un modèle économique pour le coup tout à fait différent puisque là, il s'agit de rendre possible une réalisation privée, il ne s'agit pas pour la commune de piloter

l'opération, ce sera en partenariat avec un interlocuteur comme nous le faisons sur la parcelle qui nous appartient.

Voilà pour ces éléments. On n'en est qu'au lancement de la déclaration de projet et il y aura toute la base de concertation pour arriver à la formalisation d'une proposition que nous espérons la meilleure possible pour la collectivité. Y a-t-il des demandes d'informations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non. **La délibération est donc adoptée** avec les mêmes mentions que tout à l'heure, je vous remercie.

21 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage unique entre la commune d'Antony et la commune de Verrières le Buisson concernant l'implantation d'un réseau cyclable régional :

M. le Maire : Je tiens à souligner le très grand esprit de discussion et de collaboration qui a présidé aux échanges que nous avons eus avec la Ville d'Antony et qui nous permet d'arriver à ce résultat extrêmement satisfaisant pour tous et à tenir notre rang dans ce réseau.

Alors il a été évoqué tout à l'heure avec un ton taquin, tout à fait pertinent mais un peu persiflant, que nous aurions un réseau qui serait destiné aux Jeux Olympiques et créé après les Jeux Olympiques, en réalité, si les Jeux Olympiques ont certainement servi d'élément catalyseur avec une anticipation de difficultés de circulation qui sera probablement constatée cet été, la nécessité d'avoir ce réseau qui permet de relier dans des conditions satisfaisantes pour beaucoup le Plateau de Saclay au centre de Paris est quelque chose qui est tout à fait important pour nous, c'est d'autant plus important que cela nous permettra d'accompagner le contournement de Verrières et accessoirement de desservir le stade Robert Desnos et les nouvelles résidences que j'évoquais tout à l'heure ; les voies sécurisées permettront de rejoindre Antony et Massy, au-delà de Saclay et de Paris, qui sont des destinations peut-être plus lointaines. Y a-t-il des questions par rapport à cette délibération ?

M. Vincent HULIN : Ceux qui ont participé à la commission ne seront pas surpris, c'est juste pour rappeler un point : au dernier conseil municipal, et on vient d'en adopter d'ailleurs le compte rendu, j'avais posé la question sur cette piste cyclable, quelle était la longueur des travaux ? Et tu m'avais répondu François Guy qu'il fallait prendre toute la piste cyclable depuis la sortie de Châtenay sous la A 86 jusqu'au bout, et en m'expliquant que ce qui était prévu c'était tout ça. Or en commission, on a évoqué justement toute la partie qui part de la A 86, qui passe devant Sophie Barat, en expliquant notamment qu'il y avait tout un tas d'endroits où l'on était... j'allais dire sur un creux mais ce n'est même plus un creux, ce sont des douves ! Il y a un endroit notamment, pour celles et ceux qui le pratiquent régulièrement, où en fait il y a un trou énorme, avec des racines, etc. Or ça, si j'ai bien compris, et normalement cela a été confirmé en commission, ça ne sera pas repris. C'est-à-dire que l'on va se retrouver avec cette piste cyclable et des racines qui commencent à être quand même assez nombreuses dans certaines zones, avec ce gros trou, etc., parce que c'est une zone sur laquelle en fait la maîtrise d'ouvrage est gérée par le Conseil Départemental de l'Essonne qui juge qu'il n'a pas à reprendre cette partie-là, et donc on va avoir une piste cyclable qui, à cet endroit-là, ne sera pas plus praticable qu'aujourd'hui. Alors encore une fois, pour celles et ceux qui la prennent régulièrement, je sais que l'on est au moins deux autour de la table mais j'imagine que l'on est bien plus, il faut s'accrocher ! Pour passer notamment ces gros trous et ces racines, il faut y aller ! Donc

quand tu nous avais répondu que ce projet de piste cyclable régionale partait depuis la A 86 et allait jusqu'à Marius Hue, c'était une réponse qui probablement n'était pas totalement fautive puisque c'était bien compris dans le VIF, mais en termes de travaux et de reprise de la piste cyclable, cette zone-là qui est près de la A 86 ne sera pas reprise et donc elle ne sera pas plus praticable qu'aujourd'hui.

Cela ne remet pas en cause notre soutien à cette délibération, je le dis tout de suite, mais ça me paraissait important à rappeler parce que c'était le sens de ma question de la dernière fois et que tu y avais répondu d'une réponse qui ne me paraît pas juste.

M. le Maire : Alors les commissions servent à ça aussi, cela permet de fournir des éléments de réponse un peu éclairés, à priori ce que j'ai dit le 5 février et je peux le redire, mais je peux modifier les éléments pour renforcer la compréhension, j'ai dit : il y a une nouvelle piste cyclable. Il y a deux composantes : une composante principale qui va avec la composante de voirie qui, il me semble, va de l'usage de la rue Marius Hue depuis la voie Georges Pompidou jusqu'au pont de Pierre, c'est la partie qui est parallèle à la Bièvre ; et puis il y a des aménagements pour réaliser cette piste, et cela représente de l'argent sur la sécurisation d'un certain nombre de traversées dans la partie existante. Alors effectivement, cela ne va pas structurellement changer les choses, sans quoi cela aurait coûté beaucoup plus cher.

Je vais préciser mon propos s'il a été insuffisamment précis le 5 février, ce que je peux comprendre ; en réalité, il y a une création parallèlement à la Bièvre sur la rue Marius Hue, et il y a une sécurisation des traversées, c'est cela que nous nous sommes engagés à faire et à financer, avec l'accord de l'ensemble des partenaires et donc la bénédiction de la Région, le Conseil Départemental du 92 qui s'occupe de la partie rue Jean-Baptiste Clément jusqu'au feu rouge de Sophie Barat, dont une partie se trouve sur la commune de Verrières mais qui sera probablement proposée dans un aménagement principalement sur Châtenay, ce qui est très bien. La partie des traversées sécurisées que nous allons réaliser avec le Conseil Départemental du 91 qui était là, nous allons la réaliser, nous comme maître d'œuvre, et ce sera réalisé dans le cadre du bail voiries ; en revanche, pour ce qui est des interventions que tu évoquais, qui sont liées à de la détérioration ou à la nécessité d'entretiens supplémentaires, cela ne participe pas de l'économie particulière de nos échanges, cela participe de missions normales du Conseil Départemental qui est responsable de cette partie de la voirie, et nous aurons tout à fait à cœur de le lui rappeler, maintenant ils ont refait la bande roulante et n'ont pas jugé utile d'intervenir l'année dernière et de revenir sur la piste cyclable, on saura le leur rappeler le cas échéant, mais nous n'avons pas dit que nous aurions une nouvelle voie intégralement, c'est vraiment le réseau du VIF qui emprunte la voie existante le long de la voie Georges Pompidou et qui va impliquer la création, et là c'est bien une création, des tronçons Jean-Baptiste Clément et Marius Hue, ce dont nous délibérons aujourd'hui, c'est le tronçon Marius Hue.

Je suis désolé si mes premières explications n'étaient pas suffisamment claires. Si on avait dû vraiment tout reprendre afin que la descente sous la voûte et sur la piste Pompidou soit au standard absolu du VIF, cela aurait effectivement comme je l'ai indiqué coûté beaucoup plus cher, nous n'aurions probablement pas été accompagnés à concurrence et nous aurions eu de grandes difficultés à fournir même les 20 % restants, parce que je vous rappelle que c'est un investissement sur lequel nous sommes accompagnés à hauteur à peu près de 80 %, ce qui est une motivation tout à fait importante à faire, mais les 20 % restants, c'est une dépense qu'il faut faire également.

M. Vincent HULIN : C'est effectivement plus cher et le fait est que l'objectif, c'est qu'il y ait de plus en plus d'usagers sur ces pistes-là, c'est le sens même de ces pistes cyclables, qu'il y ait plus d'usagers qui les prennent, mais dans l'état où sont certaines de ces zones, cela va poser un vrai problème. C'est un point qui me paraît important et qu'on ne peut pas juste retarder plus tard, cela va poser un problème rapidement.

M. le Maire : Nous ne sommes pas en désaccord.

Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas. **La délibération est donc adoptée.**

SERVICE AFFAIRES CULTURELLES ET PATRIMOINE

22 - Demande de subvention à la DRAC Île-de-France et à la région Île-de-France pour l'acquisition de collections tous supports des équipements informatiques et numériques ainsi que pour l'élargissement des horaires d'ouverture de la Médiathèque André Malraux.

Mme Magali LIBONG : Bonjour et pas bonsoir vu qu'il est 0h22. Et comme vous le savez tous, les derniers seront les premiers. Alors lors de la dernière commission Culture, je vous présentais le projet scientifique éducatif et social de la Médiathèque, Médiathèque qui, avec le futur musée végétal de la Ville et son herbier, s'inscrira dans un Centre Culturel Malraux renouvelé pour en faire un véritable espace de vie, un créateur de lien social, un tiers-lieu. D'ici quelques semaines, d'ici quelques mois, il y fera bon lire, jouer, échanger ... Pourquoi pas tricoter, s'informer, se former, en apprendre plus sur l'histoire de la Ville et son patrimoine végétal, boire raisonnablement, manger, flâner, chanter, écrire, travailler, se rencontrer.

Ce PCSES avec le projet scientifique du futur musée végétal pose en fait des orientations et un cadre, c'est un premier cadre vers le futur projet d'établissement du Centre Culturel André Malraux et donc son règlement aussi. Il repose sur trois axes :

1) « Offrir plus » avec les nombreux espaces de la médiathèque, hall d'accueil, une section Adulte, une section Jeunesse, des zones de travail, un espace Ciné-Jeux, un café littéraire et sa belle terrasse, et puis des espaces internes et des réserves pour les professionnels, les médiathécaires. La Médiathèque offrira une meilleure accessibilité, plus de collections, de meilleures conditions de travail, une nouvelle offre ludique et une diversité encore plus grande au niveau des actions culturelles. Ça, c'est le premier axe.

2) Le deuxième axe, c'est « ouvrir plus » en proposant aux Verriérois une extension des horaires existants de plus de 40 % en période scolaire. On passera de 20 heures aujourd'hui à une ouverture de 28 heures sur 5 jours, avec deux journées continues et une ouverture le dimanche, comme l'a annoncé Monsieur le Maire lors de la soirée des associations. Ce qui fera de nous la seule médiathèque de la CPS à ouvrir le dimanche après-midi.

3) Et puis le troisième axe, c'est « former mieux ». Parce que le métier de bibliothécaire est pluriel et demande des compétences toujours plus diversifiées et en constante évolution, donc il s'agira de former le nouveau personnel et surtout aussi d'accompagner le personnel actuel afin qu'il s'approprie au mieux le nouveau lieu de travail et son outil de travail.

L'objet de cette délibération est d'autoriser Monsieur le Maire à resolliciter les différents partenaires qui ont participé déjà à ce grand projet qu'est la réhabilitation de notre centre, donc l'Etat, la DRAC et la Région. Concernant la DRAC, c'est au titre du démarrage d'opérations d'investissements et d'équipements que celle-ci peut nous accompagner à nouveau. Elle pourra nous accompagner jusqu'à 50 % pour l'acquisition des collections, donc tous les supports, jusqu'à 50 % pour l'informatisation, les services numériques et l'équipement informatique, et également elle pourra aussi nous aider sur les frais supplémentaires de personnel, de communication et d'actions liées à l'extension des horaires. Sur ce dernier point, la subvention est dégressive sur cinq ans.

Quant à la Région, nous avons déjà bénéficié d'une subvention de 780.000 € dans le cadre du dispositif Livres et Lecture, là il s'agira de la solliciter sur le dispositif « Investissements culturels, aide aux investissements numériques pour l'acquisition du matériel numérique et scénographique », qui pourra être subventionné entre 30 et 40 %.

La commission Culture qui s'est réunie le 5 mars dernier a émis un avis favorable sur le dépôt des dossiers et je tenais à remercier les Services, la Directrice des Affaires Culturelles ainsi que le Directeur de la Médiathèque pour le travail qui a déjà été fourni et tout ce qu'il nous reste à faire, et ce n'est pas une mince affaire.

M. le Maire : Merci Magali d'avoir partagé cet enthousiasme qui nous habite tous de plus en plus pour ce très beau projet qui se précise de jour en jour.

Y a-t-il des demandes d'explications par rapport à cette délibération qui vous a été présentée ? Je n'en vois pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non. **La délibération est donc adoptée à l'unanimité**, je vous remercie beaucoup.

SERVICE PETITE ENFANCE

23 - Modification des règlements de fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants.

Mme Rozenn BOULER : Nous avons une demande avec Magali : au prochain conseil, s'il est aussi long, au niveau financier est-ce que nos délibérations pourraient passer en premier ? (rires)... Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire : Il est vrai que nous ne dormons pas ! Il n'y a que des yeux ouverts.

Mme Rozenn BOULER : Non mais ce serait pour changer le rythme un petit peu des conseils.

Les règlements de fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants ont été revus notamment pour la modification de quatre points principaux : deux par rapport au décret d'août 2022, notamment sur le premier point : le taux d'encadrement réglementaire va passer à 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 adulte pour 8 enfants marcheurs, sur l'ensemble des structures.

Le deuxième point, c'est l'obligation de la présence d'un infirmier pour les établissements ayant plus de 25 enfants, c'est pour cela que nous avons une réduction de l'agrément de la crèche de la Pouponnière à 24 enfants, ce qui ne veut pas dire que nous n'avons pas d'infirmière ou de médecin, aujourd'hui c'est un référent santé accueil inclusif qui est présent sur les établissements, en taux horaire et en proportion

du nombre d'enfants qui sont dans la crèche. Et donc nous n'avons pas obligation d'avoir un infirmier en plus en permanence.

Les deux points suivants, ce sont des recommandations de la CAF avec l'ajustement des taux de l'accueil modulé aux taux réels de présence, on l'a expliqué tout à l'heure en partie, cela, c'est par structure : Saint Fiacre est passé à quatre jours de 8h à 18h, le Vert Buisson de 8h heures à 18h également, les autres structures étant de 7h30 à 18h30.

Le dernier point d'ajustement, c'est la personnalisation des règlements au niveau des équipes de Direction. C'est-à-dire que le diplôme de la Directrice ou du Directeur, en l'occurrence des Directrices, doit être mentionné sur chaque règlement.

Et donc le conseil municipal doit valider ces nouveaux règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants. Je précise également que lors de la commission Petite Enfance il y a deux points qui ont été soulevés et validés : Premièrement l'attribution de la place d'urgence, sur le règlement actuel il est mentionné qu'elle est attribuée par la Commission Petite Enfance alors qu'elle est attribuée par la Commission d'Attribution des Places, donc ce sera modifié sur les règlements ; et la deuxième modification demandée, c'est par rapport à la phrase de la page 9 sur « les dates de congés qui doivent être posées par écrit deux mois à l'avance ; les jours posés en dehors de ce délai étant considérés comme des absences injustifiées », cette phrase va être remplacée par « les dates de congés sont demandées deux mois à l'avance afin de pouvoir prévoir l'organisation du service dans le respect du taux d'encadrement réglementaire ». Et si cela ne suffit pas, ou si ce n'est pas respecté, on verra comment régulariser une absence injustifiée, mais pour l'instant, on va laisser ouvert.

M. le Maire : Merci beaucoup Rozenn. Y a-t-il des demandes d'explications par rapport à cette délibération ?

Mme Emmanuelle CLÉVÉDÉ : Tu peux m'expliquer ce que cela veut dire ce changement de phrase ? Parce qu'il y a une loi quand même qui existe par rapport à l'employeur, c'est ce que j'avais souligné en commission, et en fait je ne comprends pas la différence, ce que cela va apporter, cette différence de phrase ?

Mme Rozenn BOULER : On demande deux mois à l'avance sans imposer, dans la mesure du possible. On ne dit pas un mois avant vous nous le donnez, on a besoin, nous, d'organiser les équipes au moins deux mois à l'avance. Et donc on dit : dans la mesure du possible, si vous le pouvez, donnez-nous vos dates de congés deux mois à l'avance.

Mme Emmanuelle CLÉVÉDÉ : D'accord.

M. le Maire : Vincent Hulin.

M. Vincent HULIN : Oui, pour que tout le monde comprenne le débat, dans la loi dont Emmanuelle fait mention, un employeur peut refuser ou modifier des congés jusqu'à un mois avant, donc cela veut dire qu'imposer aux parents de déposer les dates deux mois avant, cela ferait que des parents pourraient se retrouver dans une situation où leur employeur leur supprime leurs congés ou les modifie, pas de leur fait, juste parce que c'est la loi et qu'ils se retrouvent dans une situation compliquée. C'est pour cela que l'on passerait d'une obligation que ce soit deux mois à un conseil d'un mois, parce qu'on a compris que c'était nécessaire pour l'organisation des services que ce soit le plus possible deux mois.

M. le Maire : Merci pour ces éléments, ces précisions étant données, y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non. **La délibération est adoptée à l'unanimité**, je vous remercie.

- Décisions du Maire prises pendant l'intersession.

M. le Maire : Vous avez eu connaissance, chers collègues, des décisions que j'ai été amené à prendre pendant l'intersession depuis le dernier conseil. Y a-t-il une demande d'explications ? Caroline Foucault.

Mme Caroline FOUCAULT : C'est sur la 23 : On réaménage déjà la zone de plonge du restaurant David Régnier ? Pour 32.000 € HT ?

M. le Maire : Absolument.

Mme Caroline FOUCAULT : Et pourquoi ?

M. le Maire : Pour un problème de convoyage des plateaux qui s'est avéré dysfonctionnel et qui nécessitait pour le bon usage des agents qu'on le modifiât.

Mme Caroline FOUCAULT : Après, dans la sous-traitance du numéro 25, 19.000 €, c'est de la sous-traitance pour la distribution du journal ?

M. le Maire : Absolument, c'est pour la distribution du journal.

Mme Caroline FOUCAULT : Ok. Et sinon, le 29 : le lot plâtres et faux plafond, que veut dire « sans publicité ni mise en concurrence » ? Cela a été donné pour 227.909 €.

M. le Maire : Absolument. C'est une procédure qui est parfaitement réglementaire mais tu fais bien de le souligner, qui correspond en fait à une situation dans laquelle nous avons dû faire face à la déconfiture de l'attributaire du lot. Cela fait partie des situations sur lesquelles il est possible de contracter par cette voie-là, et nous sommes très heureux d'avoir trouvé un prestataire qui a déjà commencé à travailler depuis cette semaine et qui va permettre d'avancer parce que là, pour le coup, on était placés en situation très délicate. Y a-t-il d'autres demandes d'explications ? Oui, Vincent Hulin.

M. Vincent HULIN : Oui, sur la 19, sur la fourniture et la livraison de produits d'entretien, je commence à être perdu. Il me semblait que dans les marchés d'entretien et de ménage justement on avait intégré maintenant la fourniture de produits d'entretien et de papier toilette ? Et donc là, on a un autre marché sur lequel on demande des produits d'entretien pour les besoins de la commune, en plus de ce marché, je commence à ne plus comprendre qui nous fournit quoi ? Comment ? Et dans quel sens ?

M. le Maire : Alors j'imagine que c'est pour ce qui n'est pas couvert par le marché de nettoyage...

M. Vincent HULIN : Cela j'imagine bien, mais qu'est-ce qui n'est pas couvert par le marché ?

M. le Maire : Le liquide vaisselle par exemple...

M. Vincent HULIN : Ah, c'est certains types de produits, c'est ça ?

M. le Maire : Oui. La lessive aussi.

M. Vincent HULIN : Très bien. Ok. Merci.

M. le Maire : Nous aurons pour un certain nombre d'entre-nous le plaisir à nous retrouver pour le prochain conseil qui sera le 6 juin, date faste s'il en est puisque nous fêterons les 80 ans du débarquement en Normandie. Et nous serons dans une série de conseils commémoratifs puisqu'après nous être retrouvés le 6 juin pour la délivrance de la France et de notre continent par les alliés aux premiers rangs desquels les Américains, nous nous retrouverons ensuite le 4 juillet, jour de l'indépendance des États-Unis dans lequel la France a tenu à son tour son rôle, un peu avant, et donc nous aurons deux commémorations qui seront aussi deux conseils municipaux certainement extrêmement riches.

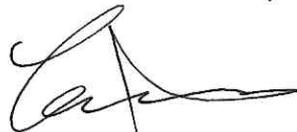
Mais auparavant nous aurons pour un certain nombre d'entre nous le plaisir de nous retrouver dès demain à 19h30, enfin aujourd'hui, tout à l'heure, à 19h30 à l'Espace Bernard Mantiene pour la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté des jeunes Verriérois de 18 ans qui se verront remettre leur carte d'électeur et leur livret de citoyenneté.

Je vous remercie pour ce conseil, je vous souhaite une bonne nuit désormais et à bientôt à toutes et à tous et à merci à ceux qui nous ont suivis à distance. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h40.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 6 juin 2024

La secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE